

2022-20042466	0422362447	2021	EUR	22.18.18	m120-f-p	30/05/2022	65		CONSO 1 1
---------------	------------	------	-----	----------	----------	------------	----	--	-----------

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		CONSO 1
------	---------------	----	----	----	----	--	---------

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(1) (2)} :

John Cockerill SA

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue Jean Potier N°: 1 Bte:

Code postal: 4100 Commune: Seraing

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.cmigroupe.com>

Numéro d'entreprise BE
0422.362.447

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIERS D'EUROS ⁽⁴⁾

communiqués à l'assemblée générale du 04/05/2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Exercice précédent du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~NE SONT PAS~~ ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge dépositante (article 113, § 2, 4^oa du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge dépositante

Nombre total de pages déposées: 65 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

EBENIS SA

représentée par Monsieur Bernard SERIN

Président du Conseil d'Administration

SERIN Nicolas

Vice-Président du Conseil d'Administration

¹ Biffer la mention inutile.

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

³ Mention facultative.

⁴ Adapter la devise et l'unité au besoin.

Nr.	BE 0422.362.447	CONSO 2
-----	-----------------	---------

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

EBENIS SA	Président du Conseil d'Administration
N° LU20274301	25/04/2019 - 04/05/2022
Route d'Esch 17, 1470 Luxembourg, Luxembourg	
Représenté(es) par:	
SERIN Bernard	
Avenue d'Eylau 36, 75016 PARIS, France	
Nicolas SERIN	Vice-président du Conseil d'Administration
Avenue Groelstveld 36, 1180 Uccle, Belgique	25/04/2019 - 04/05/2022
Louis Smal Consulting	Administrateur
N° BE 0826.694.178	25/04/2019 - 04/05/2022
Rue de Bruxelles 174 boîte L, 4340 Awans, Belgique	
Représenté(es) par:	
Louis Smal	
Rue de l'Avouerie 2 boîte 2, 4620 Fléron, Belgique	
S2M Productions SRL	Administrateur
N° BE 0879.716.358	25/04/2019 - 04/05/2022
Route de Limet 25, 4577 Modave, Belgique	
Représenté(es) par:	
Maurice SEMER	
Route de Limet 25, 4577 Modave, Belgique	
SOKRATES GROUP SAS	Administrateur
Rue du Châteaudun 56, 75016 Paris, France	30/06/2020 - 04/05/2022
Représenté(es) par:	
Gérard LONGUET	
Rue du Châteaudun 56, 75009 Paris, France	
PONCELET MC2 SPRL	Administrateur
N° BE 0839.384.748	25/04/2019 - 04/05/2022
Rue des Ronchis 19, 6850 Paliseul, Belgique	
Représenté(es) par:	
Jean-Pol PONCELET	
Rue des Ronchis 19, 6850 Paliseul, Belgique	
PATH CONSULTING SPRL	Administrateur
N° BE 0839.038.815	25/04/2019 - 04/05/2022
Rue de la Léhette 19, 4910 Theux, Belgique	
Représenté(es) par:	
Paul THONON	
Rue de la Léhette 19, 4910 Theux, Belgique	
ABNM Consulting Services SPRL	Administrateur
N° BE 0880.568.473	25/04/2019 - 04/05/2022
Rue du Château 3, 4432 Alleur, Belgique	
Représenté(es) par:	
Diego Aquilina	
Jean-Luc MAURANGE	Administrateur délégué
Rue des Myosotis 6, 40130 Capbreton, France	25/04/2019 - 04/05/2022
Yves HONHON	Administrateur
Chemin d'Ordrimont 25, 1380 Lasne, Belgique	25/04/2019 - 04/05/2022
DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL	Commissaire
N° BE 0429.053.863	25/04/2019 - 04/05/2022
Gateway Building - Luchthaven Nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique	
N° de membre: IRE 1986-B00025	
Représenté(es) par:	
Laurent WEERTS	
(Commissaire)	
Rue Alfred Deponthière, 4431 Loncin, Belgique	
N° de membre: IRE 2000-A01879	

Rapport Financier 2021

Table des matières

Chapitre 1 Rapport de gestion consolidé.....	4
Chapitre 2 Etats financiers consolidés.....	12
Etat consolidé de la situation financière.....	12
Etat consolidé du résultat global.....	13
Etat consolidé des variations des capitaux propres	14
Tableau consolidé des flux de trésorerie	15
Notes aux états financiers consolidés.....	16
1. Informations générales.....	16
2. Méthodes comptables.....	20
3. Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations	30
4. Informations sectorielles	31
5. Goodwill.....	34
6. Immobilisations incorporelles.....	37
7. Immobilisations corporelles	38
8. Participations dans les entreprises et coentreprises	40
9. Autres actifs financiers.....	40
10. Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente	42
11. Impôts sur le résultat	42
12. Stocks.....	44
13. Créances commerciales et autres créances opérationnelles.....	44
14. Contrats de construction	45
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
16. Capitaux propres	46
17. Provisions pour avantages du personnel	47
18. Provisions	50
19. Emprunts	51
20. Autres passifs financiers	52
21. Autres passifs courants et non courants.....	52
22. Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles	53
23. Chiffre d'affaires	53
24. Charges opérationnelles	53
25. Coût de l'endettement net.....	54
26. Autres produits et charges financiers.....	54
27. Instruments financiers et gestion des risques y relatifs	55
28. Passifs éventuels et engagements	59
29. Acquisition et cession d'entreprises.....	59
30. Parties liées.....	60
31. Rémunération des dirigeants	60
32. Prestations du Commissaire.....	60
33. Evénements postérieurs à la clôture.....	61
34. Détails concernant les filiales non détenues exclusivement et présentant des intérêts non contrôlants significatifs	61
35. Liste des filiales.....	62
Chapitre 3 Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés	64

Chapitre 1 | Rapport de gestion consolidé

Ce rapport concerne la société John Cockerill SA ainsi que ses différentes filiales. Il comprend l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe John Cockerill, qui est d'ailleurs repris dans l'ensemble du document sous le terme John Cockerill.

1. Faits saillants

1.1. La gestion du Covid-19 intégrée dans les modes de fonctionnement

L'année 2021 a été, comme l'année 2020, fortement marquée par la situation sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19. Les mesures mises en place en 2020 chez John Cockerill pour à la fois protéger la santé de collaborateurs et permettre la continuité des affaires ont été prolongées tout au long de l'exercice. A cette différence près que, de conjoncturelles, elles sont devenues structurelles. La cellule de crise sanitaire s'est ainsi muée en cellule de suivi sanitaire. Elle est devenue un organe de gouvernance à part entière. Les travaux des cellules «continuité du business» mises en place en 2020 ont été intégrés aux différents comités de direction des entités. Leurs actions ont permis de suivre, zone géographique par zone géographique, l'évolution à la fois de la situation sanitaire, des mesures sanitaires à respecter dans les entreprises et des possibilités d'interagir avec les clients et autres parties prenantes.

Bilan : dans tous les aspects de la vie en entreprise, les gestes barrières, les jauges réduites selon les espaces de travail, le télétravail, les téléconférences et les analyses de risques systématiques d'avant-mission ont démontré toute leur efficacité. De nouvelles habitudes ont été prises. Elles sont désormais parfaitement intégrées par l'ensemble des collaborateurs et par la ligne managériale. Chez John Cockerill, elles ont permis de limiter drastiquement les foyers de contamination sur le lieu de travail – trois sur l'année 2021 – et ont permis aux équipes de continuer à opérer au plus près de leurs clients et partenaires.

Cela dit, le virus du Covid-19 n'a pour autant pas épargné les collaborateurs de John Cockerill. A l'instar de ce qui s'est passé dans la société civile, nos statistiques internes de contamination et de maladies ont connu quelques pics. Nous avons également à regretter en Inde le décès d'un collaborateur, dont l'état de santé s'était dégradé suite à sa contamination au Covid-19.

1.2. Premiers résultats des choix stratégiques de 2017 et 2018

Les activités et résultats de John Cockerill en 2021 sont le fruit des choix stratégiques opérés en 2017 et 2018. Ces années-là, nous avons anticipé l'évolution des besoins de notre temps et avons pris la décision stratégique de faire évoluer notre portefeuille de technologies pour rester à même d'y répondre, comme nous le faisons depuis plus de deux siècles, avec des solutions technologiques adaptées.

La transition vers les énergies décarbonées, la production industrielle responsable et respectueuse de l'environnement, la mobilité verte, le maintien de la sécurité internationale et la préservation des ressources naturelles, autant de besoins de plus en plus prégnants. Les solutions technologiques que John Cockerill a déployées en 2021 sont très clairement orientées vers ces besoins de notre temps.

1.2.1. Focus sur la transition énergétique, avec des solutions technologiques dédiées aux énergies décarbonées

En 2021, John Cockerill a créé un secteur «Renewables» dédié aux énergies décarbonées. Convaincu de l'aspect stratégique de ces activités, John Cockerill y a consacré des efforts d'investissements conséquents en termes de recrutement de ressources humaines et de développements technologiques et commerciaux.

En particulier, un plan d'investissement de 100 millions d'euros a été décidé pour les technologies liées à l'hydrogène. John Cockerill a ainsi confirmé en 2021 sa position de leader mondial du marché des électrolyseurs en installant au cours de l'année 151 MW des 458 MW qu'a comptés le marché mondial, soit 33% de parts de marché. Le chiffre d'affaires 2021 a été multiplié par 3. Les inscriptions de commandes 2021 ont atteint le record de 190 MW.

Au-delà de ces résultats commerciaux, d'autres avancées majeures sont à mettre à l'actif de l'année 2021 dans l'hydrogène. John Cockerill a poursuivi tout au long de l'année le développement d'une filière 100 % européenne de production d'électrolyseurs, articulée autour d'un site de production à Aspach-Michelbach (France) et d'un site d'assemblage à Seraing (Belgique). Le soutien de la France, de la Belgique et de l'Europe a été sollicité via le programme de financement IPCEI. Cette filière européenne sera opérationnelle dès 2023, avec d'abord une capacité annuelle de 350 MW/an, puis de 1 GW/an d'ici 2029.

John Cockerill s'est également positionné en 2021 pour développer d'autres gigafactories dans le monde. A travers une opération de rachat, il est devenu l'actionnaire unique de Cockerill Jingli Hydrogen, le leader du secteur en Chine. Cette opération a été finalisée début 2022 et positionne idéalement John Cockerill tant pour le marché chinois en forte accélération que pour l'Asie du Sud-Est ou l'Australie. En Inde, John Cockerill a conclu un accord de partenariat exclusif avec le leader des énergies renouvelables Greenko. Cet accord prévoit le développement d'une filière de production d'hydrogène vert à travers la création d'une coentreprise entre John Cockerill et Greenko et l'implantation d'une usine de fabrication de l'électrolyseurs dans le pays. Des partenariats comparables avec des champions locaux sont en cours de discussion au Moyen Orient, en Afrique du Nord, en Europe et en Australie.

En 2021, les équipes Hydrogène ont également développé des projets précurseurs, dans les différentes applications : le projet Columbus, avec Carmeuse et ENGIE, pour décarboner la fabrication de la chaux par capture

et utilisation du carbone en Wallonie ; le projet Hyoffwind à Zeebrugge, avec BESIX , pour produire du méthane vert au départ de l'énergie produite par les éoliennes au large de la mer du Nord ; le projet Ecomobilité Beijing 2022, pour alimenter une flotte de 85 bus zéro émission pendant les Jeux Olympiques d'Hiver ; le projet HaYrport, avec Liege Airport, pour alimenter la flotte captive de l'aéroport en hydrogène vert ; le projet Ecomobilité à Metz, avec Metz Métropole et UEM, pour convertir une ligne de bus à l'hydrogène vert.

Pour mener tous ces projets de fronts, les effectifs dans l'Hydrogène se sont déployés avec plus de 70 nouveaux collaborateurs recrutés en Belgique et France sur des métiers à haute valeur ajoutée : R&D, industrialisation, forces commerciales, réalisation de projets et réflexions stratégiques.

Au-delà de l'hydrogène, John Cockerill s'est illustré en 2021 sur d'autres technologies relatives aux énergies décarbonées. Sur le marché de centrales thermo-solaires à concentration, dont il est également leader mondial, John Cockerill a notamment finalisé les travaux de montage de la centrale DEWA à Dubaï, décroché une nouvelle commande (Redstone) en Afrique du Sud et poursuivi le développement technologique de la 3^e génération de récepteurs solaires, afin d'augmenter leur rendement en utilisant des éléments caloporteurs solides plutôt que les actuels sels fondus.

En 2021, John Cockerill a également structuré une offre de solutions intégrées de technologies d'énergie renouvelable. Ses équipes ont notamment accompagné l'opérateur de collecte de déchets RENEWI dans sa transition vers une flotte de camions électriques alimentés en énergie verte. Elles ont pour l'occasion adapté la station-pilote de stockage et de gestion d'électricité verte MiRIS à cette fin.

Toujours en matière d'énergies décarbonées, notons encore que John Cockerill a poursuivi en 2021 ses activités de maintenance et services dans la filière nucléaire. Enfin, John Cockerill continue à intervenir dans la modernisation de chaudières HRSG à travers le monde, sachant que cette filière joue un rôle majeur dans la transition énergétique jusqu'à ce que les capacités de production d'énergies décarbonées soient suffisantes pour rencontrer la demande d'électricité...

1.2.2. Focus sur le CO₂, avec des solutions technologiques dédiées aux processus industriels

Réduire les émissions de CO₂ des industries est un autre enjeu majeur au niveau mondial. John Cockerill y contribue résolument, d'une part en développant des technologies de stockage du CO₂ ou de transformation du CO₂ en carburant de synthèse, d'autre part en plaçant cet enjeu au cœur de ses activités d'ingénierie actuelles.

Ainsi en 2021, après une interruption liée au Covid-19, John Cockerill a repris la livraison de deux lignes de galvanisation et d'une ligne de recuit à Tata Steel en Inde. En décembre, il a par ailleurs décroché une commande pour une ligne de galvanisation à livrer à l'Américain Big River Steel. Plus récemment, en janvier 2022, il a enregistré la plus grande commande de son histoire dans les équipements sidérurgiques pour une ligne de galvanisation en continu et une ligne de recuit continu

à livrer à ArcelorMittal NipponSteel en Inde. Chacune de ces lignes est dotée des technologies hi-tech pour réduire au minimum l'empreinte environnementale et la consommation énergétique, tout en rencontrant les standards de performances techniques les plus exigeants.

Parallèlement à ces projets opérationnels, John Cockerill participe à des partenariats de recherche dédiés à réduire l'impact carbone de l'industrie. En 2021, ses équipes ont finalisé avec leurs partenaires la construction du pilote SIDERWIN, une technologie en rupture dédiée à la production d'acier par électrolyse du minerai, soit sans la moindre émission de CO₂ pour autant que l'électricité utilisée dans le processus provienne d'une technologie décarbonée. Elles ont aussi participé au projet HECO₂ (pour Hydrogène, électrification et capture du CO₂), lequel vise à accélérer la décarbonation de l'industrie en Wallonie.

1.2.3. Focus sur la préservation des ressources naturelles, avec des solutions technologiques dédiées au traitement de l'eau

L'épuration des eaux usées est un autre défi majeur de nos sociétés : disposer d'une eau de qualité est déterminant pour préserver notre santé et notre environnement. Là aussi, John Cockerill a fait le choix stratégique de mettre son savoir-faire technologique au service de la communauté.

En 2021, sa technologie innovante BeFlow® a démontré son efficacité : il s'agit d'un procédé d'épuration des eaux 100 % biologique, compact et frugal en énergie. Le concept a été validé en conditions réelles à travers un pilote installé sur la station d'épuration de Namur (Belgique). C'est désormais avéré, BeFlow® constitue une alternative compétitive par rapport aux procédés d'épuration biologique actuels. Par ailleurs, la technologie Medix® de John Cockerill dédiée au traitement des effluents hospitaliers, et en particulier des micropolluants dans ces effluents, a fait l'objet d'une activité commerciale intense en 2021 qui a débouché sur l'obtention d'une première commande dans les tout premiers jours de 2022.

1.2.4. Focus sur l'Afrique, avec des solutions dédiées au développement d'infrastructures

Depuis plusieurs années, John Cockerill mène des démarches proactives pour faire bénéficier les pays d'Afrique de ses solutions technologiques, notamment celles dédiées à la mobilité verte, à la préservation des ressources naturelles et à l'accès aux énergies décarbonées. Ces efforts se sont concrétisés par l'obtention de plusieurs grands contrats d'infrastructures. Ainsi, en 2021, les équipes de John Cockerill ont œuvré à la réalisation de 4 échangeurs et 15 ponts en Côte d'Ivoire et démarré un vaste programme d'infrastructures en vue d'alimenter 300.000 personnes en eau potable. D'autres projets sont en discussion avancées, notamment en vue de l'installation de solutions autonomes de production d'énergie solaire avec batterie» à grande échelle et de la restauration d'équipements d'infrastructure.

1.2.5. Focus sur le combat contre l'insécurité, avec de nouvelles technologies et le développement des activités de support

L'année 2021 a vu la dernière tourelle du programme AB sortir des ateliers de John Cockerill. AB aura été le plus grand programme d'équipements de défense terrestre des 20 dernières années. John Cockerill l'a conduit sur 3 sites en France et en Belgique au cours des sept dernières années. Son exécution sans faille constitue un succès à la fois humain, technologique, logistique et financier.

Au-delà de la fin du volet «Livraison» du programme AB, 2021 a également été la première année pleine de son volet «Support». Les formations des opérateurs et maintenanciers des systèmes AB se sont ainsi poursuivies tout au long de l'année au Cockerill Campus, le centre de formation international de John Cockerill à Commercy (Meuse, France). Cette activité de support couvre non seulement la formation des opérateurs mais aussi la maintenance et le maintien en service des équipements. Elle constitue un axe fort du développement de John Cockerill sur le marché de la défense.

La diversification des technologies dédiées à combattre l'insécurité constitue un autre axe de développement de John Cockerill. Parmi les réalisations de 2021, citons le Tankboat, un catamaran équipé d'une tourelle Cockerill® 3030 dédié à la protection des côtes, qui fait l'objet d'un premier contrat commercial avec l'Indonésie. Les simulateurs de systèmes d'armes Agueris® ont quant à eux décroché un contrat avec l'armée française dans le cadre du programme Serket. Citons aussi les technologies de protection des sites et zones sensibles Fortress®, qui font l'objet d'un effort de développement commercial soutenu auprès des autorités régaliennes françaises et le Véhicule Rapide et Léger (VRL), un concept ultra novateur dont le démonstrateur, finalisé en 2021, sera dévoilé en mars 2022 dans le cadre d'un salon professionnel spécialisé.

1.3. Une ambition de croissance retrouvée après 2 «années covid»

Les résultats financiers 2021 de John Cockerill sont impactés par la situation économique mondiale de 2020 et 2021 engendrée par la pandémie de Covid-19.

Le chiffre d'affaires est en recul par rapport à 2020, à 940 millions d'euros, soit sous la barre symbolique du milliard d'euros. Ceci s'explique par le recul du niveau d'inscriptions de commandes de 2020. Les inscriptions de commandes 2021 sont en légère augmentation par rapport à 2020, à 951 millions d'euros. Une nette reprise s'est opérée au 2^e semestre 2021 et elle s'est confirmée début 2022 : entre juillet 2021 et janvier 2022, John Cockerill a enregistré pour plus de 800 millions d'euros de commandes. Les budgets de chiffre d'affaires et d'inscriptions de commandes sont dès lors en hausse significative pour l'exercice 2022, au-delà du milliard d'euros.

L'EBITDa 2021 s'élève à 52,5 millions d'euros, en ligne

par rapport à 2020 (53,1 millions d'euros). En matière de trésorerie, 2021 se termine avec un cash largement positif. John Cockerill confirme ainsi la régularité de ses performances financières.

Pour l'avenir, John Cockerill anticipe un rééquilibrage de ses activités : le poids relatif de l'activité Défense diminue, alors que celui des activités dédiées au changement climatique (énergie décarbonée, production responsable et préservation des ressources naturelles) monte en puissance. La croissance du développement des activités de John Cockerill en Afrique influence aussi ce rééquilibrage.

1.4. Les Talents et l'innovation au cœur des enjeux

En 2021, John Cockerill a renforcé ses équipes, avec 5 480 collaborateurs au 1^{er} janvier 2022, en augmentation de 304 personnes. Pour coordonner mieux encore toutes ces expertises et répondre aux besoins des collaborateurs, le Groupe a proposé à quelque 200 managers un programme de formations en leadership. De son côté, l'équipe dirigeante s'est renforcée en intégrant des managers expérimentés dans des spécialités en ligne avec les nouveaux besoins du Groupe, que ce soit dans l'environnement, dans la venture capital ou dans les affaires publiques. L'enquête d'opinion interne menée en 2021 a mis en évidence leur fort attachement à John Cockerill, avec un taux d'engagement durable mesuré à 79 %.

En 2021, le taux de fréquence des accidents s'est dégradé à 2,75 contre 2,03 en 2020. Cette dégradation est compensée par une amélioration du taux de gravité, à 0,064 contre 0,072 en 2020. La santé et la sécurité de nos collaborateurs, priorités numéro 1 du Groupe, restent au cœur de nos efforts de vigilance pour 2022.

Par ailleurs, John Cockerill a continué d'investir dans l'innovation en 2021. Son fonds Industrya, lancé en 2020, a investi dans 3 trois premières start-ups : la Française SupAirVision, qui développe des solutions digitales de diagnostic des pales d'éoliennes, la Flamande Deltaray, qui développe une technologie de contrôle non destructif de la qualité des produits par radiographie accélérée, et la Wallonne VOCssens, qui développe une technologie d'analyse de l'air et des gaz par caméra environnementale. Ces trois start-ups ont été sélectionnées parmi les 172 dossiers de candidatures reçus en 2021.

2. Litiges, risques et incertitudes

Risques et incertitudes

Par la complexité et les montants des contrats conclus dans les métiers de l'ingénierie et dont l'amplitude s'est fortement accentuée cette année, John Cockerill est exposé à différents risques, tels que :

- la fluctuation de devises lorsque les prix de vente et/ou les prix d'achat des matières et services ne sont pas libellés en euros. Ce risque est réduit par la conclusion de contrats de vente/achat à terme ;
- la capacité des fournisseurs et sous-traitants à respecter leurs engagements contractuels ;

- la participation, comme leader pour certains contrats, à des consortiums qui impliquent une solidarité des partenaires pouvant le cas échéant, entraîner le partage des risques ;
- la solidité et la surface financière des clients compte tenu de la diversité géographique de nos activités ;
- les coûts à encourir en cas de réclamation en période de garantie après la réception provisoire. Ce risque est réduit par la constitution de provisions ;
- le cours du pétrole et des matières premières, dont la fluctuation peut influencer fortement la conjoncture dans les activités de l'énergie, de l'efficacité énergétique ou de la défense ;
- l'évolution du dispositif réglementaire au niveau de licences d'exportation nécessaires pour certaines activités ;
- l'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs.

Les risques associés aux activités de Services incluent notamment :

- la performance des fournisseurs et sous-traitants ;
- la concurrence des marchés, en particulier celui des équipements sidérurgiques qui affecte tout autant la vente d'équipements sidérurgiques que les activités de services en Belgique, en France et au Brésil ;
- les menaces et annonces de fermeture consécutives à la crise économique qui pèsent sur le tissu industriel occidental.

Au niveau des plans de pensions belges, après plusieurs mois d'analyse des possibilités de reprise de la compagnie d'assurance Intégrale, celle-ci a annoncé, le 15 décembre 2021, le transfert de son portefeuille d'assurance ainsi que les actifs sous-jacents à la société Monument Assurance Belgium, filiale du groupe d'assurance et de réassurance Monument Re. Cette opération répond directement aux mesures exceptionnelles adoptées par la Banque nationale de Belgique aux fins d'assurer la protection des intérêts des porteurs de polices d'assurance souscrites auprès d'Intégrale.

John Cockerill a également adapté son fonctionnement avec une évolution importante du travail à distance et la mise en place de solutions de digitalisation. La dépendance vis-à-vis de la disponibilité des systèmes informatiques a augmenté dans le contexte de pandémie et John Cockerill a pris toutes les actions nécessaires pour protéger les systèmes et prévenir les tentatives d'attaques informatiques malveillantes.

Comme en 2020, sur le plan fiscal, John Cockerill estime, notamment sur base de la jurisprudence de la CJUE, que constitue une violation de la Directive Mère-Fille l'imposition établie en raison de la base imposable minimale créée par l'article 207, alinéa 7 et 8 du CIR en ce que cette base minimale empêche la déduction pleine et entière des Revenus Définitivement Taxés (RDT). John Cockerill a dès lors déterminé sa charge fiscale sur base d'une application correcte du droit de l'Union Européenne et notamment de la Directive Mère-Fille en déduisant intégralement de la base imposable les RDT perçus pas les sociétés belges du Groupe.

Enfin, la couverture internationale des activités de John Cockerill l'expose aux risques de perturbations géopolitiques de toutes natures, qui peuvent avoir une incidence sur l'obtention ou la bonne réalisation des contrats et des exportations qui y sont liées.

3. Commentaires sur les comptes consolidés

Périmètre de consolidation

Depuis quelques années, John Cockerill publiait son rapport financier en tant que Consortium. Celui-ci était constitué des sociétés John Cockerill SA (anciennement CMI SA), GIMCO SA et de leurs filiales.

En 2021, les sociétés actionnaires Ebenis SA et Dodeca SA ont continué la réorganisation, entamée il y a déjà plusieurs années, de leurs actifs immobiliers ainsi que de certaines sociétés immobilières. Ces changements ont visé la rationalisation et la simplification de la gestion de ces actifs. En conséquence, la société Ebenis SA est devenue l'actionnaire unique de Gimco SA le 15 décembre 2021. A la suite de ces opérations, le Consortium John Cockerill a donc pris fin en 2021.

Le rapport financier tient compte de ce changement de périmètre pour l'année 2021 mais aussi pour l'année 2020 dans un souci de continuité de présentation. Les sociétés Gimco, Gimco Embourg, Gimco Willebroeck, Gimco France et Gimco Luxembourg ne font donc plus partie du périmètre de consolidation.

Vu le pourcentage de participation détenu (directement ou indirectement) dans chacune des filiales incluses dans le périmètre de consolidation, la majorité des sociétés de John Cockerill est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés françaises John Cockerill Hydrogen et John Cockerill Hydrogen France ainsi que les sociétés belges John Cockerill Hydrogen Belgium et John Cockerill Renewables ont été constituées durant l'exercice. Bien que la contribution soit faible en 2021, ces entités ont tout de même été intégrées aux comptes consolidés. Il s'agissait d'une étape importante au niveau de la création du Secteur Renewables dont une croissance forte est attendue prochainement.

La société Industrya a également été consolidée. Il s'agit d'un fonds d'investissements donnant aux start-up et scale-up industrielles un accès à un réseau national et international d'expertise technologique et financière, de clients et de partenaires.

Les sociétés Beijing Cockerill Trading et John Cockerill Italy ont également été consolidées.

Enfin, il convient de noter que les sociétés G2Wind, EFR, CMS Hydro et John Cockerill Energy de Mexico sont à présent consolidées à 100% vu les opérations de rachat de minoritaires durant l'exercice. La société Wuhan Cockerill Engineering and Technology a été liquidée.

Etat consolidé de la situation financière

Actif

Les actifs non courants s'élèvent à 540,6 millions d'euros contre 446,6 millions d'euros à fin 2020.

Les écarts de consolidation repris à l'actif sont en légère augmentation de 1,1 millions d'euros. Ils s'élèvent à 65,0 millions d'euros contre 63,9 millions d'euros l'année dernière. La principale raison de cette variation s'explique par des écarts de change au niveau de la valorisation des écarts de consolidation de nos entités en Inde et aux Etats-Unis. Une réduction de valeur a également été actée pour 0,4 millions d'euros au niveau de l'entité EFR.

Les immobilisations incorporelles augmentent de 7,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 75,0 millions d'euros à fin décembre 2021 contre 67,5 millions d'euros à fin décembre 2020. Les investissements de l'année concernent essentiellement des développements réalisés au niveau des énergies renouvelables et du secteur Defense.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 182,9 millions d'euros à fin 2021 contre 154,9 millions d'euros à fin 2020, soit une augmentation de 28,0 millions d'euros en 2021. La valeur des droits d'utilisation des contrats de location, conformément à l'application de la norme IFRS 16, augmente de 36,9 millions d'euros et se montent à présent à 77,4 millions d'euros. Les opérations immobilières de séparation des périmètres opérationnels et immobiliers, comme expliqué au niveau du périmètre de consolidation, conduisent à reconnaître les droits d'utilisation des nouveaux contrats de locations immobilière conclus avec GIMCO SA et ses filiales, et ce pour des durées de neuf ans.

Les actifs financiers y compris les participations dans les entreprises associées, augmentent de 56,5 millions d'euros en 2021. Cette section comprend des facturations opérationnelles, considérées comme non-courantes vu le délai de paiement octroyé au client concerné, qui augmentent de 54,1 millions d'euros au niveau du secteur Defense. La valeur des sociétés non consolidées diminue de 1,5 millions d'euros suite principalement à la liquidation de Wuhan Cockerill Engineering and Technology.

Les actifs courants s'élèvent à 773,0 millions d'euros contre 761,9 millions d'euros fin 2020, soit une hausse de 11,1 millions d'euros.

Les stocks et commandes en cours d'exécution augmentent de 10,2 millions d'euros.

Les créances provenant des clients et autres débiteurs diminuent de 8,3 millions d'euros. En 2021, John Cockerill a continué à utiliser ses lignes d'escompte de créances sans recours pour un total de 165 millions d'euros, principalement au niveau du secteur Defense mais également dans le secteur Services.

Les créances d'impôts diminuent suite à la mise en place d'une consolidation fiscale en Belgique qui a permis de récupérer les impôts déjà financés en 2019 par des versements anticipés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie affichent un total de 219,8 millions d'euros contre 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Passif

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de John Cockerill, y compris les intérêts non contrôlants, s'élèvent à 105,8 millions d'euros contre 103,0 millions d'euros à fin 2020. L'augmentation de 2,8 millions d'euros s'explique notamment par le résultat net positif engrangé sur la période (+ 6,0 millions d'euros). Les intérêts non contrôlants augmentent quant à eux de 4,7 millions d'euros suite notamment à la consolidation du fonds Industrya.

Dans le cadre de la réorganisation des actifs immobiliers des actionnaires de John Cockerill, une scission partielle de John Cockerill SA a été réalisée le 29 octobre 2021 visant le patrimoine immobilier de John Cockerill SA. Cette scission a réduit les fonds propres de John Cockerill de 7,6 millions d'euros.

D'autres variations techniques, propres à la consolidation en IFRS, impactent également cette section et concernent les écarts de conversion des entités en devises, la juste valeur des instruments de couverture, les impacts liés aux hypothèses actuarielles des engagements sociaux et les variations de périmètre.

Les passifs non courants atteignent 235,5 millions d'euros à fin 2021 contre 213,5 millions d'euros à fin 2020, soit une augmentation de 22,0 millions d'euros. Cette variation concerne principalement les emprunts qui se réduisent de 17,3 millions d'euros tandis que les dettes de location augmentent de 36,1 millions d'euros, conséquence de l'augmentation des droits d'utilisation. Les provisions non courantes sont en légère hausse de 3,3 millions d'euros.

Les passifs courants sont en augmentation de 80,3 millions d'euros et se montent à 972,3 millions d'euros. Cette variation est expliquée par l'augmentation des passifs de contrats pour 147,2 millions d'euros principalement au niveau du secteur Defense tant pour les contrats de livraison d'équipements que de formations et support. Notons aussi la diminution des emprunts courants pour 15,1 millions d'euros et la réduction des dettes commerciales et autres dettes pour 40,3 millions d'euros.

Etat consolidé du résultat global

Le chiffre d'affaires de John Cockerill pour l'exercice 2021 s'élève à 940,4 millions d'euros par rapport à 1 008,2 millions d'euros l'exercice précédent. Depuis 2018, John Cockerill a décidé de communiquer son information financière sectorielle en incluant la quote-part de joint-ventures significatives, ce qui porte dès lors le chiffre d'affaires à 947,5 millions d'euros pour 2021.

Le résultat après amortissements de John Cockerill est de 9.6 millions d'euros (11,0 millions d'euros en tenant compte de la quote-part des joint-ventures). Le cash-flow des opérations est de 49,1 millions d'euros en 2021. Le résultat opérationnel de John Cockerill est essentiellement porté par le secteur Defense et, dans une moindre mesure par le secteur Services. Les résultats des secteurs Industry, Energy et Environment continuent de s'améliorer mais restent pénalisés par les impacts de la crise sanitaire mondiale et par d'importants retards au niveau des inscriptions de commandes.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat fiscal et de la quote-part dans le résultat net des entreprises associées, le résultat après impôts de l'année s'élève à 6,0 millions d'euros.

4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé

Pour 2022, l'inscription de commandes budgétaire s'élève à 1,4 milliards d'euros. Vu ce bon niveau prévisionnel ainsi qu'un carnet de commandes bien rempli fin 2021, le résultat de John Cockerill en 2022 sera dépendant de la bonne exécution des projets, dans le respect des délais et des devis.

5. Activités en matière de recherche et développement

Cette deuxième année marquée par la COVID-19 a constitué une étape supplémentaire dans la prise de conscience de l'urgence d'une transition écologique. Cette transition doit être énergétique, avec notamment le développement des solutions renouvelables et décarbonées de génération d'électricité. Elle doit également concerner les modes de production, avec le développement de la réutilisation et du recyclage. Cette année encore, en parfaite adéquation avec sa mission, l'activité de John Cockerill en matière d'innovation s'est résolument inscrite dans cette tendance.

Dans le domaine de la transition énergétique, l'année 2021 a connu une accélération des efforts de R&D sur le thème de la génération d'hydrogène vert. Grâce à sa collaboration intense avec le CRM à Liège, John Cockerill Hydrogène dispose désormais d'un ensemble de pilotes (depuis la mini cellule d'électrolyse jusqu'à un électrolyseur de petite puissance) pour travailler à l'optimisation de sa gamme d'électrolyseurs alcalins, avec deux priorités : l'optimisation des performances de la gamme actuelle, notamment de son produit phare le DQ1000 (5MW pour 1000NM³ H₂/h), et le développement de stacks de plus forte puissance. Cet effort de R&D vise également à supporter le projet de construction de la 1ère gigafactory de production d'électrolyseurs, qui doit démarrer en Alsace en 2023. L'année 2021 a par ailleurs connu une extension des collaborations externes : les équipes de John Cockerill sont engagées en Belgique dans un consortium dédié aux futures générations d'électrolyseurs alcalins (AEM pour Anion Exchange Membrane) ; leur collaboration avec l'université de Lorraine s'est poursuivie et une nouvelle collaboration a démarré avec le pôle de PARIS-Saclay.

L'hydrogène intègre aussi de nombreux projets chez les acteurs de l'industrie. Avec son partenaire CARMEUSE, John Cockerill a initié le projet FARADAY. Celui-ci vise à réaliser en parallèle l'électrolyse de l'eau et le fractionnement du carbonate de calcium, afin de générer O₂, H₂ et CO₂ avec l'hydroxyde de calcium, et ouvrir ainsi la voie à une solution pour recombinaison H₂ et CO₂. FARADAY réunit un consortium au sein du pôle de compétitivité GREENWIN et a reçu le support de la région Wallonne. De façon similaire, John Cockerill participe à HECO₂ (pour Hydrogène, électrification, et capture du CO₂) pour accélérer la décarbonation de l'industrie en Wallonie. Ce projet, initié par le pôle de compétitivité MECATECH, implique aux côtés de John Cockerill des acteurs majeurs de l'industrie du verre, de l'acier, de la chaux ou encore des phosphates.

La transition énergétique entraîne une augmentation des usages de l'utilisation de l'électricité verte pour limiter le recours aux énergies fossiles. Dans ce contexte, John Cockerill a notamment développé une solution 100% électrique pour ses lignes de recuit et développe une solution de chauffage indirect 100% électrique pour son four à soles multiples «The Nesa Solutions®». Les équipes ont également finalisé avec leurs partenaires de SIDERWIN la construction du pilote de production de fer par l'électrolyse du minerai. Sa première campagne d'essais a démarré début 2022.

Par ailleurs, John Cockerill a poursuivi en 2021 ses travaux relatifs à la capture du CO₂, élément indispensable pour atteindre les objectifs de neutralité carbone comme en attestent les scénarios du GIEC ainsi que les études de CLIMACT et VITO en Belgique et de l'ADEME en France. Dans le cadre du projet européen 3D, John Cockerill a ainsi finalisé ses travaux d'études dédiés à la génération de vapeur à partir des chaleurs fatales du procédé sidérurgique. Cette contribution permet d'optimiser le coût de la solution de capture du CO₂ par une boucle aux amines développée par le partenaire-leader du projet, l'IFP-EN. Les équipes de John Cockerill collaborent aujourd'hui avec l'IFP-EN et sa filiale AXENS pour proposer une industrialisation de la solution.

L'économie circulaire est un autre pilier de la transition écologique. Déjà engagé fortement sur ce thème avec ses solutions pour régénérer le charbon actif utilisé en traitement des effluents, John Cockerill a poursuivi ses développements pour la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR, ou SRF pour Solid Refused Fuel), qui ont permis la vente d'un premier four «The Nesa Solutions®» dédié à ce marché. John Cockerill continue par ailleurs ses développements pour le traitement des déchets électroniques et la récupération des fractions minérales valorisables.

Parallèlement, John Cockerill a poursuivi en 2021 le projet COMETHA en région Parisienne. Ce projet vise la valorisation des boues de station des eaux et des déchets organiques des ordures ménagères. Le pilote du consortium mené par John Cockerill est en construction. Ses différentes compétences en traitement de l'eau, de l'air et en conversion thermique et pyrolyse seront mises à contribution pour viser la récupération énergétique et la valorisation et récupération des matières.

Les évolutions du secteur de l'énergie, notamment

les décisions politiques en la matière, offrent des opportunités de nouveaux développements en lien avec l'objectif de circularité. C'est ainsi que les équipes de John Cockerill ont entamé en 2021 un travail concernant d'une part le démantèlement des centrales nucléaires belges et, d'autres part, le démantèlement des éoliennes. Ces deux thèmes sont amenés à prendre une grande importance dans les années qui viennent. Ils offrent, du fait de la complexité des questions à traiter, des sujets propices à l'innovation.

A l'ère du digital...

Ces deux années consécutives de confinement partiel lié à la COVID-19 ont accéléré l'adoption de solutions digitales. C'est vrai dans l'utilisation des outils collaboratifs, ce l'est aussi dans les applications business. Le digital occupe ainsi désormais une place prépondérante dans les développements des solutions de John Cockerill pour combattre l'insécurité. Dans le cadre de projets subsidiés par la région Wallonne, des outils d'intelligence artificielle ont été développés et seront intégrés dans le futur aux nouvelles générations des systèmes John Cockerill. De même, l'outil QIWI™ développé dans le cadre des activités de Services pour faciliter le reporting des équipes de terrain a été déployé en 2021 vers d'autres activités du Groupe. En outre, toujours en 2021, John Cockerill a poursuivi avec succès le développement de l'Energy Management System de son unité de production et stockage d'énergies renouvelables MiRIS et le propose désormais à ses clients. Enfin, les équipes de John Cockerill impliquées dans le projet Industry 4.0 ont poursuivi le déploiement de l'interface John's Cockpit, dédiée au monitoring à distance d'équipements utilisés par les clients. L'étape initiée en 2021 consiste à mettre en œuvre le produit chez des clients ciblés. Elle se déploiera en 2022. La priorité sera donnée aux solutions de collecte et traitement des données à partir des équipements fournis par John Cockerill en vue notamment de supporter les phases de mise en service, de montée en allure et d'optimisation.

...et de l'open innovation

En juillet 2020, John Cockerill lançait Industrya, plateforme d'incubation, d'accélération et d'investissement dans des start-ups et scale-ups innovantes. Avec quelque 172 dossiers reçus, et déjà 3 décisions d'investissement, Industrya donne également la possibilité aux équipes de John Cockerill d'interagir avec de nombreux projets d'innovation et de se familiariser avec des technologies en développement. Des collaborations sont déjà en cours de déploiement, démontrant la pertinence du modèle. Citons par exemple le domaine du solaire à concentration, les détecteurs de molécules chimiques miniaturisés ou les technologies de support à la maintenance des éoliennes.

Les équipes de John Cockerill sont engagées depuis plusieurs années dans les associations techniques et professionnelles aux différents niveaux (régional, national, européen). Cet engagement s'est encore amplifié en 2021 et participe à la dynamique d'innovation. Au niveau européen, il est aujourd'hui fondamental : les mécanismes de soutien financier à la R&D passent de plus en plus par l'Europe et les projets menés

dans ce cadre donnent des possibilités nouvelles de collaboration, de découvertes de nouvelles compétences, avec l'opportunité d'accélérer l'innovation.

Épinglons par exemples la participation de John Cockerill dans Hydrogène Europe, dans la plateforme ESTEP (European Steel Technology Platform) engagée dans le programme Green Steel, ou encore dans SPIRE (Public-Private Partnership entre la Direction Recherche de la Commission européenne et les industries de process) devenu Process4Planet en 2021. Sans oublier l'engagement de John Cockerill dans les initiatives EDIDP (Programme Européen de Développement Industriel dans le domaine de la Défense), avec des participations dans différents consortiums sur des projets de développement stratégiques pour l'accès aux futurs marchés.

6. Existence de succursales et de bureaux commerciaux

En 2021, John Cockerill a ouvert sa seconde succursale à Singapour et une succursale en Inde est en cours de création. Le reste du réseau de succursales est resté stable en 2021.

7. Politique en matière d'instruments financiers

Dans le cadre des contrats libellés en devises, John Cockerill limite les risques de change par la conclusion de contrats de change à terme afin de sécuriser le montant de ses recettes et de ses dépenses. Il s'agit de contrats de couvertures spécifiques, conclus au cas par cas pour chaque transaction.

8. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

La publication de ce rapport intervient dans le contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui met les marchés financiers sous haute pression mais dont nul ne peut prédire aujourd'hui les impacts durables sur l'économie.

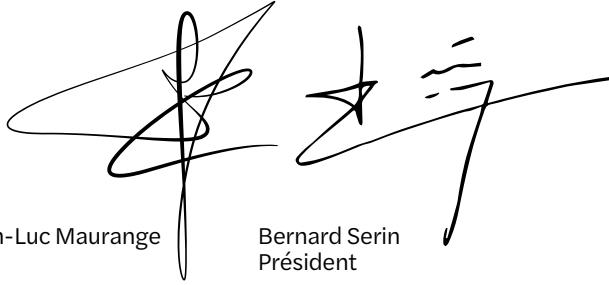
Tout d'abord, aucun membre du personnel de John Cockerill n'était présent en Ukraine au moment du déclenchement des opérations.

Au niveau des affaires, le secteur Défense de John Cockerill est principalement exposé pour des achats de fournitures représentant plusieurs millions d'euros.

Des solutions alternatives d'approvisionnement sont à l'étude. Vu les incertitudes actuelles, l'impact ne peut être estimé précisément. Notre secteur Industry est également impacté au niveau de quelques contrats en Russie mais les conséquences sont considérées comme limitées, avec en sus la possibilité d'actionner certaines assurances si nécessaire.

En janvier 2022, John Cockerill a finalisé le rachat des intérêts non contrôlants de Cockerill Jingli Hydrogen en Chine ce qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de John Cockerill.

À notre connaissance, aucun autre élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2022.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Jean-Luc Maurange, and the signature on the right is for Bernard Serin. Both signatures are stylized and fluid.

Jean-Luc Maurange
CEO

Bernard Serin
Président

Chapitre 2 | Etats financiers consolidés

Etat consolidé de la situation financière

EUR 000	Note	2021	2020	2019
ACTIFS				
Actifs non courants		540 596	446 633	337 874
Goodwill	5	65 023	63 912	66 919
Immobilisations incorporelles	6	75 004	67 458	64 857
Immobilisations corporelles	7	105 526	114 460	96 843
Droits d'utilisation	7	77 392	40 474	45 811
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	9 937	11 425	11 424
Autres actifs financiers	9	203 340	145 310	46 035
Autres actifs non courants	10	2 563	2 665	4 539
Actifs d'impôts différés	11	1 811	927	1 445
Actifs courants		772 962	761 885	1 154 823
Stocks	12	111 747	101 567	168 814
Clients et autres débiteurs		415 978	424 325	872 229
Créances commerciales	13	249 236	267 125	632 545
Actifs de contrats	14	112 718	129 990	204 830
Autres créances opérationnelles	13	54 024	27 210	34 854
Actifs d'impôts exigibles	11	8 624	27 164	13 444
Autres actifs financiers	9	7 343	18 212	15 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	219 810	182 216	67 093
Autres actifs courants	10	9 460	8 401	18 142
TOTAL DE L'ACTIF		1 313 558	1 208 518	1 492 697
EUR 000				
CAPITAUX PROPRES				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	105 780	102 997	92 301
Capital		37 331	42 038	42 038
Réserves		50 790	47 959	34 446
Intérêts non contrôlants	34	17 660	12 999	15 818
PASSIFS				
Passifs non courants		235 451	213 452	245 909
Provisions pour pensions et obligations similaires	17	20 828	19 349	18 311
Provisions	18	80 697	78 854	72 171
Emprunts	19	67 721	84 998	109 056
Dettes de location	19	63 174	27 110	32 722
Autres passifs financiers	20	516	556	649
Autres passifs non courants	21	1 355	730	2 864
Passifs d'impôts différés	11	1 160	1 855	10 135
Passifs courants		972 327	892 069	1 154 487
Provisions pour avantages du personnel	17	0	202	0
Provisions	18	14 152	21 390	21 398
Emprunts	19	33 488	49 340	105 464
Dettes de location	19	15 953	13 817	13 337
Autres passifs financiers	20	1 743	3 560	2 747
Fournisseurs et autres créditeurs		891 265	784 316	987 860
Dettes commerciales	22	331 000	360 369	373 596
Passifs de contrats	14	441 706	294 490	468 592
Autres dettes opérationnelles	22	118 558	129 457	145 672
Passifs d'impôts exigibles	11	1 475	8 145	8 385
Autres passifs courants	21	14 251	11 297	15 296
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 313 558	1 208 518	1 492 697

Etat consolidé du résultat global

EUR 000	Note	2021	2020
Produits opérationnels		966 776	1 035 554
Chiffre d'affaires	23	940 411	1 008 161
Autres produits opérationnels		26 365	27 393
Charges opérationnelles		-914 279	-982 423
Matières premières et consommables		-430 868	-497 414
Biens et services		-165 980	-168 266
Rémunérations et autres avantages sociaux	24	-308 897	-297 002
Provisions	17,18,24	2 992	-11 472
Autres charges opérationnelles		-11 526	-8 268
EBITDA		52 497	53 131
Amortissements et dépréciations	24	-40 376	-40 131
Pertes de valeur	24	-4 994	-7 482
Reprise pertes de valeur	24	2 457	5 526
EBIT		9 583	11 044
Résultat financier	25,26	-4 824	-11 083
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	8	1 160	1 091
Résultat avant impôts		5 919	1 052
Impôts sur le résultat	11	51	19 663
Résultat après impôts		5 970	20 715
Résultat attribuable aux intérêts non contrôlants	34	-333	-1 675
Résultat attribuable aux actionnaires de John Cockerill		6 303	22 390
Profit(s)/perte(s) sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-809	-5 733
Ecart de change sur la conversion d'activités à l'étranger		2 377	-3 591
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	11	-137	1 702
Total éléments recyclables		1 431	-7 621
Réévaluation de l'engagement net au titre de plans de pension	17	1 801	2 452
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	11	7	38
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	9	-1 017	-75
Total éléments non recyclables		790	2 415
Autres éléments du résultat global de l'année	(*)	2 222	-5 207
Résultat global de l'année	(*)	8 192	15 508
Attribuable aux actionnaires		7 371	18 024
Attribuable aux intérêts non contrôlants		821	-2 516

(*) voir Etat consolidé des variations des capitaux propres

Etat consolidé des variations des capitaux propres

EUR 000	Capital	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Résultats non distribués	Total part de John Cockerill	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019	42 038	-6 057	3 384	37 118	76 483	15 818	92 301
Résultat net	0	0	0	22 390	22 390	-1 675	20 715
Ecart de conversion	0	-2 672	0	-83	-2 756	-835	-3 591
Gains/pertes nets à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour des couvertures de flux de trésorerie	0	0	-4 025	0	-4 025	1	-4 024
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	0	0	0	-69	-69	-6	-75
Variation Plan de pensions (net d'impôts)	0	0	0	2 498	2 498	-1	2 497
Résultat y compris les autres éléments du résultat global	0	-2 685	-4 025	24 735	18 024	-2 516	15 508
Dividendes	0	0	0	253	253	-182	71
Variation du périmètre et autres transactions	0	4	-263	-4 517	-4 776	-120	-4 897
Solde au 31 décembre 2020	42 038	-8 725	-904	57 588	89 998	12 999	102 997
Résultat net	0	0	0	6 304	6 304	-333	5 970
Ecart de conversion	0	1 161	0	59	1 219	1 158	2 377
Gains/pertes nets à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour des couvertures de flux de trésorerie	0	0	-948	0	-948	2	-946
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	0	0	0	-1 017	-1 017	0	-1 017
Variation Plan de pensions (net d'impôts)	0	0	0	1 814	1 814	-6	1 808
Résultat y compris les autres éléments du résultat global	0	1 161	-948	7 159	7 371	821	8 192
Dividendes	0	0	0	0	0	-119	-118
Variation du périmètre et autres transactions	-4 707	-48	0	-4 493	-9 248	3 958	-5 290
Solde au 31 décembre 2021	37 331	-7 612	-1 852	60 254	88 121	17 660	105 780
Variation	-4 707	1 113	-948	2 666	-1 877	4 660	2 784

Au 31 décembre 2020, les variations de périmètre concernent essentiellement les transactions entre John Cockerill et les intérêts non contrôlants du Groupe CIM ainsi que des variations de pourcentage dans les sociétés Transurb et EFR.

Au 31 décembre 2021, les variations de périmètre et autres transactions concernent essentiellement la scission partielle de John Cockerill SA (voir Note 1) ainsi que l'augmentation des intérêts non contrôlants liés à l'intégration d'Industria dans le périmètre de consolidation.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

EUR 000	2021	2020
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat de l'année	5 970	20 715
Ajustements pour les éléments sans effets de trésorerie et non opérationnels	43 162	40 374
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	-1 160	-1 091
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	40 376	40 131
Pertes de valeur sur créances, goodwill et sur stocks	3 122	2 262
Augmentation/(diminution/utilisation) de provisions	-2 785	11 562
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et cession d'actifs détenus à des fins de transaction	-1 068	-161
Coût de l'endettement (courant et non courant)	3 673	3 954
Charge d'impôts	-51	-19 663
Autres éléments sans effet de trésorerie inclus dans le résultat (*)	1 055	3 380
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant la variation du besoin en fonds de roulement	49 132	61 089
Variation du besoin en fonds de roulement	92 929	203 140
Intérêts	-3 696	-3 928
Impôts versés	-8 487	-547
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	129 878	259 754
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	543	136
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-33 078	-22 886
Prêts accordés	4 832	560
Prêts remboursés	-7 191	-12 596
Vente de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise (**)	0	-69
Acquisition de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise (**)	2 856	-562
Acquisition de titres non consolidés	-2 169	-2 710
Cession de titres non consolidés	677	87
Autres flux d'investissements	2 369	728
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement	-31 162	-37 312
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emprunts accordés (***)	12 412	40 334
Emprunts remboursés (***)	-43 664	-119 038
Paiement des dettes de location (***)	-17 150	-16 009
Dividendes payés	-12 237	-5 182
Acquisition de titres de sociétés déjà consolidées	-4 081	-3 718
Augmentation de capital intérêts minoritaires	1 429	0
Autres passifs non courants	-40	-1 773
Flux de trésorerie générés par les activités de financement	-63 331	-105 386
Variation de la situation de trésorerie	35 386	117 055
Situation de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	182 099	67 056
Impact des variations de taux de change	2 201	-2 013
Situation de trésorerie à la clôture de l'exercice (****)	219 686	182 099

(*) Cette rubrique se compose essentiellement de l'impact des différences de change non réalisées et de la mise à la juste valeur des instruments dérivés.

(**) Voir la note 29 Acquisition et cessions d'entreprises

(***) Voir la note 19 «Emprunts»

(****) La situation de trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite des découverts bancaires qui s'élèvent à 125 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 117 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

Ce rapport concerne la société John Cockerill SA ainsi que ses différentes filiales.

John Cockerill SA est une société anonyme de droit belge. Son siège social est établi rue Jean Potier 1 à 4100 Seraing en Belgique.

Les activités principales de John Cockerill sont décrites dans le point 4 du présent rapport.

La législation régissant les activités de John Cockerill est la législation belge ou la législation des pays dans lesquels sont implantées ses filiales. Le pays d'origine de John Cockerill SA est la Belgique.

L'exercice comptable de John Cockerill SA débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année. La société a été constituée le 16 décembre 1981 pour une durée illimitée.

Le numéro de Registre des personnes morales de John Cockerill SA est le n°0422 362 447.

Notons que depuis quelques années, John Cockerill publiait son rapport financier en tant que Consortium. Celui-ci était constitué des sociétés John Cockerill SA (anciennement CMI SA), GIMCO SA et de leurs filiales.

En 2021, les sociétés actionnaires Ebenis SA et Dodeca SA ont continué la réorganisation, entamée il y a déjà plusieurs années, de leurs actifs immobiliers ainsi que de certaines sociétés immobilières. Ces changements ont visé la rationalisation et la simplification de la gestion de ces actifs.

Dès lors, une scission partielle de John Cockerill SA a été réalisée le 29 octobre 2021 visant le patrimoine immobilier de John Cockerill SA tandis que la société Ebenis SA est devenue l'actionnaire unique de Gimco SA le 15 décembre 2021.

A la suite de ces opérations, le Consortium John Cockerill a donc pris fin en 2021.

En conséquence, ce rapport financier tient compte de ce changement de périmètre pour l'année 2021 mais aussi pour l'année 2020 dans un souci de continuité de présentation.

Les impacts sur les états financiers entre ces deux périmètres de consolidation sont synthétisés ci-dessous :

Réconciliation de la situation financière

Au niveau de l'actif, les impacts sur la situation financière de 2020 comprennent essentiellement la sortie des immobilisations corporelles du Groupe GIMCO et la reconnaissance des droits d'utilisation sur les contrats en cours avec ce même Groupe ainsi que l'arrêt de l'élimination de positions entre sociétés. Les principaux contrats de location ayant été renégociés et reconduits pour une durée de neuf années fin 2021 (voir notes 7 et 19), ces actifs et dettes de location liées apparaissent pour des valeurs nettement inférieures dans la situation financière à fin 2020.

EUR 000	2020					2020
	Consortium	Sortie Entités Gimco	Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco	Reclassement Provision Garantie		John Cockerill
ACTIFS						
Actifs non courants	477 534	-37 628	6 727	0		446 633
Goodwill	63 912					63 912
Immobilisations incorporelles	67 458					67 458
Immobilisations corporelles	154 110	-39 649				114 460
Droits d'utilisation	33 748		6 727			40 474
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	11 425					11 425
Autres actifs financiers	143 260	2 050				145 310
Autres actifs non courants	2 665					2 665
Actifs d'impôts différés	955	-28				927
Actifs courants	756 314	5 570	0	0		761 885
Stocks	101 567					101 567
Clients et autres débiteurs	426 077	-1 752				424 325
Créances commerciales	267 141	-16				267 125
Actifs de contrats	129 990					129 990
Autres créances opérationnelles	28 945	-1 735				27 210
Actifs d'impôts exigibles	27 164					27 164
Autres actifs financiers	10 783	7 429				18 212
Trésorerie et équivalents de trésorerie	182 237	-22				182 216
Autres actifs courants	8 486	-85				8 401
TOTAL DE L'ACTIF	1 233 849	-32 057	6 727	0		1 208 518

Au niveau du passif, les impacts concernent essentiellement la déconsolidation des fonds propres et des emprunts bancaires ainsi que la reconnaissance de dettes de location sur les contrats en cours.

Les provisions pour garantie constituées avant la finalisation des projets sont désormais reconnues au passif du bilan dans la section non courante. La présentation des comptes 2020 a été adaptée en conséquence dans un souci comparatif.

EUR 000	2020				2020
	Consortium	Sortie Entités Gimco	Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco	Reclassement Provision Garantie	John Cockerill
CAPITAUX PROPRES					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	114 674	-11 678	0	0	102 997
Capital	47 019	-4 980			42 038
Réserves	54 657	-6 697			47 959
Intérêts non contrôlants	12 999				12 999
PASSIFS					
Passifs non courants	170 128	-16 890	3 245	56 968	213 452
Provisions pour pensions et obligations similaires	19 349				19 349
Provisions	21 886			56 968	78 854
Emprunts	101 161	-16 164			84 998
Dettes de location	23 865		3 245		27 110
Autres passifs financiers	1 283	-726			556
Autres passifs non courants	730				730
Passifs d'impôts différés	1 855				1 855
Passifs courants	949 046	-3 490	3 481	-56 968	892 069
Provisions pour avantages du personnel	202				202
Provisions	21 390				21 390
Emprunts	51 444	-2 104			49 340
Dettes de location	10 336		3 481		13 817
Autres passifs financiers	3 560				3 560
Fournisseurs et autres créditeurs	842 578	-1 294		-56 968	784 316
Dettes commerciales	360 459	-90			360 369
Passifs de contrats	294 490				294 490
Autres dettes opérationnelles	187 629	-1 204		-56 968	129 457
Passifs d'impôts exigibles	8 200	-54			8 145
Autres passifs courants	11 336	-39			11 297
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 233 849	-32 057	6 727	0	1 208 518

Les impacts sur les situations bilantaires de 2019 sont du même type et se synthétisent comme suit :

EUR 000	2019				2019
	Consortium	Sortie Entités Gimco	Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco	Reclassement Provision Garantie	John Cockerill
ACTIFS					
Actifs non courants	367 322	-39 656	10 208	0	337 874
Goodwill	66 919				66 919
Immobilisations incorporelles	64 857				64 857
Immobilisations corporelles	136 459	-39 616			96 843
Droits d'utilisation	35 603		10 208		45 811
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	11 424				11 424
Autres actifs financiers	46 037	-1			46 035
Autres actifs non courants	4 539				4 539
Actifs d'impôts différés	1 484	-39			1 445
Actifs courants	1 147 371	7 452	0	0	1 154 823
Stocks	168 814				168 814
Clients et autres débiteurs	873 578	-1 349			872 229
Créances commerciales	632 612	-66			632 545
Actifs de contrats	204 830				204 830
Autres créances opérationnelles	36 137	-1 283			34 854
Actifs d'impôts exigibles	13 444				13 444
Autres actifs financiers	6 284	8 818			15 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 110	-17			67 093
Autres actifs courants	18 141	0			18 142
TOTAL DE L'ACTIF	1 514 694	-32 204	10 208	0	1 492 697

EUR 000	2019				2019
	Consortium	Sortie Entités Gimco	Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco	Reclassement Provision Garantie	John Cockerill
CAPITAUX PROPRES					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	103 232	-10 931	0	0	92 301
Capital	47 019	-4 980			42 038
Réserves	40 396	-5 950			34 446
Intérêts non contrôlants	15 818				15 818
PASSIFS					
Passifs non courants	206 103	-18 407	6 727	51 486	245 909
Provisions pour pensions et obligations similaires	18 311				18 311
Provisions	20 684			51 486	72 171
Emprunts	126 618	-17 562			109 056
Dettes de location	25 996		6 727		32 722
Autres passifs financiers	1 494	-845			649
Autres passifs non courants	2 864				2 864
Passifs d'impôts différés	10 135				10 135
Passifs courants	1 205 359	-2 867	3 481	-51 486	1 154 487
Provisions pour avantages du personnel	0				0
Provisions	21 398				21 398
Emprunts	107 310	-1 846			105 464
Dettes de location	9 856		3 481		13 337
Autres passifs financiers	2 747				2 747
Fournisseurs et autres créditeurs	1 040 307	-961		-51 486	987 860
Dettes commerciales	374 422	-826			373 596
Passifs de contrats	468 592				468 592
Autres dettes opérationnelles	197 293	-135		-51 486	145 672
Passifs d'impôts exigibles	8 414	-29			8 385
Autres passifs courants	15 326	-31			15 296
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 514 694	-32 204	10 208	0	1 492 697

Réconciliation du résultat global

EUR 000	2020				2020
	Consortium	Sortie Entités Gimco	Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco	Reclassement Provision Garantie	John Cockerill
Produits opérationnels	1 035 649	-95	0	0	1 035 554
Chiffre d'affaires	1 008 161				1 008 161
Autres produits opérationnels	27 488	-95			27 393
Charges opérationnelles	-982 359	-3 546	3 481	0	-982 423
Matières premières et consommables	-503 041	145		5 482	-497 414
Biens et services	-167 900	-3 847	3 481		-168 266
Rémunérations et autres avantages sociaux	-297 002				-297 002
Provisions	-5 990			-5 482	-11 472
Autres charges opérationnelles	-8 425	157			-8 268
EBITDA	53 290	-3 641	3 481	0	53 131
Amortissements et dépréciations	-39 025	2 375	-3 481		-40 131
Pertes de valeur	-7 482				-7 482
Reprise pertes de valeur	5 526				5 526
EBIT	12 309	-1 266	0	0	11 044
Résultat financier	-11 555	472			-11 083
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	1 091				1 091
Résultat avant impôts	1 845	-794	0	0	1 052
Impôts sur le résultat	19 617	46			19 663
Résultat après impôts	21 462	-748	0	0	20 715
Résultat attribuable aux intérêts non contrôlants	-1 675				-1 675
Résultat attribuable aux actionnaires de John Cockerill	23 137	-747			22 390

Réconciliation des variations des capitaux propres

EUR 000	Capital	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Résultats non distribués	Total part de John Cockerill	Intérêts non contrôlants	Total Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020 - Consortium	47 019	-8 725	-904	64 285	101 675	12 999	114 674
Sortie Entités Gimco	-4 980			-6 697	-11 678		-11 677
Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco							
Reclassement Provision Garantie							
Solde au 31 décembre 2020 - John Cockerill	42 038	-8 725	-904	57 588	89 998	12 999	102 997
Variation	-4 980	0	0	-6 697	-11 678	0	-11 677

EUR 000	Capital	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Résultats non distribués	Total part de John Cockerill	Intérêts non contrôlants	Total Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019 - Consortium	47 019	-6 057	3 384	43 068	87 414	15 818	103 232
Sortie Entités Gimco	-4 980			-5 950	-10 931		-10 931
Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco							
Reclassement Provision Garantie							
Solde au 31 décembre 2019 - John Cockerill	42 038	-6 057	3 384	37 118	76 484	15 818	92 301
Variation	-4 980	0	0	-5 950	-10 931	0	-10 931

Réconciliation des flux de trésorerie

EUR 000	2020				2020
	Consortium	Sortie Entités Gimco	Impact IFRS 16 - Sortie Entités Gimco	Reclassement Provision Garantie	John Cockerill
ACTIVITES OPERATIONNELLES					
Résultat de l'année	21 462	-747	0	0	20 715
Ajustements pour les éléments sans effets de trésorerie et non opérationnels	34 156	-2 745	3 481	5 482	40 374
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	-1 091				-1 091
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	39 025	-2 375	3 481		40 131
Pertes de valeur sur créances, goodwill et sur stocks	2 262				2 262
Augmentation/(diminution/ utilisation) de provisions	6 081			5 482	11 562
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et cession d'actifs détenus à des fins de transaction	-161				-161
Coût de l'endettement (courant et non courant)	4 396	-442			3 954
Charge d'impôts	-19 617	-46			-19 663
Autres éléments sans effet de trésorerie inclus dans le résultat	3 261	119			3 380
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant la variation du besoin en fonds de roulement	55 618	-3 492	3 481	5 482	61 089
Variation du besoin en fonds de roulement	207 085	1 537	0	-5 482	203 140
Intérêts	-4 370	442			-3 928
Impôts versés	-557	10			-547
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	257 776	-1 503	3 481	0	259 754
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	136				136
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-25 295	2 409			-22 886
Prêts accordés	560				560
Prêts remboursés	-9 546	-3 050			-12 596
Vente de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise	-69				-69
Acquisition de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise	-562				-562
Acquisition de titres non consolidés	-3 709	999			-2 710
Cession de titres non consolidés	87				87
Autres flux d'investissements	728				728
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement	-37 670	358	0	0	-37 312
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
Emprunts accordés	40 334				40 334
Emprunts remboursés	-119 796	758			-119 038
Paie ment des dettes de location	-12 910	382	-3 481		-16 009
Dividendes payés	-5 182				-5 182
Acquisition de titres de sociétés déjà consolidées	-3 718				-3 718
Autres passifs non courants	-1 773				-1 773
Flux de trésorerie générés par les activités de financement	-103 046	1 141	-3 481	0	-105 386
Variation de la situation de trésorerie	117 060	-5	0	0	117 055
Situation de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	67 073	-17			67 056
Impact des variations de taux de change	-2 013				-2 013
Situation de trésorerie à la clôture de l'exercice	182 120	-22	0	0	182 099

2. Méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité et base de préparation

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par les organes de gestion de John Cockerill SA en date du 30 mars 2022.

Par la présente, nous déclarons qu'à notre connaissance :

- Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS – «International Financial Reporting Standards») telles qu'approuvées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2021.
- Les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de John Cockerill.
- Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de John Cockerill, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021

Cette année, les normes et interprétations nouvelles et amendées suivantes ont été adoptées pour l'année en cours :

- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2020)
- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2023 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021)

Les normes mentionnées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Normes et interprétations émises, mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021

John Cockerill n'a pas appliqué de manière anticipée les nouvelles normes et interprétations ci-après qui, bien que déjà élaborées, n'étaient pas encore effectives à la date de clôture des états financiers :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021)
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

En ce qui concerne ces normes, interprétations et amendements, aucun impact significatif n'est attendu par John Cockerill à cet instant.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été évalués selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers défini par la norme IFRS 9.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

2.2. Méthodes comptables significatives

(A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés englobent ceux de la Société et de ses filiales. Les méthodes de consolidation utilisées par John Cockerill sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- les entités que la Société contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles la Société a, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles («filiales»), sont consolidées par intégration globale. La consolidation des filiales commence dès l'instant où John Cockerill contrôle l'entité jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entités sur lesquelles John Cockerill exerce un contrôle conjoint, et a des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les joint ventures sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entités sur lesquelles John Cockerill exerce une influence notable définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle («entreprises associées»). L'influence notable est présumée lorsque John Cockerill détient une participation supérieure ou égale à 20%. Les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux intérêts non contrôlants même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations de John Cockerill dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de John Cockerill et intérêts non contrôlants est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des intérêts non contrôlants et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque John Cockerill perd le contrôle d'une filiale, le résultat net de la sortie du périmètre est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de tout intérêt non contrôlants. Lorsque les actifs de la filiale sont comptabilisés aux montants réévalués ou à la juste valeur et que le profit ou la perte cumulé a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres, ce profit ou perte cumulé est comptabilisé comme si la Société avait sorti directement les actifs pertinents (c'est-à-dire reclassé en résultat net ou transféré directement aux résultats non distribués, tel que le spécifient les normes IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

(B) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition,

des actifs identifiables et des passifs repris. Si, après réévaluation, cet excédent est négatif, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat net au titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les intérêts non contrôlants qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation doivent être mesurés initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Lorsqu'une contrepartie transférée par John Cockerill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, des ajustements correspondants étant comptabilisés à l'égard du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la «période d'évaluation» (maximum un an à partir de la date d'acquisition).

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, John Cockerill doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date à laquelle John Cockerill a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, John Cockerill doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation, ou les actifs et passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants.

(C) Conversion des activités à l'étranger

La monnaie de présentation des comptes de John Cockerill est l'euro.

Les entités de John Cockerill qui ont des transactions dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, soit la devise de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent, comptabilisent ces transactions aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

À chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change de clôture. Les gains et les pertes de change sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les comptes des sociétés étrangères de John Cockerill sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, puis convertis

en euros pour les besoins de la consolidation des états financiers selon les règles suivantes :

- les postes de l'état de la situation financière (y compris le goodwill) sont convertis aux cours de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux cours historiques ;
- les opérations de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie sont converties aux cours moyens annuels ;
- les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique Réserve de conversion.

Lors de la cession d'une activité dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, le montant cumulé des écarts de change figurant sous la rubrique Réserve de conversion est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Les goodwills et autres ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité et comptabilisés conformément au paragraphe précédent.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2021	2020	2021	2020
BRL	0,15848	0,15690	0,15677	0,16670
CAD	0,69478	0,63967	0,67550	0,65019
CNY	0,13899	0,12465	0,13146	0,12662
CZK	0,04023	0,03811	0,03899	0,03774
GBP	1,19008	1,11235	1,16496	1,12440
HUF	0,00271	0,00275	0,00279	0,00282
INR	0,01187	0,01115	0,01145	0,01177
KES	0,00785	0,00754	0,00777	0,00825
MAD	0,09624	0,09266	0,09522	0,09324
MXN	0,04321	0,04096	0,04158	0,04044
PAB	0,88168	0,81539	0,84689	0,87185
RUB	0,01172	0,01093	0,01145	0,01187
SAR	0,23541	0,21744	0,22606	0,23244
USD	0,88292	0,81493	0,84634	0,87184
XAF	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
XOF	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
XPF	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838

Etat de la situation financière

(D) Goodwill

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables et des passifs repris.

Le goodwill est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise, diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) de John Cockerill qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

Les UGT auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur

comptable de tout goodwill affecté à l'unité, et est ensuite imputée aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Toute perte de valeur éventuelle est enregistrée en Autres produits (charges) opérationnel(le)s. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise ultérieurement.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill y relatif est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

(E) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif bénéficieront à John Cockerill et si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur base de la meilleure estimation de leur durée d'utilité. Si cette dernière ne peut être déterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie mais soumise à un test de dépréciation effectué au moins chaque année.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques commerciales et autres droits similaires acquis sont activées et amorties suivant la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée contractuelle et leur durée d'utilité estimée qui ne peut pas dépasser cinq ans.

Logiciels informatiques

Les dépenses liées à l'acquisition, au développement ou à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité qui est fixée à trois ans.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge lors de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont activés si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- la faisabilité technique du produit ou processus est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- il est probable que l'actif créé génère des avantages économiques futurs ;
- les ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles ;
- les coûts de développement de l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Dans un bon nombre de cas, ces conditions ne sont pas rencontrées. Il est donc important de les analyser une à une.

Les frais de développement capitalisés sont amortis dès le moment où le produit devient commercialisable selon la méthode linéaire et ce, sur la durée attendue des avantages économiques. Cette durée ne peut excéder cinq ans.

Autres éléments incorporels générés en interne

À part les frais de développement rencontrant les critères énumérés ci-dessus, les frais liés à l'élaboration de tout autre élément incorporel généré en interne comme une marque, une liste de clients... sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

(F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à John Cockerill et si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, John Cockerill n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Le coût inclut tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Les coûts d'entretien et de maintenance courante sont comptabilisés en charge quand ils se produisent.

Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées dans l'état de la situation financière en produits différés (produits à reporter). Elles sont ensuite comptabilisées en résultat sur une base systématique et rationnelle selon la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Amortissement

En application de l'approche par composants, John Cockerill utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif corporel dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité suivantes :

Principales durées d'amortissement	Minimum	Maximum
Bâtiments industriels et administratifs	30	30
Ensembles modulaires	10	15
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5	10
Installations générales et aménagements divers	5	10
Matériel de transport	3	5
Matériel informatique hardware "lourd"	3	5
Matériel informatique - autre	3	3
Matériel de bureau et mobilier	3	5

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service de la manière prévue.

Les dotations aux amortissements de chaque exercice sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Sauf pour les immobilisations incorporelles en cours qui sont soumises à un test de dépréciation annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants

de ceux d'autres actifs, il doit être procédé à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (ou valeur de marché) diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité, cette dernière correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT.

La méthode de la valeur d'utilité implique des projections de flux de trésorerie fondées sur un plan financier approuvé par la Direction et couvrant une période de trois ans. Les flux de trésorerie au-delà des trois ans sont extrapolés à l'aide de l'estimation la plus appropriée du taux de croissance qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme de l'activité dans laquelle l'unité génératrice de trésorerie est active.

La Direction fixe ses hypothèses sur base des performances passées et du développement attendu du marché. Le taux d'actualisation utilisé reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

(G) Contrats de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Pour déterminer si un contrat de location confère ce droit, John Cockerill doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, elle détient les deux droits suivants :

- Le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé ; et
- Le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée des contrats de location, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location tenant compte de la probabilité d'exercice des options d'extension ou résiliation par le preneur et par le bailleur.

John Cockerill ou une autre entité du Groupe en tant que preneur

À la date de la conclusion d'un contrat, celui-ci est analysé en vue de s'assurer s'il est ou contient un contrat de location. John Cockerill comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour lesquels John Cockerill a fixé un seuil de matérialité. Pour ce type de contrats, John Cockerill comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

La dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée des loyers non encore payés à la date de

début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé d'une façon fiable, John Cockerill utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de la dette de location comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ou à recevoir (les gratuités,...);
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- la somme que John Cockerill s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice des options d'achat que John Cockerill a la certitude raisonnable d'exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

Par mesure de simplification, la norme IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. John Cockerill a appliqué cette mesure de simplification au niveau des locations de véhicules. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, John Cockerill répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la dette de location ainsi que du droit d'utilisation. Ces paiements sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

La dette de location est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti, en augmentant sa valeur comptable par les intérêts sur la dette diminuée des paiements de l'année.

Lorsqu'il est nécessaire, John Cockerill procède à la réévaluation de la dette de location en contrepartie du droit d'utilisation, notamment lorsque :

- Il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas, la dette est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;
- Les loyers à payer changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas la dette de location est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué);

- Un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas la dette de location est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

À la date de comptabilisation initiale, le droit d'utilisation comprend le montant initial de la dette de location calculée comme expliqué ci-dessus, majorée des coûts directs initiaux que John Cockerill engage au titre des contrats de location (aménagements, ...).

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par John Cockerill, le droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent à partir de la date de début du contrat de location.

Les droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

John Cockerill déprécie les droits d'utilisation selon le même modèle décrit pour les immobilisations corporelles et incorporelles - voir (E) et (F).

John Cockerill ou une autre entité du Groupe en tant que bailleur

Lorsque John Cockerill intervient dans des contrats de location en tant que bailleur, les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Lorsque John Cockerill est un bailleur intermédiaire, le contrat de location principal et le contrat de sous-location sont classés et comptabilisés distinctement. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. La dette de location relative au contrat principal demeure évaluée selon les règles exposées ci-dessus.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net de John Cockerill dans le contrat de location. Les produits tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net de John Cockerill dans le contrat de location.

Lorsqu'un contrat contient des composantes locatives et des composantes non locatives, John Cockerill applique les dispositions de la norme IFRS 15 pour répartir la contrepartie prévue au contrat à chaque composante.

(H) Actifs financiers

Les actifs sont reconnus lorsque John Cockerill ou une entité du groupe est partie à un contrat, et sont initialement reconnus à leur juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou l'émission d'instruments financiers (autres que les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur de ceux-ci lors de leur reconnaissance initiale.

Les actifs financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les premiers comprennent notamment les créances commerciales à long terme, les créances commerciales, les créances sur parties liées, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les instruments financiers dérivés (voir (I)) sont comptabilisés en tant qu'actif ou passif financier, à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction.

Actifs Financiers – instruments de capitaux propres

Les participations de John Cockerill dans le capital de sociétés non consolidées sont évaluées à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (JVAERG). Dans certaines circonstances, la direction peut estimer que le coût est une estimation appropriée de la juste valeur pour ces participations non cotées, par exemple, lorsqu'il n'existe pas d'information récente et fiable pour estimer la juste valeur. Il existe cependant des indicateurs (changement de circonstances dans le marché, manque de performance, retards technologiques, etc.) qui peuvent démontrer que l'estimation par les coûts n'est plus appropriée.

Les placements en instruments de capitaux propres à la JVAERG sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve de réévaluation des placements. Le profit (ou la perte) cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie des placements en instruments de capitaux propres, mais est plutôt transféré aux résultats non distribués.

John Cockerill a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la JVAERG au moment de la première application d'IFRS 9.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste Résultats financiers en résultat net.

Actifs Financiers – instruments de dette

Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt détenus par John Cockerill incluent :

- des créances commerciales comptabilisées au coût amorti (voir Note (K)) ;
- des créances comptabilisées au coût amorti. Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations dans des entités associées ou non consolidées, des avances sur acquisitions de participation, des dépôts et cautionnements, et des placements sans risque dont l'échéance est supérieure à trois mois à l'origine ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie qui comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Ces éléments sont portés dans l'état de la situation financière à leur valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

La comptabilisation au coût amorti utilise la méthode dite du taux d'intérêt effectif (voir Note (N)).

Décomptabilisation d'actifs financiers

John Cockerill décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si John Cockerill ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si John Cockerill conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que John Cockerill a choisi d'évaluer à la JVAERG lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

(I) Instruments financiers dérivés

John Cockerill conclut divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt et risque de change, notamment des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 27.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Les variations de la juste valeur qui en découlent sont comptabilisées immédiatement en Autres produits / (charges) financier(e)s à moins que le dérivé ne soit désigné comme un instrument de couverture efficace, auquel cas la reconnaissance en compte de résultats dépend de la nature de la relation de couverture.

John Cockerill désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pour le risque de change et le risque d'intérêt.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, John Cockerill présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ce qui est possible lorsque la relation de couverture répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- il y a une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- l'effet du risque de crédit n'est pas dominant dans les changements de valeur résultant de cette relation économique ;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est le même que celui qui résulterait de la quantité d'élément couvert que John Cockerill couvre réellement et de la quantité d'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité d'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de répondre aux exigences d'efficacité relatives au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion du risque pour cette relation de couverture désignée reste identique, John Cockerill ajuste le ratio de couverture de la relation de couverture (rééquilibrage de la couverture) pour qu'il réponde à nouveau aux exigences de qualification.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui répondent aux critères de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié(e) à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé(e) en résultat, sous la rubrique Autres produits / (charges) financier(e)s.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. De plus, si John Cockerill s'attend à ne pas pouvoir recouvrer tout ou partie de la perte cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie au cours des périodes futures, ce montant est immédiatement reclassé en résultat net.

John Cockerill cesse d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement lorsque la relation de couverture (ou une partie de celle-ci) cesse de répondre aux exigences de qualification (après rééquilibrage, si applicable). Ceci

inclut les cas où l'instrument de couverture expire ou est vendu, terminé ou exercé. La cessation de comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout profit ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à ce moment-là demeure dans les capitaux propres et est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue est finalement réalisée. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le profit ou la perte cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est reclassé immédiatement en résultat net.

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est présenté comme actif non courant ou comme passif non courant si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'instrument est supérieure à 12 mois et si on ne s'attend pas à ce que l'actif soit réalisé ou le passif réglé dans un délai de 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou comme passifs courants.

(J) Stocks

Les stocks sont portés au plus faible du coût (matières premières et marchandises) ou du prix de revient (produits en cours de fabrication et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts restant à encourir pour le marketing, la vente et la distribution.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur des stocks est déterminée par application de la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des produits finis et des encours de production reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale de production.

(K) Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances commerciales sont comptabilisées à leur coût amorti, c'est-à-dire la valeur actualisée du montant à recevoir. Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Les montants dus par les clients au titre d'actifs de contrats sont repris dans cette rubrique (se rapporter à la Note (Q)).

(L) Avantages du personnel

Avantages liés à la retraite

Les avantages liés à la retraite comprennent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé. John Cockerill met en œuvre à travers le monde des régimes de retraite à prestations définies et cotisations définies. Les plans de pension sont généralement financés par les cotisations des membres du personnel et de l'entreprise. John Cockerill maintient des plans de pension financés et non financés.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées au titre de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Lorsque le montant à comptabiliser dans l'état de la situation financière est négatif, l'actif comptabilisé ne dépasse pas la valeur actualisée des remboursements futurs provenant du régime ou des réductions de cotisations futures du régime.

Dans le compte de résultat, la charge correspondant au coût des services rendus et au coût des services passés (soit les coûts des services passés provenant d'un changement dans les prestations du plan) est comptabilisée en résultat opérationnel tandis que la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier.

La valeur actualisée des obligations des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de projection des salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société de John Cockerill. Chaque année, le taux d'actualisation est ajusté au taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de haute qualité dont les dates d'échéance coïncident approximativement avec celle de l'obligation de prestation.

Les écarts actuariels comprennent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les données réelles, et d'autre part le changement des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils sont encourus dans les autres éléments du résultat global.

Suite à la révision de la Norme IAS 19 – Avantages du personnel, toute nouvelle modification générant des coûts des services passés est à prendre en charge immédiatement.

Charges des régimes de préretraite

Les allocations de préretraite sont traitées au même titre que les indemnités de fin de contrat de travail.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme – entre autres les primes d'ancienneté – sont comptabilisés à hauteur des coûts attendus sur la durée de la carrière en appliquant une méthodologie similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées lorsque la société est manifestement engagée dans un plan détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de départs sont comptabilisées, soit au moment où la société reconnaît une provision conformément à IAS 37, soit si la société fait une offre pour encourager les départs volontaires et que celle-ci ne peut plus être retirée.

(M) Provisions

John Cockerill comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légal ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée de manière fiable.

Des provisions pour garantie sont comptabilisées à la date de la vente du produit concerné sur base de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation de John Cockerill.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce publique aux parties affectées par la restructuration et est supportée par un plan détaillé ou par un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif.

(N) Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Tous les passifs financiers, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont subséquentement mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

John Cockerill décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont expirées ou annulées. La différence entre le montant comptabilisé du passif financier et le montant payé ou à payer, y compris tout actif transféré autre que de la trésorerie, ou tout passif assumé, est reconnu en compte de résultats.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt.

Le coût amorti d'un actif ou passif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, sans tenir compte de toute correction de valeur pour pertes. La méthode de détermination des corrections de valeur pour pertes attendues est décrite à la note (O).

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti (voir note (P)).

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Résultats financiers.

(O) Pertes de valeurs attendues

John Cockerill comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances à long terme et les créances sur sociétés liées, les créances clients et les actifs sur contrats, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le montant des pertes de crédit attendues est

mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Au niveau des créances commerciales, IFRS 9 propose une méthode simplifiée pour mesurer les corrections de valeur à comptabiliser sur base d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des créances commerciales qui n'ont pas une composante financière significative (créances à court terme). Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit de John Cockerill, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. Dès lors le profil de risque crédit de ces actifs est présenté sur base de leur statut 'échu' dans la matrice de provisions.

Pour les autres actifs financiers au coût amorti, IFRS 9 requiert que les corrections de valeur soient mesurées comme un montant égal aux pertes de valeur attendues sur la totalité de la vie de l'actif lorsque le risque de crédit de l'actif a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale. D'autre part, si le risque crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la correction de valeur doit correspondre au montant des pertes attendues dans les 12 prochains mois. Pour les créances à long terme, IFRS 9 donne le choix entre les pertes attendues sur la totalité de la durée de vie de l'actif, ou les pertes attendues dans les 12 prochains mois. John Cockerill a choisi d'utiliser les pertes attendues sur la totalité de la durée de vie de l'actif.

Enfin, pour le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'ensemble des soldes bancaires est également évalué pour le risque de crédit. Un faible risque de crédit est attribué à la date de clôture si les comptes bancaires sont détenus auprès d'institutions bancaires de réputation internationale ayant un rating «Investment Grade».

Politique de réduction de valeur

John Cockerill réduit totalement de valeur un actif financier lorsque la contrepartie a des difficultés financières sévères et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrer les créances, par exemple en cas de liquidation ou de faillite ; et dans le cas des créances commerciales, lorsque les montants sont échus depuis plus d'un an. Ces créances réduites de valeur peuvent cependant encore faire l'objet de procédures de recouvrement. Tout recouvrement est reconnu en compte de résultats.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(P) Produits

Les revenus des contrats avec la clientèle de John Cockerill proviennent essentiellement :

- Des contrats à long terme qui sont reconnus en fonction de l'avancement du projet - voir note (Q) ;
- Des contrats de prestation de services qui sont reconnus au fur et à mesure des prestations, mais généralement sur une très courte période ;
- De ventes de biens (pièces de rechange) qui sont généralement reconnues à un moment donné (à la livraison).

Un produit n'est comptabilisé que lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction

iront à John Cockerill et que le produit peut être évalué de façon fiable.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représentent des contreparties à recevoir suite à l'accomplissement des obligations de prestation. Les produits découlant de l'accomplissement des obligations de prestation ne sont comptabilisés que si et seulement si, le transfert de contrôle de l'actif a été réalisé, soit à un moment donné, soit au fur et à mesure de l'accomplissement de l'obligation de prestation.

Pour les opérations dans lesquelles une ou des entités de John Cockerill agit uniquement pour le compte d'un tiers (Prestations en tant qu'agent), le revenu y afférent n'est constitué que de la marge de l'entité concernée et il n'est comptabilisé qu'au moment du transfert du contrôle des prestations.

Les produits d'intérêts sont reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif - voir note ((N)).

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

(Q) Contrats de construction

Le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

Un contrat n'est comptabilisé que lorsqu'il est approuvé et que les droits et obligations et les modalités de paiement s'y rattachant sont bien identifiés par les parties du contrat. Ce dernier doit avoir une substance commerciale et la contrepartie qui en découle doit être raisonnablement recouvrable.

La grande majorité de nos revenus provient de contrats à long terme associés à la conception, au développement, à la fabrication ou à la commercialisation de nos produits. Lors de l'exécution de ce type de contrat, le revenu est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des prestations car le contrôle est transféré au client au fur et à mesure. Cette conclusion est supportée par les clauses du contrat qui prévoient qu'en cas de rupture, nous ayons droit au remboursement de nos coûts plus une marge raisonnable. Dans certains cas, le produit n'a par ailleurs pas d'utilisation alternative pour John Cockerill.

En application de la norme, les produits et les coûts des contrats sont majoritairement comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. En effet, cette méthode de l'avancement par les coûts dépeint au mieux le transfert du contrôle vers le client, qui progresse au fur et à mesure que John Cockerill encourt des coûts liés au contrat.

La méthode utilisée pour traduire l'état d'avancement dépend du contrat concerné et peut être :

- soit celle de l'avancement par les coûts. Ainsi, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés) et les coûts totaux prévisionnels du contrat ;
- soit celle de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat.

La sélection d'une méthode pour la détermination de l'état d'avancement, nécessite un jugement important qui se base sur la nature et le type des services ou biens en question.

Les coûts du contrat comprennent essentiellement :

- les coûts des matériaux et autres fournitures utilisés pour la construction ;
- les coûts de la main d'œuvre, en ce compris la supervision du chantier ;

- les coûts de transport inhérents au processus de production, c'est-à-dire les frais à engager en vue d'amener les équipements et matériaux vers et à partir du chantier, en un seul ou en plusieurs morceaux ;
- les amortissements des machines et installations utilisées pour le contrat ;
- les coûts spécifiques (location des installations et équipements, outillages, redevances, taxes et autres frais de certification, honoraires des agents externes encourus en vue d'obtenir / sécuriser un contrat, assurances spécifiques, en ce compris l'assurance-crédit...);
- les frais estimés des travaux de mise au point technique, de finition et de garantie, en ce compris les coûts attendus ;
- les coûts liés à l'émission de garanties bancaires ;
- les indemnités réclamées par des tiers (à condition évidemment qu'il soit probable que ces réclamations donneront naissance à des charges et lorsqu'il est possible de les évaluer de manière fiable) ;
- les charges liées à l'activité des contrats de manière générale et qui peuvent être affectées aux dits contrats de manière raisonnable ;
- les coûts de conception et d'assistance technique directement liés au contrat ;
- les autres coûts attribuables au contrat suivant les termes de ce dernier.

Le revenu des contrats est reconnu proportionnellement aux coûts encourus, en fonction du pourcentage d'avancement.

Au fur et à mesure de l'avancement, des tranches intermédiaires sont facturées et des paiements sont collectés des clients. Tout excédent de produit est porté à l'actif de l'état de la situation financière, sous la rubrique Actifs de contrats. Tout déficit de produits relatifs aux contrats par rapport aux facturations intermédiaires est porté au passif de l'état de la situation financière, sous la rubrique Passifs de contrats. Les montants facturés et dus par nos clients, sont portés dans la rubrique créances commerciales.

Pour déterminer la méthode appropriée de constatation des revenus pour les contrats portant sur des prestations complexes, nous évaluons si deux ou plusieurs contrats doivent être regroupés et comptabilisés comme un seul et même contrat, et si un contrat combiné ou unique doit être comptabilisé comme plusieurs obligations de prestation. Cette évaluation nécessite un jugement important, ce qui pourrait modifier d'une façon significative le profil du revenu comptabilisé au cours d'une période donnée.

La plupart de nos contrats portent sur un service significatif d'intégration de plusieurs tâches et composantes complexes combinées en un seul projet ou une seule compétence (même si ce projet résulte en la livraison de plusieurs unités). Pour ces situations, les différentes tâches et composantes prévues par ce type de contrat sont traitées en tant qu'une seule obligation de prestation.

Dans d'autres cas moins fréquents, les obligations de prestations concernent plusieurs biens et services distincts, par exemple couvrant des phases multiples de développement d'un produit (conception, production, maintenance, support). Si le contrat est scindé en plusieurs obligations de prestation, le revenu tiré de chaque obligation de prestation, est mesuré en fonction du prix spécifique de vente de chaque obligation de prestation prise séparément. Nous ne vendons pas fréquemment des produits standards à des prix spécifiques. Dans le cas où il existe, ce prix spécifique est le prix utilisé pour déterminer le revenu ; sinon, nous utilisons une approche coût plus marge pour estimer le prix de chaque obligation de prestation.

Il n'est pas courant que nos contrats à long terme

contiennent des dispositions qui peuvent augmenter ou diminuer le prix de la transaction. Si cette situation se présente, nous estimons la contrepartie variable au montant le plus probable auquel nous prévoyons avoir droit. Nous incluons les montants estimés dans la mesure où il est probable qu'il n'y aura pas de renversement significatif du montant cumulé des produits constatés lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable est résolue. La décision d'inclure ou non des montants estimés dans le prix du contrat repose en grande partie sur l'évaluation de nos prévisions en matière de prix ainsi que toute l'information (historique, actuelle et prévue) qui nous est raisonnablement accessible.

Les termes de paiement typiques de nos contrats à prix fixe prévoient des paiements échelonnés selon les prestations accomplies ainsi que des paiements d'acomptes en début de contrat et des montants liés aux réceptions provisoires et définitives en fin de contrat (généralement 10%).

Les paiements basés sur les prestations accomplies peuvent atteindre 70% à 80% du montant du contrat et sont basés sur des mesures quantifiables de la performance ou sur des événements spécifiques ou échéances. En raison du fait que le client retient une partie du prix total du contrat jusqu'à l'échéance, ces contrats génèrent un revenu supérieur aux facturations, que nous présentons comme Actif de contrats au bilan.

La partie du contrat qui n'est payée qu'à l'échéance n'est pas considérée comme une composante financière significative, car l'objectif est de protéger le client.

Les obligations de garanties données aux clients au titre des ventes ou des prestations de services, fournissent aux clients une assurance par rapport aux exigences et aux spécificités des contrats plutôt que des services additionnels au titre de ces assurances.

Ces garanties, ne constituent pas alors des obligations de performances et sont comptabilisés en conséquence en provisions.

Pour les contrats basés sur les coûts, nous recevons en général des paiements intermédiaires, bien que pour certains contrats, une avance soit prévue. De telles avances sont comptabilisées au passif du bilan lorsqu'elles excèdent le revenu reconnu. Ces avances ne sont pas considérées comme une composante financière significative car elles sont utilisées pour financer le fonds de roulement qui est plus élevé en début de contrat, et pour nous protéger du fait que le client ne remplisse pas l'une de ses obligations en cours de contrat.

Pour un grand nombre de nos obligations de prestation, en raison de la nature des travaux devant être exécutés, l'estimation du prix total et du coût total à l'achèvement est complexe, assujéti à de nombreuses variables et nécessite un jugement important.

Nous avons une norme à l'échelle John Cockerill et un processus rigoureux d'estimation à l'achèvement dans le cadre duquel la direction doit examiner les progrès et l'exécution de nos obligations de prestation. Dans le cadre de ce processus, la direction examine l'information y compris, mais sans s'y limiter, toutes les questions contractuelles clés en suspens, les progrès vers l'achèvement, les échéanciers, les risques et les possibilités identifiés d'un changement dans les estimations des revenus et des coûts.

La direction doit faire des hypothèses et des estimations concernant la capacité et le coût pour respecter le planning, les spécificités techniques et la complexité du projet (par exemple pour un nouveau produit par rapport à un produit mature), la productivité et la disponibilité de la main-

d'œuvre et des sous-traitants, l'approvisionnement en matières premières et tout autre paramètre utile pour l'estimation des travaux restants à exécuter.

Les changements dans les estimations du montant net du chiffre d'affaires, du coût des ventes et l'incidence connexe sur le résultat d'exploitation sont constatés périodiquement sur une base de rattrapage cumulatif, pour constater dans l'exercice en cours, l'effet cumulatif des changements sur l'exercice en cours et les exercices antérieurs en fonction du pourcentage d'avancement de l'obligation de prestation. Ces changements peuvent avoir un effet positif (si nous estimons réussir à mitiger les risques décrits ci-dessus liés aux aspects techniques, de planning et de coût pour chaque obligation de prestation) ou au contraire négatif.

Une modification importante d'une ou de plusieurs de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la rentabilité de John Cockerill.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, John Cockerill comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charges de la période.

(R) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Ils sont inscrits dans l'état du résultat global, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur le bénéfice imposable de la période, calculés selon les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière, ainsi que les ajustements relatifs aux périodes antérieures.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière et leur base fiscale en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation de passifs d'impôts différés.

Les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'actifs d'impôts différés à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse au cas par cas, en fonction des prévisions de résultat à moyen terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

(S) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée correspond à une branche d'activités ou à une région géographique principale et distincte à l'intérieur de John Cockerill, et dont celui-ci se sépare en quasi-totalité, par exemple en la cédant ou en arrêtant l'exploitation par abandon, en agissant en vertu d'un plan unique.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) devant être abandonnés sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable avant leur reclassement et

de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés dans une rubrique distincte de l'état de la situation financière, et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie, mais font l'objet d'un test de dépréciation à toute indication de diminution de leur juste valeur.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté dans une rubrique distincte de l'état du résultat global. Les flux de trésorerie nets des activités abandonnées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie.

(T) Coûts de restructuration

Dans l'état du résultat global, les coûts de restructuration sont présentés distinctement. La Direction définit la restructuration comme étant un programme planifié et contrôlé par la Direction, et qui modifie de manière significative, soit le champ d'activités d'une entité, soit la manière dont l'activité d'une entité est gérée. Ainsi, un plan ne sera considéré comme « plan de restructuration » que si l'entité a élaboré un plan formel et détaillé qui a fait l'objet d'une communication auprès des membres du personnel concernés. La Direction ne considère donc pas les licenciements isolés, éventuellement liés à l'évolution de l'activité, comme faisant partie d'un plan de restructuration. Par conséquent, les coûts liés à ces licenciements isolés ne seront pas présentés sous la rubrique Coûts de restructuration.

3. Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

John Cockerill a établi ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation, comme expliqué notamment au niveau de la mise en œuvre de son plan d'actions stratégiques (cf. Rapport de gestion). John Cockerill doit toutefois procéder à des estimations et/ou faire des hypothèses pour déterminer la valeur comptable de certains éléments d'actif ou de passif, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et hypothèses portent principalement sur :

- l'évaluation des pertes de valeur ou dépréciations sur actifs courants et non courants, en ce compris les goodwill;
- l'estimation des marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement;
- l'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs;
- l'évaluation de la durée de vie résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des goodwill;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. Note 17);
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de John Cockerill (cf. Note 18);
- l'évaluation du caractère recouvrable permettant la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience

passée et les autres facteurs jugés pertinents compte tenu des circonstances. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses clés susceptibles d'engendrer un ajustement significatif de la valeur comptable d'actifs et / ou de passifs dans la (les) période(s) future(s) sont reprises ci-dessous.

Test de dépréciation du goodwill

John Cockerill effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie. Cet exercice demande, de la part de la Direction, l'utilisation d'hypothèses, d'estimations et de fourchettes de variation (volume de prise de commandes, taux de marge, taux de croissance...) provenant de sources tant internes qu'externes. Plus de détails sont fournis dans la Note 5.

Contrats de construction – estimation de la marge prévisionnelle et du pourcentage d'avancement

Comme explicité dans les règles d'évaluation, aussi bien le pourcentage d'avancement que la marge prévisionnelle des contrats de construction en cours de réalisation à une date de clôture donnée dépendent d'une estimation fiable des coûts encore à engager pour terminer ces contrats ou de l'avancement physique de ces contrats, dépendant de la méthode d'avancement retenue.

Des estimations doivent donc être faites, à chaque clôture, pour :

- le volume et le montant des prestations (internes et éventuellement externes) à effectuer pour terminer les contrats ;
- le coût des équipements, matériaux et autres frais restant à engager ;
- les taux de change à utiliser pour les contrats (fournisseurs et / ou clients) en devises étrangères ;
- les risques de pénalités clients suite à des retards ou performances inférieures aux garanties contractuelles.

L'estimation des coûts totaux peut donc varier d'une clôture à l'autre, parfois de manière significative, selon le degré d'avancement et la complexité des contrats en cours.

Actifs d'impôts différés

Des actifs d'impôts différés sont reconnus par John Cockerill pour des différences temporelles déductibles et pour des pertes fiscales non utilisées s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible endéans un horizon de temps donné.

La valeur de ces actifs est revue régulièrement et implique notamment que la Direction estime les bénéfices futurs des entités concernées. Plus de détails sont fournis dans la Note 11.

Lorsque de telles estimations et appréciations ont été établies, elles sont expliquées dans les notes relatives aux éléments auxquels elles se rapportent.

Application du Régime des Revenus Définitivement Taxés (RDT)

John Cockerill estime, notamment sur base de la jurisprudence de la CJUE, que constitue une violation de la Directive Mère-Fille l'imposition établie en raison

de la base imposable minimale créée par l'article 207, alinéa 7 et 8 du CIR en ce que cette base minimale empêche la déduction pleine et entière des RDT telle qu'elle devrait pouvoir être déduite. John Cockerill a dès lors déterminé sa charge fiscale sur base d'une application correcte du droit de l'Union Européenne et notamment de la Directive Mère-Fille en déduisant intégralement de la base imposable les RDT perçus par les sociétés belges du Groupe.

4. Informations sectorielles

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, John Cockerill met au point des solutions technologiques à large échelle pour répondre aux besoins de son temps : faciliter l'accès à l'énergie décarbonée, préserver les ressources naturelles, contribuer à une mobilité plus verte, produire de manière responsable, et combattre l'insécurité. Son offre aux entreprises, aux Etats et aux collectivités se matérialise en services et équipements associés pour les secteurs de l'énergie, de la défense, de l'industrie, de l'environnement, des transports et des infrastructures.

Les atouts de John Cockerill sont nombreux : une longue expérience industrielle, tous secteurs confondus, une combinaison unique d'expertises en ingénierie, en maintenance et en gestion de projets techniques internationaux, un vaste rayonnement géographique et technologique et une capacité d'innovation centrée sur les besoins concrets.

Les activités d'ingénierie de John Cockerill sont aujourd'hui organisées en cinq secteurs : Renewables, Energy Solutions, Defense, Environment et Industry. Qu'il s'agisse de complexes industriels complets, d'équipements spécifiques ou de solutions techniques, John Cockerill propose la prise en charge globale et sur-mesure des besoins de ses clients pendant toute la durée de vie de leurs équipements : de la conception à la mise en route des installations puis, au-delà, pour leur transformation et leur modernisation.

Le sixième secteur de John Cockerill rassemble les activités de Services, toutes industries confondues.

4.1. Informations par secteurs opérationnels

4.1.1. Description des secteurs

John Cockerill se compose donc de six secteurs opérationnels et du Corporate, lequel regroupe les fonctions support transversales.

Energy Solutions

Acteur majeur de la transition énergétique, John Cockerill développe au sein de son secteur Energy Solutions des solutions technologiques innovantes et sur-mesure pour optimiser le rendement des centrales électriques au gaz naturel et réduire les coûts énergétiques. Ses solutions et son expertise contribuent ainsi à produire de manière plus durable et à lutter contre le changement climatique.

Spécialiste depuis plus de 50 ans de la conception et la fourniture de générateurs de vapeur à récupération de chaleur installés dans des centrales électriques à cycle combiné gaz-vapeur, John Cockerill conçoit également des chaudières industrielles produisant de la vapeur pour le process d'industries telles que la pétrochimie, la chimie, l'industrie alimentaire, la production de papier... Il propose enfin à ses clients des solutions technologiques de haut niveau, leur offrant une assistance et des

conseils techniques, des travaux de réhabilitation et de modernisation de leurs installations, qu'elles aient été fournies par John Cockerill ou non.

John Cockerill Energy Solutions déploie ses solutions dans le monde entier avec des équipes belges, américaines, mexicaines et chinoises. Il s'appuie également sur ses licenciés Wuxi, S&T et Larsen & Toubro, qui couvrent respectivement la Chine, la Corée du Sud et l'Inde.

Renewables

A travers son secteur Renewables, John Cockerill accompagne la transition énergétique en développant des solutions technologiques innovantes qui contribuent à la décarbonation des activités humaines. Ces technologies et expertises visent à développer de nouvelles capacités de production d'électricité au départ des énergies renouvelables ainsi qu'à stocker et gérer l'électricité verte : unités de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert, récepteurs pour centrales électrique thermo-solaires à concentration, unités intégrées de production, de stockage et de gestion d'électricité verte. Toutes sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque client, énergéticien ou industriel.

Aujourd'hui, John Cockerill est le leader mondial des récepteurs pour centrales électriques thermo-solaires et des équipements de production d'hydrogène décarboné. Avec une capacité de production de 6,5 mégawatts, John Cockerill fournit à ce jour les équipements les plus puissants du marché.

Defense

John Cockerill accompagne les Etats dans leur combat contre l'insécurité. Il est leader technologique en matière de systèmes d'armes de calibres 25 à 120 mm, multifonctionnels et de forte puissance pour véhicules blindés de poids léger et moyen. Commercialisés sous la marque Cockerill®, ces systèmes d'armes combinent puissance de feu supérieure et légèreté, garantissant protection, performance et grande mobilité aux véhicules qu'ils équipent.

Les solutions de défense innovantes couvrent la conception, la production, l'intégration et la mise à niveau de systèmes d'armes, les formations opérationnelles et tactiques, les systèmes de simulation Agueris® (virtuels immersifs, mobiles, embarqués et interconnectables), le soutien en service des équipements et le développement continu de fonctionnalités novatrices. L'ensemble de cette offre bénéficie des compétences de pointe de John Cockerill Defense en ingénierie logicielle, balistique et mécatronique et d'un dispositif de production et d'assistance de haut niveau, tant technique qu'humain.

John Cockerill fait partie du Top 100 des entreprises mondiales de défense. Il est implanté au plus près des clients et utilisateurs, en Belgique, en France, au Moyen-Orient, au Brésil, aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est, en Pologne, en Espagne et à Singapour.

Industry

Expert en procédés industriels, John Cockerill accompagne ses clients pour leur permettre de produire durablement et de façon responsable. Il conçoit leurs installations ou en améliore les performances globales en mettant en œuvre des procédés innovants, économiques, fiables et optimisés en termes de consommation énergétique et d'émissions polluantes.

Les solutions technologiques de John Cockerill pour l'industrie couvrent le traitement des aciers et métaux non ferreux, le traitement thermique pour les industries de moulage et de forgeage et le traitement de surface électrolytique et chimique pour différents types d'industries, dont l'aviation.

Les équipes Industry de John Cockerill sont implantées en Amérique du Nord, en Chine, en Europe et en Inde. Elles s'appuient en outre sur le réseau mondial de John Cockerill.

Environment

Parce que développer l'accès aux ressources naturelles, les préserver et les renouveler est une priorité à l'échelle de la planète, John Cockerill met à disposition son savoir-faire technologique et sa capacité d'innovation dans le traitement de l'eau, de l'air et des déchets. Son expertise en la matière lui permet de répondre tant aux besoins des collectivités que des industriels, tous secteurs d'activités confondus.

Les solutions environnementales de John Cockerill dans l'environnement couvrent le traitement des eaux industrielles et municipales, la dépollution de l'air et la ventilation industrielle en milieux nocifs, corrosifs et odorants, le traitement des odeurs sur des installations municipales (eaux, boues, déchets), le traitement thermique des déchets solides (biomasse, charbon actif, boues) ainsi que la valorisation et le recyclage des déchets organiques. Standardisées ou sur mesure, ces solutions innovantes réduisent le coût environnemental et économique du cycle de vie des installations de ses clients.

Les équipes Environment de John Cockerill sont implantées en Belgique, en France et en Hongrie. Elles s'appuient sur le réseau mondial de John Cockerill pour offrir ses solutions sur tous les continents.

Services

Permettre à ses clients de produire durablement, faciliter l'accès aux énergies décarbonées, développer la mobilité verte et déployer des infrastructures nécessaires au développement économique, social et énergétique des populations : c'est avec ces objectifs que les équipes Services de John Cockerill accompagnent leurs clients (industriels, gouvernements et exploitants d'infrastructures publiques et privées) pour implanter de nouvelles infrastructures ou en améliorer les performances techniques, économiques et environnementales.

John Cockerill sert des clients actifs dans une grande diversité de secteurs : ferroviaire, portuaire, fluvial, infrastructures, mines & carrières, chimie, sidérurgie, pétrochimie, énergie éolienne, thermique et nucléaire, pétrole & gaz, hydrogène, traitement de l'eau... Il assure pour eux le montage, la gestion opérationnelle, la maintenance et la modernisation de leurs installations, à travers des interventions spécialisées et des services de proximité.

Les équipes Services de John Cockerill constituent un réseau interconnecté d'unités d'intervention, d'ateliers et de bureaux d'études spécialisés ou de proximité, implantés dans 19 pays en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, en Asie et en Nouvelle Calédonie.

4.1.2. Données chiffrées

Depuis 2018, John Cockerill suit les performances des joint-ventures significatives plus finement qu'avec l'indicateur du résultat des sociétés mises en équivalence. Dès lors, le Groupe a décidé de communiquer un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel en incluant la quote-part des joint-ventures dans son information sectorielle. Cette pratique est conforme aux dispositions d'IFRS 8. Ces impacts concernent le secteur Services.

Pour l'année 2021

Les principales informations relatives à l'évaluation du résultat sectoriel peuvent être présentées comme suit :

EUR 000	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environ-ment	Services	Corporate/ Autres	Elimina-tions	Total	Quote-Part Joint Ventures	IFRS Accounts
Chiffre d'affaires externe	141 720	34 578	238 541	127 483	72 249	332 890	0	0	947 461	-7 050	940 411
Chiffre d'affaires interne	885	93	39 440	18 354	4 004	33 384	0	-96 160	0		
Chiffre d'affaires	142 605	34 671	277 981	145 837	76 253	366 274	0	-96 160	947 461	-7 050	940 411
Résultat opérationnel (EBITDA) avant amortissements et variations de pertes de valeur	-13 425	-12 319	104 182	-10 556	-5 369	19 093	-27 494	0	54 113	-1 616	52 497
Amortissements et variation des pertes de valeur	-2 242	-3 481	-10 455	-4 258	-1 581	-14 976	-6 056	0	-43 049	135	-42 914
Résultat opérationnel (EBIT) avant coûts de restructuration	-15 667	-15 800	93 727	-14 814	-6 950	4 117	-32 349	0	12 264	-1 481	10 783
Coûts de restructuration	0	0	0	0	0	0	-1 200	0	-1 200	0	-1 200
Résultat opérationnel (EBIT)	-15 667	-15 800	93 727	-14 814	-6 950	4 117	-33 549	0	11 064	-1 481	9 583
Coût de l'endettement net									-3 930	0	-3 930
Autres produits/ (charges) financiers									-874	-20	-894
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées									346	814	1 160
Résultat avant impôts									6 606	-687	5 918
Impôts sur le résultat									-636	687	51
Résultat après impôts									5 970	0	5 970

Pour l'année 2020

Les principales informations relatives à l'évaluation du résultat sectoriel peuvent être présentées comme suit :

EUR 000	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environ-ment	Services	Corporate/ Autres	Elimina-tions	Total	Quote-Part Joint Ventures	IFRS Accounts
Chiffre d'affaires externe	125 710	24 053	374 655	107 967	78 648	303 221	0	0	1 014 254	-6 093	1 008 161
Chiffre d'affaires interne	468	0	42	2 220	538	3 291	0	-6 559	0		
Chiffre d'affaires	126 178	24 053	374 697	110 187	79 186	306 512	0	-6 559	1 014 254	-6 093	1 008 161
Résultat opérationnel (EBITDA) avant amortissements et variations de pertes de valeur	-15 975	644	111 408	-7 668	-11 168	1 071	-24 171	0	54 141	-1 009	53 131
Amortissements et variation des pertes de valeur	-2 369	-731	-9 944	-7 358	-1 969	-13 497	-6 376	0	-42 244	156	-42 088
Résultat opérationnel (EBIT) avant coûts de restructuration	-18 344	-87	101 464	-14 259	-12 937	-11 276	-30 547	0	14 014	-853	13 161
Coûts de restructuration	0	0	0	-767	-200	-1 150	0	0	-2 117	0	-2 117
Résultat opérationnel (EBIT)	-18 344	-87	101 464	-15 026	-13 137	-12 426	-30 547	0	11 897	-853	11 044
Coût de l'endettement net									-4 469	0	-4 469
Autres produits/ (charges) financiers									-6 600	-14	-6 614
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées									453	638	1 091
Résultat avant impôts									1 281	-229	1 052
Impôts sur le résultat									19 434	229	19 663
Résultat après impôts									20 715	0	20 715

4.2. Autres informations

En considérant la localisation définie comme étant le lieu de prestation ou de livraison, le chiffre d'affaires externe, incluant la quote-part des joint-ventures, peut être ventilé comme suit sur base des zones géographiques :

EUR 000	2021		2020	
Chiffre d'affaires		en %		en %
Belgique	74 655	7,88%	71 710	7,07%
France	208 818	22,04%	154 712	15,25%
Union Européenne - autres	35 535	3,75%	66 470	6,55%
Europe de l'Est	19 645	2,07%	4 178	0,41%
Russie	14 185	1,50%	13 394	1,32%
Chine	52 822	5,58%	36 780	3,63%
Inde	54 176	5,72%	32 349	3,19%
Brésil	5 987	0,63%	9 237	0,91%
Amérique Latine et Central	25 028	2,64%	21 408	2,11%
Etats-Unis	13 998	1,48%	57 959	5,71%
Canada	233 529	24,65%	393 040	38,75%
Mexique	7 666	0,81%	4 292	0,42%
Nouvelle-Calédonie	14 529	1,53%	15 130	1,49%
Afrique	93 593	9,88%	72 659	7,16%
Asie du Sud-Est	42 554	4,49%	26 997	2,66%
Moyen Orient	50 742	5,36%	33 939	3,35%
Total	947 461	100,00%	1 014 254	100,00%

5. Goodwill

EUR 000	
Goodwill Valeur comptable brute	
Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2019	87 495
Acquisitions - entrées de périmètre	0
Cessions - sorties du périmètre	0
Ecarts de conversion	-3 106
Autres variations	0
Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2020	84 389
Acquisitions - entrées de périmètre	0
Cessions - sorties du périmètre	0
Ecarts de conversion	1 952
Autres variations	0
Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2021	86 341
Goodwill - perte de valeur	
Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2019	-20 576
Pertes de valeur	-499
Cessions	0
Ecarts de conversion	599
Autres	0
Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2020	-20 477
Pertes de valeur	-381
Cessions	0
Ecarts de conversion	-461
Autres	0
Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2021	-21 319
Goodwill - valeur comptable nette	
Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2019	66 919
Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2020	63 912
Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2021	65 023

Cette section augmente de 1,1 millions d'euros en 2021.

La principale raison de cette augmentation s'explique par la valorisation des écarts de consolidation au taux de clôture pour nos entités dont la comptabilité est tenue en devises. L'impact total se monte à 1,5 millions d'euros et concerne essentiellement nos entités indiennes et américaines. Une réduction de valeur a également été actée pour 0,4 millions d'euros au niveau de l'entité EFR en France.

Au 31 décembre 2021, la répartition de la valeur comptable nette du goodwill entre les secteurs d'activités se détaille comme suit :

EUR 000	2021	2020
INDUSTRY	27 107	26 013
John Cockerill India	17 375	16 321
Galvatek	3 453	3 453
CMI Industry Americas	3 897	3 597
John Cockerill Automation Pvt Ltd	1 995	1 874
EFR	0	381
CMI Sleti	387	387
ENVIRONMENT	1 894	1 894
JC Balteau	1 894	1 894
SERVICES	36 022	36 006
Stardeux/CIM	10 980	10 980
CMI Klein	7 788	7 788
Aquion et ses filiales	6 305	6 305
CMI Tech 5i Pastor SAS	5 604	5 604
CMI MCF SAS	1 661	1 661
AEI	968	968
Transurb	911	911
G2wind	801	801
CMI Maintenance Est	574	574
CMI Maroc	432	416
TOTAL Goodwill	65 023	63 912

La valeur comptable du goodwill acquis dans des regroupements d'entreprises est affectée à chaque unité génératrice de trésorerie ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie conformément à IAS 36.

John Cockerill procède annuellement à des tests de dépréciation de ses goodwills conformément aux principes comptables mentionnés dans la Note 2.2. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

Cette méthode implique des projections de flux de trésorerie sur base de plans financiers approuvés par la Direction et couvrant une période de trois ans. Les flux de trésorerie au-delà de ces trois ans sont extrapolés à l'aide de l'estimation la plus appropriée du taux de croissance qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme de l'activité dans laquelle l'unité génératrice de trésorerie est active.

La Direction fixe ses hypothèses sur base des performances passées et du développement attendu du marché. Le taux d'actualisation utilisé reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Pour cette analyse, les paramètres utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : 9% ;
- taux de croissance pour l'extrapolation au-delà de trois ans : 0,5%.

Les résultats de l'analyse effectuée au 31 décembre 2021 ont souligné la nécessité de comptabiliser une perte de valeur sur le goodwill de la société EFR impactant au final le résultat de John Cockerill pour 0,4 millions d'euros.

Après comptabilisation de cette perte de valeur, il n'existe plus de problèmes résiduels liés à ces tests de dépréciation sur base des plans financiers de John Cockerill.

Il a dès lors été décidé de procéder à une analyse de sensibilité, au niveau des entités présentant un goodwill supérieur à 3 000 milliers d'euros, qui peut être résumée comme suit :

EUR 000	John Cockerill India (Industry)	CMI Industry Americas (Industry)	Groupe Aquion (Services)	CMI Tech5iPastor (Services)	CMI Klein (Services)	Groupe CIM (Services)	Galvatek (Industry)
Valeur comptable	17 375	3 897	6 305	5 604	7 788	10 980	3 453
Ecart	2 195	184	4 437	8 054	169	7 999	6 114
Valeur d'utilité	19 570	4 081	10 742	13 658	7 957	18 978	9 567
Ecart après une hausse du taux d'actualisation et du taux de croissance long terme de 1,0%	-1 165	-366	3 353	6 430	-688	5 967	5 899
Ecart après une baisse de la croissance du chiffre d'affaires de 1,0% et impact sur la marge brute	1 812	-69	4 128	7 500	-13	7 164	5 025
Ecart après une diminution de 1,0% de la marge brute	-2 787	-1 635	2 549	3 827	-1 087	4 712	4 365

Cette analyse démontre que la détérioration éventuelle des hypothèses clés ne conduirait pas à la comptabilisation de perte de valeur au 31 décembre 2021 sur les goodwills dégagés sur les sociétés suivantes : Groupe Aquion, CMI Tech5iPastor, Groupe CIM & Galvatek.

Au niveau de John Cockerill India, de CMI Industry Americas et de CMI Klein, la Direction estime qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser de perte de valeur :

- John Cockerill India : le potentiel de croissance du marché indien reste très important au niveau de l'acier. Le carnet de commande de cette entité est particulièrement élevé à fin décembre 2021, notamment par l'inscription d'une importante commande pour un projet en Inde. De plus, de nombreux projets continuent d'être gérés en commun avec d'autres entités de John Cockerill. Notons que la valeur de marché des titres de cette entité, cotée en bourse à Bombay, est en forte progression et est largement supérieure à sa valeur comptable à la clôture 2021.
- CMI Industry Americas : cette société connaît un vif rebond commercial avec l'inscription d'une commande importante pour l'industrie métallurgique aux Etats-Unis. D'autres importantes commandes sont également prévues dans un horizon à court terme.
- CMI Klein : la Nouvelle-Calédonie a connu une crise politique importante jusqu'au début de 2021. Ceci a eu pour conséquence de ralentir l'activité de notre entité. La reprise économique de CMI Klein a été constatée durant l'année 2021. Fin de l'année, un référendum a confirmé que ce territoire restera Français ce qui assure une stabilité politique et économique. De plus, le cours du nickel a fortement augmenté ces derniers mois et l'activité commerciale a repris avec des nouveaux contrats importants, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour CMI Klein.

D'une manière générale, les goodwills continueront de faire l'objet d'une attention particulière de la Direction dans le cadre de l'année 2022.

6. Immobilisations incorporelles

EUR 000	Frais de développement	Concessions, brevets et licences	Autres	Total
Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2019	54 053	15 434	61 110	130 597
Investissements	7 809	1 394	4 525	13 728
Cessions	0	-466	-18	-483
Ecarts de conversion	-120	-123	-140	-383
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises	0	2	0	2
Autres variations	5 263	-34	-5 549	-320
Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2020	67 004	16 208	59 930	143 141
Investissements	11 992	447	6 264	18 703
Cessions	0	-238	-578	-816
Ecarts de conversion	109	92	595	796
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises	454	0	0	454
Autres variations	693	172	-888	-24
Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2021	80 252	16 680	65 323	162 254
Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2019	-35 209	-14 134	-16 396	-65 739
Amortissements	-4 812	-920	-5 130	-10 862
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Reprises dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Cessions	0	466	18	483
Ecarts de conversion	120	114	38	272
Autres	281	0	-116	164
Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2020	-39 621	-14 475	-21 586	-75 681
Amortissements	-5 262	-842	-5 809	-11 913
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Reprises dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Cessions	0	238	578	816
Ecarts de conversion	-109	-77	-235	-421
Autres	0	0	-50	-50
Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2021	-44 991	-15 156	-27 102	-87 249
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette				
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2019	18 844	1 300	44 714	64 857
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2020	27 382	1 733	38 343	67 458
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2021	35 261	1 524	38 221	75 004

Le total des immobilisations incorporelles acquises au cours de l'exercice s'élève à 18 703 milliers d'euros (13 728 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Les investissements en immobilisations incorporelles, réalisés en 2021, portent principalement sur les postes «Frais de Développement» et «Autres» (Immobilisations incorporelles en cours).

Les investissements ont été réalisés principalement par le secteur Défense pour 10 382 milliers d'euros dans le cadre de développement de nouvelles technologies de tourelles et d'un véhicule ultra léger équipé d'une tourelle et par le secteur Renewables pour 4 334 milliers d'euros relatifs à des développements d'une nouvelle génération de tour solaire ainsi qu'à l'amélioration des technologies liées à l'hydrogène mais aussi au niveau de la mise en place de solutions digitales modernisant les applications administratives et de gestion de John Cockerill (3 641 milliers d'euros).

Au niveau des autres variations, John Cockerill SA a transféré des immobilisations classifiées en «Autres» vers la section des «Frais de développement» pour 888 milliers d'euros liés à la technologie pour production d'électrolyseurs de grande capacité.

Les acquisitions provenant du regroupement d'entreprises s'élèvent à 454 milliers d'euros et concernent l'intégration de Pegasus dans le périmètre de consolidation.

Les amortissements de la période sont de 11 913 milliers d'euros, en légère augmentation par rapport à 2020 (10 862 milliers d'euros). Les principaux amortissements concernent les frais de développement chez John Cockerill

Defense SA (2 545 milliers d'euros) et John Cockerill SA (2 016 milliers d'euros). Les amortissements sur les autres immobilisations incorporelles sont répartis entre plusieurs sociétés, principalement Stardeux (1 200 milliers d'euros), Cockerill Jingly Hydrogen (889 milliers d'euros) et Aquion (664 milliers d'euros).

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

7. Immobilisations corporelles

EUR 000	Terrains	Construc-tions	Instal-lations	Mobi-li-er et ma-tériel roulant	Autres immobi-lisations corpo-relles	Droits d'utili-sation	Immobi-lisations en cours et acomptes versés	Total
Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2019	9 902	64 560	115 782	11 543	1 770	73 145	4 818	281 520
Investissements	71	514	3 222	431	80	10 557	4 860	19 735
Cessions/Désaffectations	0	-26	-445	-1 457	-31	-2 758	-7	-4 723
Ecart de conversion	-734	-834	-2 101	-266	-307	-469	-27	-4 739
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scission	0	0	15	0	0	0	0	15
Autres variations	-316	24 782	1 134	865	0	478	-2 107	24 835
Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2020	8 922	88 996	117 607	11 116	1 512	80 953	7 538	316 644
Investissements	400	1 042	3 518	1 025	159	56 857	8 366	71 368
Cessions/Désaffectations	0	-316	-1 986	-1 050	0	-36 971	-2	-40 325
Ecart de conversion	416	439	1 226	182	7	761	12	3 044
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scission	-510	-5 632	-1 086	88	0	0	-359	-7 498
Autres variations	0	2 320	542	240	-248	-1	-7 001	-4 148
Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2021	9 228	86 849	119 822	11 602	1 431	101 599	8 554	339 084
Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2019	-1 162	-25 538	-76 481	-7 443	-907	-27 334	0	-138 865
Amortissements	-96	-3 192	-9 124	-1 181	-118	-15 557	0	-29 269
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	128	293	1 314	179	131	117	0	2 162
Cessions/Désaffectations	0	26	410	1 416	31	2 758	0	4 641
Autres variations	0	88	21	28	-53	-462	0	-378
Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2020	-1 130	-28 323	-83 860	-7 001	-916	-40 478	0	-161 709
Amortissements	-93	-3 100	-8 168	-1 198	-132	-15 774	0	-28 464
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	-76	-181	-816	-59	-5	-290	0	-1 427
Cessions/Désaffectations	0	316	1 898	1 031	0	32 204	0	35 449
Autres variations	0	0	23	-291	122	132	0	-14
Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2021	-1 299	-31 288	-90 923	-7 518	-931	-24 207	0	-156 165
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette								
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2019	8 740	39 022	39 301	4 100	863	45 811	4 818	142 655
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2020	7 793	60 673	33 747	4 115	596	40 474	7 538	154 935
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2021	7 930	55 561	28 899	4 084	499	77 392	8 554	182 919

Les impacts liés à la fin du Consortium, comme expliqué dans la Note 1, s'expliquent comme suit :

- de nouveaux contrats de location ont été mis en place entre les Groupes John Cockerill et GIMCO pour une durée de neuf ans. En application de la norme IFRS 16, ceux-ci ont généré un droit d'utilisation de 52 253 milliers d'euros ce qui explique presque totalement les acquisitions de l'année de 56 857 milliers d'euros. Il s'agit de contrats sans reconduction tacite et aucune option de reconduction n'est prévue. Dès lors, la valorisation a été limitée à la durée du bail et aucune option n'a été valorisée.
- la scission immobilière de John Cockerill SA a diminué cette rubrique pour 7 301 milliers d'euros. L'impact est repris au niveau des 'Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scissions'.

Les cessions/désaffectations se rapportent principalement aux anciens contrats immobiliers, remplacés par de nouveaux en 2021 suite à cette réorganisation. Ce mouvement ne génère qu'un impact limité sur le compte de résultat étant donné qu'il s'agissait d'immobilisations presque totalement amorties.

Au-delà de ces opérations spécifiques, le total des immobilisations corporelles acquises, hors droits d'utilisation, s'élève à 14 511 milliers d'euros (9 178 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Les investissements de l'année concernent principalement l'acquisition d'un terrain et la rénovation de certains halls industriels par John Cockerill SA, le démarrage de la construction d'une ligne de fabrication d'électrolyseurs pour notre activité hydrogène en

France mais également des investissements opérationnels dans les entités.

Les autres variations au niveau de la valeur comptable brute correspondent principalement à des transferts entre comptes, en ce compris le transfert des immobilisations en cours vers la rubrique adéquate lorsque débute la période d'amortissement des actifs concernés.

Les écarts de conversion augmentent la valeur des immobilisations corporelles à hauteur de 1 617 milliers d'euros provenant principalement de John Cockerill India.

Les amortissements de la période sont de 28 464 milliers d'euros en 2021 pour 29 269 milliers d'euros en 2020. Les amortissements des droits d'utilisations et des installations impactent significativement ce poste.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des droits d'utilisation auparavant considérés comme des actifs détenus en location-financement peut être ventilée comme suit :

- 9 130 milliers d'euros en terrains et constructions (9 386 milliers d'euros au 31 décembre 2020) ;
- 343 milliers d'euros en machines et outillages (504 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

8.Participations dans les entreprises et coentreprises

EUR 000	2021	2020
Valeur des participations dans les entreprises associées au 1^{er} janvier	11 425	11 424
Acquisition	0	0
Cession	-1 349	0
Quote-part de résultat net	1 160	1 091
Dividendes	-2 369	-728
Ecart de conversion	948	-361
Autres variations	123	0
Valeur des participations dans les entreprises associées au 31 décembre	9 937	11 425

Au 31 décembre 2021, les participations dans les entreprises associées sont les suivantes :

- Secteur Industry : 20% dans CERI Phoenix Industrial Furnace Co., Ltd (Beijing – Chine), 20% dans CERI Yangzhou Metallurgical Science and Technology Industry Ltd (Yangzhou – Chine) ;
- Secteur Services : 50% dans Praytech Maroc, 50% dans Alpha Industries SAS et 47,56% dans TCP Rail Panama (filiale du Groupe CIM) ;
- Secteur Defense : 46% dans Base de Baronville.

La société Wuhan Cockerill Engineering and Technology Co. Ltd (1 349 milliers d'euros) a été liquidée durant l'exercice.

Les dividendes de l'année ont été distribués par nos entreprises mise en équivalence en Chine (804 milliers d'euros) et au Panama (1 565 milliers d'euros).

Les principaux agrégats de ces entreprises associées se résument comme suit :

EUR 000	CERI PHOENIX FURNACE LTD (*)	YANGZHOU METALLURGICAL SCIEN. TECHNOLOGY CO (*)	TCP Rail Inc. Panama	Alpha Industries SAS	PRAYTECH MAROC SARL	BASE DE BARONVILLE	TOTAL
Total actifs	75 964	24 476	9 837	2 317	4 381	2 099	119 074
Total passifs hors capitaux propres	57 298	5 677	8 150	1 785	2 352	1 403	76 665
Capitaux propres	18 666	18 799	1 688	532	2 029	696	42 409
Part de John Cockerill dans les capitaux propres des entreprises associées	3 733	3 760	844	266	1 014	320	9 937
Chiffre d'affaires	56 962	11 715	8 012	5 185	6 088	2 488	91 005
Résultat net	1 318	81	1 277	49	350	90	3 190
Part de John Cockerill dans le résultat net des entreprises associées	264	16	639	25	175	41	1 160

(*) Pour ces entités, il s'agit des chiffres de 2020 étant donné que les chiffres de 2021 n'étaient pas encore disponibles.

9.Autres actifs financiers

EUR 000	2021	2020
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2 959	3 882
Actifs financiers au coût amorti	202 113	155 825
Instruments dérivés	5 606	3 811
Autres actifs financiers	4	4
TOTAL	210 683	163 522
dont actifs financiers courants	7 343	18 212

9.1. Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

EUR 000	2021	2020
Valeur comptable au 1^{er} janvier	3 882	1 908
Acquisitions	2 169	2 710
Cessions	-374	-79
Dépréciations	-1 017	-75
Variation du périmètre	0	0
Autres variations	-1 702	-583
Valeur comptable au 31 décembre	2 959	3 882

Les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et reprennent habituellement les investissements dans des sociétés non consolidées, soit parce que John Cockerill n'y exerce pas le contrôle et n'y détient pas une influence notable, soit en raison de leur caractère peu significatif. Ils sont parfois valorisés à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible d'évaluer leur juste valeur de manière fiable. Celle-ci est déterminée sur la base de critères financiers appropriés à la situation de chaque société, par exemple la quote-part des capitaux propres ou les perspectives de rentabilité.

En 2021, John Cockerill a réalisé de nouvelles acquisitions pour 2 169 milliers d'euros, notamment :

- avec de nouvelles acquisitions réalisées par la société Industrya Fund qui vise à investir dans l'Industrie de demain et dans les start-ups et scale-ups innovantes, à fort potentiel de croissance et actives dans les secteurs de la transition énergétique, de l'industrie 4.0 et des nouveaux matériaux. ;
- avec la constitution de la société Hyve. John Cockerill s'associe aux centres de recherche flamands imec et VITO et aux industriels Bekaert, Colruyt Group et DEME afin de former un consortium qui vise une production rentable et durable d'hydrogène vert en matière de gigawatts.

Des cessions ont été actées pour 374 milliers d'euros, principalement au niveau de John Cockerill SA (Noshag).

La variation des dépréciations de l'exercice se monte à 1 017 milliers d'euros et s'explique principalement par des dotations de la société CMI Defense LLC (dépréciation des titres de SAMI CMI Defence Systems) et de la société CMI Luxembourg Holding.

Au niveau des autres variations, le principal impact provient de la société John Cockerill SA (-1 711 milliers d'euros) suite à la consolidation d'Industrya et Beijing Cockerill Trading, considérées en 2020 comme des entités non consolidées.

9.2. Actifs financiers au coût amorti

EUR 000	2021	2020
Prêts aux sociétés affiliées	18 857	19 918
Dépôts et cautionnements	5 438	8 155
Placements à terme	1 065	1 065
Autres créances au coût amorti	176 754	126 687
TOTAL	202 113	155 825
dont part courante	4 302	14 933

Les prêts aux sociétés affiliées diminuent de 1 061 milliers d'euros. John Cockerill SA a procédé à un reclassement d'un prêt à une entreprise affiliée de la partie courante vers la partie non courante pour 5 950 milliers d'euros.

Les dépôts et cautionnements diminuent de 2 717 milliers d'euros sur l'exercice, principalement chez John Cockerill SA (1 648 milliers d'euros) suite à la levée de la garantie pour des projets concernant le Secteur Energy Solutions. On observe également une diminution chez John Cockerill Defense SA (1 234 milliers d'euros) suite à des remboursements concernant des dépôts qui avaient été nécessaires pour l'obtention de garanties bancaires dans le cadre de contrats de pièces de rechange du Secteur Defense.

Les placements à terme ne varient pas.

Les autres créances augmentent de 50 067 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill Defense SA suite à un reclassement en créances non courantes vu la maturité de ces créances opérationnelles (voir Note 13 «Créances commerciales et autres créances opérationnelles»).

En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers au coût amorti. L'estimation de ces pertes de crédit attendues a révélé que les correctifs à apporter sont considérés comme non significatifs et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

9.3. Instruments dérivés

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés et se présente comme suit :

EUR 000	2021	2020
Instruments financiers dérivés sur devises	5 606	3 811
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	0	0
TOTAL	5 606	3 811
dont instruments dérivés courants	3 036	3 274

Les instruments financiers sur devises sont mis en place dans le cadre de la politique de couverture de change et de gestion des risques de John Cockerill. Les autres instruments financiers ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

La variation de l'exercice concerne essentiellement John Cockerill Defense SA. Ces instruments sont analysés dans la Note 27.

10. Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente

Ce poste peut être détaillé comme suit :

EUR 000	2021	2020
Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente		
Charges à reporter	2 371	1 965
Produits acquis	834	655
Parts consortiales	3 325	3 325
Autres	5 493	5 121
TOTAL	12 023	11 066

La variation de l'année est une augmentation de 957 milliers d'euros.

Les charges à reporter augmentent de 406 milliers d'euros, principalement au niveau de CMI Tech5i Pastor pour 370 milliers d'euros (charges d'intérêts à reporter d'un Prêt garanti par l'Etat).

Les produits acquis augmentent de 179 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill Defense SA pour des crédits d'impôts.

Les parts consortiales sont identiques à l'exercice précédent (3 325 milliers d'euros) et concernent principalement un projet du Secteur Industry en Asie pour une ligne de galvanisation et une ligne de peinture attribué à John Cockerill SA. Le mécanisme des parts consortiales est expliqué dans la note 21 «Autres passifs courants et non courants».

La rubrique Autres augmente de 372 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill India (1 458 milliers d'euros en 2021 contre 1 079 milliers d'euros en 2020), par un transfert vers les créances commerciales courantes suite à la finalisation de l'installation d'un projet de cette entité.

11. Impôts sur le résultat

Analyse de la charge d'impôts

La décomposition de la charge d'impôts se présente comme suit :

EUR 000	2021	2020
Impôts courants	1 610	-13 714
Relatifs à l'exercice en cours	825	1 370
Relatifs aux exercices antérieurs	786	-15 084
Impôts différés	-1 662	-5 949
Création et reprise des différences temporelles	-593	-15 430
Reconnaissance et utilisation des pertes fiscales	-1 116	9 482
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés (dotation+, reprise-)	19	0
Impact fiscal des changements de taux d'impôt nominaux sur les impôts différés	28	0
TOTAL	-51	-19 663
Impôts sur éléments portés directement en capitaux propres	130	-1 740
TOTAL	79	-21 403

L'impôt courant de l'exercice représente une charge de 1 610 milliers d'euros sur l'exercice.

- l'impôt de l'exercice présente une charge de 825 milliers d'euros essentiellement reconnue dans les pays sans intégration fiscale (notamment Nouvelle-Calédonie, Côte d'Ivoire, Maroc et Saint-Domingue). Il faut noter que l'intégration fiscale en Belgique a permis de neutraliser l'impôt de l'exercice au niveau du secteur Defense ;
- l'impôt relatif aux exercices antérieurs présente également une perte de 786 milliers d'euros. Ces corrections d'impôts concernent le Mexique et l'Arabie Saoudite.

Les impôts différés présentent un profit de 1 662 milliers d'euros. Les pertes fiscales de nos entités du secteur Renewables en France et en Chine ont été activées. Le reste de la variation correspond à des effets fiscaux positifs au niveau de la taxation de différences temporaires.

Au final, la combinaison de ces deux impacts génère un profit de 51 milliers d'euros.

Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts

Le rapprochement se présente comme suit :

EUR 000	2021	2020
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	5 919	1 845
Taux d'imposition théorique	25,00%	25,00%
Charge d'impôts théorique du groupe calculée sur base du taux belge	1 480	461
Réconciliation de la charge fiscale		
Ajustement de la base taxable (exprimé en impôts)	-7 106	-10 553
Impact fiscal des dépenses non admises	1 695	2 148
Impact des revenus non imposables	-8 802	-12 700
Ajustement de la charge d'impôt	5 575	-9 571
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	0	0
Reconnaissance d'impôts différés actifs sur pertes fiscales antérieures	0	-4 883
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés	6 254	10 947
Crédits d'impôts	-512	475
Variation de l'impôt courant liée aux exercices précédents	786	-15 084
Différence entre le taux d'impôt local et belge	-96	-355
Autres mouvements	-856	-671
TOTAL	-51	-19 663

Taux d'imposition effectif de John Cockerill

	2021	2020
en %	N/A	N/A

Le taux d'imposition effectif consolidé de John Cockerill est nul pour l'exercice 2021.

Comme l'an dernier, aucun impôt n'est comptabilisé au niveau de John Cockerill Defense SA suite aux déductions fiscales pour revenus de brevets et pour revenus d'innovation et à la mise en place d'une intégration fiscale en Belgique permettant de compenser les résultats des différentes entités composant ce périmètre.

Actifs et passifs d'impôts différés

Des actifs ou passifs d'impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles entre les règles fiscales locales utilisées pour évaluer les actifs et passifs et les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés. Les variations des impôts différés bilantaires survenues au cours de l'exercice écoulé sont enregistrées dans l'état du résultat global sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les fonds propres.

Les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition en vigueur ou, en cas de changement, des taux déjà votés et qui sont attendus au moment de l'enregistrement des impôts à payer (ou à récupérer) dans la comptabilité statutaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas ou plus comptabilisés dans la mesure où il s'avère improbable que la charge d'impôts sur les bénéfices imposables futurs leur soit supérieure ou égale. Seuls les éventuels bénéfices imposables anticipés pour les cinq années qui suivent l'exercice clôturé sont pris en considération, les projections au-delà de cet horizon semblant trop aléatoires.

Dès lors, John Cockerill n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés pour 6 254 milliers d'euros au niveau des pertes de l'exercice des entités américaines et françaises essentiellement.

Cette évaluation sera revue au cours des exercices ultérieurs en fonction de l'évolution de la rentabilité des différentes entités.

Les actifs et passifs d'impôts différés, ventilés par nature, peuvent être présentés comme suit :

EUR 000	Actifs		Passifs	
	2021	2020	2021	2020
Autres immobilisations incorporelles	229	308	6 770	7 710
Immobilisations corporelles	7 256	5 964	4 172	4 677
Stocks	222	169	3	3
Créances/dettes commerciales et autres	0	0	96	127
Contrats de construction	451	644	46	928
Provisions	159	3 289	69	96
Dettes de location-financement	347	504	4	8
Actifs et passifs financiers	37	49	240	103
Autres	627	614	-73	0
Total des différences temporelles	9 328	11 540	11 326	13 653
Pertes fiscales et autres crédits d'impôts	2 650	1 186		
Total actifs/passifs d'impôts différés	11 977	12 726	11 326	13 653
Compensation par entité fiscale	-10 167	-11 799	-10 167	-11 799
Total net	1 811	927	1 160	1 855
Pertes fiscales et crédits d'impôts	391 848	364 871		
Autres différences temporelles	0	0		
Total des éléments fiscaux non reconnus	391 848	364 871		

La plupart des latences fiscales connaît des limitations dans l'utilisation annuelle mais l'ensemble de celles-ci n'a pas de limite de récupération dans le temps.

Passifs d'impôts différés non comptabilisés associés aux participations

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les différences temporelles pour lesquelles John Cockerill n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle celles-ci s'inverseront et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

12.Stocks

EUR 000	2021			2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	44 686	-10 481	34 205	47 022	-8 429	38 593
Produits intermédiaires et finis	11 016	-764	10 252	7 514	-762	6 752
Acomptes versés	2 107	-16	2 091	3 585	0	3 585
Commandes en cours d'exécution	65 929	-730	65 199	53 227	-590	52 637
TOTAL	123 738	-11 991	111 747	111 348	-9 782	101 567

La valeur nette des stocks est en augmentation de 10 180 milliers d'euros sur l'exercice. La société John Cockerill Defense France impacte principalement cette augmentation (8 427 milliers d'euros).

Aucun stock ne fait l'objet de garantie, caution ou toute autre restriction au profit de tiers.

Le montant de dépréciation augmente de 2 099 milliers d'euros sur l'exercice 2021. Cette variation provient essentiellement du Secteur Defense (1 517 milliers d'euros).

13.Créances commerciales et autres créances opérationnelles

EUR 000	2021	2020
Créances commerciales	265 037	282 749
Dépréciations (-)	-15 801	-15 624
Créances commerciales nettes	249 236	267 125
Créances vis-à-vis des parties liées	0	0
Autres créances	55 194	28 303
Dépréciations (-)	-1 169	-1 093
TOTAL	303 261	294 335

Au 31 décembre 2021, les créances commerciales relatives à la vente de biens et de services s'élèvent à 249 236 milliers d'euros (267 125 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Ce montant net de 249 236 milliers d'euros se répartit comme suit :

- un montant brut de créances commerciales de 265 037 milliers d'euros ;
- une dépréciation pour les montants non récupérables estimée à 15 801 milliers d'euros.

La majeure partie des créances commerciales ne sont pas porteuses d'intérêts et ont généralement une période de crédit moyenne allant de 30 à 90 jours.

La diminution des créances commerciales sur la période concerne principalement John Cockerill Defense SA. Comme en 2021, un mécanisme d'escompte sans recours pour les équipements payables à dater de 2022 a été utilisé pour un total de 145 582 milliers d'euros (152 552 milliers d'euros en 2020). Les créances avec une maturité à plus d'un an ont été reclassées vers la section adéquate (voir Note 9.2. Actifs financiers au coût amorti).

Un escompte sans recours a aussi été mis en place au niveau du Secteur Services pour 19 855 milliers d'euros.

A contrario, la société John Cockerill SA présente une augmentation de ses créances commerciales à hauteur de 18 220 milliers d'euros, principalement en raison de la facturation, en décembre, d'un terme de paiement important sur le contrat Hydraulique du Secteur Services en Côte d'Ivoire. Ces montants ont été encaissés en janvier 2022.

L'analyse d'ancienneté des créances commerciales, pour lesquelles aucune perte de valeur n'a été comptabilisée, se présente comme suit :

Créances commerciales sans perte de valeur	2021	2020
Non échu	154 236	170 763
< 30 jours	45 180	36 550
30-60 jours	7 204	5 789
60-90 jours	8 372	21 155
> 90 jours	31 100	30 965
TOTAL	246 092	265 222

L'analyse d'ancienneté des créances commerciales, pour lesquelles une perte de valeur a été comptabilisée, se présente comme suit :

Créances commerciales avec perte de valeur	2021	2020
Non échu	2 749	1 033
< 30 jours	760	692
30-60 jours	420	819
60-90 jours	951	388
> 90 jours	14 065	14 596
TOTAL	18 945	17 527

Sur le montant total des créances commerciales sans pertes de valeur au 31 décembre 2021 et 2020, respectivement 62,67% et 64,38% sont non échues.

La description de la gestion risque de crédit se trouve en Note 27.

L'augmentation des réductions de valeur sur créances commerciales s'élève à 177 milliers d'euros.

Les mouvements de réductions de valeur de l'exercice résultent principalement en une dotation aux réductions de valeur pour 1 765 milliers d'euros (dont CIM pour 624 milliers d'euros et Sleti pour 361 milliers d'euros) partiellement compensée par une reprise de réduction de valeur pour 1 596 milliers d'euros (dont John Cockerill SA pour 562 milliers d'euros et CIM pour 440 milliers d'euros) après réception de paiements reçus pour des créances provisionnées.

L'évolution des pertes de valeur sur créances douteuses se présente comme suit :

Evolution des pertes de valeur sur créances douteuses	2021	2020
Au 1^{er} janvier	-15 624	-14 773
Dotations	-2 157	-2 500
Montants non récupérables	393	79
Montants non utilisés	1 596	1 428
Ecart de conversion	-59	-9
Autres variations	52	151
Au 31 décembre	-15 801	-15 624

Les autres créances avant réduction de valeur s'élèvent à 55 194 milliers d'euros et augmentent de 26 891 milliers d'euros suite à un prêt octroyé à la société Ebenis SA remboursable en 2022.

La réduction de valeur sur les autres créances est stable.

En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales et autres créances opérationnelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en utilisant un tableau matriciel de provision. Ce tableau utilise l'historique de risque de perte de crédit et applique ce risque à la situation actuelle des créances commerciales et autres créances opérationnelles. Il est également possible d'ajuster ce risque en tenant compte de risques futurs économiques.

Dans le cas présent, le choix a été porté de ne pas revoir le pourcentage historique de pertes de crédit. En effet, le groupe John Cockerill s'est efforcé de limiter en permanence les risques par un suivi régulier de la situation financière de ses clients ainsi que par la mise en place de sécurités de paiements :

- plan de paiement couvrant en permanence les engagements avec droit de suspendre l'exécution au moindre retard ;
- crédit documentaire ou autres formes de garanties financières.

L'estimation de ces pertes de crédit attendues a indiqué un impact non significatif sur les comptes consolidés de John Cockerill et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

14. Contrats de construction

EUR 000	2021	2020
Contrats de construction		
Actifs de contrats	112 718	129 990
Passifs de contrats	-441 706	-294 490
TOTAL	-328 988	-164 499

Au 31 décembre 2021, la situation des contrats de construction continue à afficher un solde créditeur pour 328 988 milliers d'euros. En 2020, John Cockerill présentait également un excédent de facturation par rapport aux coûts encourus et marges réalisées pour un montant de 164 499 milliers d'euros.

En application d'IFRS 15, des informations financières additionnelles sont requises au niveau de l'évolution des Passifs de contrats reconnus en 2020. Ainsi, John Cockerill a reconnu un revenu de 220 779 milliers d'euros en 2021 provenant

de la comptabilisation des Passifs de contrats en résultats (69,6%). Le solde de ces Passifs de contrats sera reconnu majoritairement en résultat en 2022.

Une analyse sectorielle a aussi été établie :

EUR 000	2021	2020
Actifs de contrats	16 892	35 556
Passifs de contrats	-303 120	-177 759
Defense	-286 228	-142 203
Actifs de contrats	95 825	94 434
Passifs de contrats	-138 586	-116 731
Hors Defense	-42 759	-22 297

La variation de 164 489 milliers d'euros est principalement attribuable au secteur Defense (à hauteur de 144 025 milliers d'euros). En effet, le secteur Defense de John Cockerill a finalisé en 2021 la livraison de matériel lié à un important contrat. Les contrats de formation et de maintenance liés à ce projet s'exécutent à un rythme soutenu. Ainsi, à fin décembre 2021, la situation nette des actifs et passifs de contrat présente un excédent de facturation de 286 228 milliers d'euros.

Notons aussi l'augmentation hors Defense liée notamment à la facturation importante en fin d'année au niveau du contrat en Côte d'Ivoire du Secteur Services. Ainsi, la balance nette des contrats de construction des autres secteurs est toujours créditrice à hauteur de 42 759 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation de 20 462 milliers d'euros sur la période.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de John Cockerill et les dépôts en banque à court terme avec une échéance initiale à trois mois au plus constituent la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie. La valeur comptable de ces actifs se rapproche de leur juste valeur

EUR 000	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dépôts bancaires de moins de 3 mois à l'origine	52 958	46 098
Disponibilités et comptes courants financiers	166 852	136 117
TOTAL	219 810	182 216

Tous nos dépôts bancaires et comptes courants financiers font l'objet d'une étude de risque de crédit. L'ensemble des soldes bancaires est également évalué pour le risque de crédit. Un faible risque de crédit est attribué à la date de clôture si les comptes bancaires sont détenus auprès d'institutions bancaires de réputation internationale ayant un rating d'au moins Investment Grade, ce qui est bien le cas pour John Cockerill.

16. Capitaux propres

Capital social

Le capital de John Cockerill SA et le nombre d'actions se présentent comme suit :

EUR	2021	2020
Nombre d'actions au 31 décembre	817 749	817 749
Valeur du capital souscrit	37 331	42 038

La diminution du capital résulte de la scission partielle de John Cockerill SA telle que validée par son Assemblée Générale le 29 octobre 2021. Cette scission partielle s'inscrit dans le cadre de la réorganisation, entamée depuis plusieurs années, des actifs immobiliers et des sociétés immobilières contrôlées par Ebenis SA et Dodeca SA en vue de rationaliser et de simplifier la gestion de ces actifs. En conséquence, le capital de John Cockerill se réduit de 4 707 milliers d'euros.

L'actionnariat se résume comme suit :

	2021	2020
Ebenis	648 683	659 479
Dodeca	169 066	158 270
TOTAL	817 749	817 749

Dans la continuité de la scission partielle évoquée ci-dessus, Ebenis SA est devenu l'actionnaire unique de Gimco SA le 15 décembre 2021. Pour rémunérer cette transaction, Ebenis SA et Dodeca SA ont procédé à un échange d'actions John Cockerill, modifiant ainsi l'actionnariat en 2021.

La société Ebenis SA contrôle directement 79,33%. Le solde de 20,67% reste détenu par des cadres dirigeants de John Cockerill et la société Ebenis SA au travers la société Dodeca SA.

Toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.

Aucune action de la société John Cokerill SA n'est détenue par les sociétés du Groupe John Cockerill.

Autres informations sur les réserves consolidées

Les réserves consolidées, y inclus le résultat de l'exercice, s'élèvent à 50 790 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et intègrent la réserve légale de la société John Cockerill SA. En application des dispositions légales belges, 5% du résultat net des sociétés belges doit être affecté à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

Le 28 avril 2021, l'Assemblée Générale de John Cockerill SA a confirmé ne pas procéder à la distribution d'un dividende pour l'exercice 2020.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2022, la Société John Cockerill SA n'a pas proposé de distribuer un dividende pour l'exercice 2021.

17.Provisions pour avantages du personnel

Plusieurs sociétés de John Cockerill ont des régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies. Les principaux régimes à prestations définies qui octroient généralement des avantages en matière de retraite sur base de la rémunération et des années de services sont situés en Belgique et en France.

Régimes à cotisations définies

Lorsque les cotisations ont été payées, John Cockerill n'a plus d'obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues

Régimes à prestations définies

John Cockerill participe essentiellement à des plans de pension de type prestations définies en France et en Belgique. Pour les régimes financés, les actifs du régime sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et pratiques en vigueur dans chaque pays.

En France, un plan de pension de type prestations définies existe au sein de chaque entité. En effet, tout salarié français qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Celle-ci est généralement prévue par la convention collective de la branche d'activités (ou d'un accord d'entreprise) qui en fixe le montant selon l'ancienneté. À défaut de convention collective ou d'informations relatives au départ en retraite dans la convention collective, l'article 6 de l'accord du 10 septembre 1977 fixe une indemnité minimum de départ en retraite (indemnité légale). Par ailleurs à la suite de la décision de l'IFRS IC publiée le 21 mai 2021 apportant des modifications sur l'application de la norme IAS19, la méthodologie d'évaluation de ces régimes a été revue et appliquée en date du 1^{er} janvier 2021.

En Belgique, John Cockerill dispose de plans de pension de type cotisations définies (plans DC) pour certains employés, pour lesquels les compagnies d'assurances garantissent un certain taux de rendement jusqu'à la pension, ainsi qu'un plan de pension de type but à atteindre.

Les primes de ces plans DC varient entre 2% et 15% du salaire actuel et sont payées partiellement par l'employeur et partiellement par les employés.

En conséquence de la loi du 18 décembre 2015, des rendements minimums sur ces plans DC sont garantis par l'employeur :

- pour les cotisations versées à partir du 1^{er} janvier 2016, un nouveau rendement variable minimum basé sur les taux des OLO, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Considérant les faibles taux des OLO au cours des dernières années, le rendement a été fixé initialement à 1,75% ;
- pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les rendements légaux précédemment applicables (3,25% et 3,75% respectivement pour les allocations de l'employeur et les cotisations des employés) restent d'application jusqu'à la date de la pension des employés concernés (ou la date de paiement des prestations, de sortie ou d'abrogation du plan).

Pour les estimations IAS 19, considérant les rendements minimaux garantis, ces plans DC peuvent être qualifiés de plans de type prestations définies.

Notons que dans le cadre de l'évaluation actuarielle IAS 19 au 31 décembre 2021, le champ d'application a été élargi afin de prendre en compte l'ensemble des plans de pension à prestations définies tels que définies par la norme IAS 19. La norme impose en effet à l'entité de comptabiliser un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés à l'avenir et une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel. La prise en compte de ces plans de pension dans le champ d'évaluation de la norme IAS 19 se traduit par un impact au niveau des capitaux propres en 2021 pour un montant de 46 milliers d'euros.

Le passif net de John Cockerill pour avantages postérieurs à l'emploi et régimes d'avantages à long terme comprend les éléments suivants :

EUR 000	2021	2020
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	-104 980	-85 620
Juste valeur des actifs en fin d'exercice	85 026	67 028
Surplus/(Déficit)	-19 954	-18 592
Actif non reconnu au bilan dû à la limite du Paragraphe 58(b)	0	0
Passif comptabilisé au bilan au 31 décembre	-19 954	-18 592
Duration	13	13

Le déficit à la fin de l'exercice 2021 s'élève à 19 954 milliers d'euros dont 10 806 milliers d'euros pour la partie française et 9 148 milliers d'euros pour la partie belge.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies peuvent être présentés comme suit :

EUR 000	2021	2020
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	85 620	82 686
Coût des services rendus au cours de la période	6 456	6 423
Coût financier sur l'engagement	329	424
Prestations de services	-1 309	-5 606
Cotisations par les participants au régime	2 098	2 090
Ecarts actuariels d'expérience	-4 313	4 498
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses démographiques	-1 531	-4 996
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses financières	-4 745	142
Coûts des services passés	0	0
Réductions et liquidations	-1 611	0
Acquisitions	23 987	-41
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	104 981	85 620
dont non-financées	17 769	10 653
dont entièrement ou partiellement financées	87 212	74 967

Les changements dans la juste valeur des actifs du régime de retraite peuvent être analysés de la manière suivante :

EUR 000	2021	2020
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	67 028	65 147
Rendement attendu des actifs	266	332
Ecarts actuariels	-9 929	2 084
Cotisations effectuées par l'employeur	3 437	3 102
Cotisations par les participants au régime	2 098	2 090
Regroupements d'entreprises	23 516	0
Coût d'administration	-82	-121
Prestations payées par le fonds	-1 308	-5 606
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	85 026	67 028

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, les actifs du régime représentent des contrats d'assurance.

Les charges relatives à des régimes à prestations définies comptabilisées en résultat peuvent être détaillées comme suit :

EUR 000	2021	2020
Coûts des services rendus	6 456	6 423
<i>Coûts des services rendus au cours de la période</i>	6 456	6 423
<i>Services passés reconnus</i>	0	0
Coût financier net	63	92
<i>Coût financier sur l'engagement</i>	329	424
<i>Coût financier sur les actifs de couverture</i>	-266	-332
Coût d'administration	82	121
<i>Ecarts actuariels reconnus en P&L</i>	0	0
Charge de la période reconnue dans le compte de résultat (Profit & loss)	6 601	6 636

Les charges relatives à des régimes à prestations définies comptabilisées dans les capitaux propres peuvent être détaillées comme suit :

EUR 000	2021	2020
Ecarts actuariels générés dans l'année - sur la valeur actualisée de l'obligation	-10 589	-356
Ecarts actuariels d'expérience	-4 313	4 498
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses démographiques	-1 531	-4 996
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses financières	-4 745	142
Ecarts actuariels générés dans l'année - sur la valeur des actifs du régime	9 929	-2 084
Effet de la limite de la comptabilisation des actifs du régime	0	0
Réductions et liquidations	-1 611	
Acquisitions	23 987	
Regroupements d'entreprises	-23 516	
Montant reconnu dans le compte des capitaux propres (Other Comprehensive Income)	-1 800	-2 440

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations au titre de prestations définies donnent les taux moyens suivants :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,90%	0,45%
Taux prévu des augmentations salariales	2,00%	2,00%
Taux d'indexation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,90%	0,45%

Conformément à la version révisée de la Norme IAS 19 – Avantages du personnel, le taux de rendement attendu des actifs reflète le taux d'actualisation.

Exposition aux risques

Les principaux risques auxquels John Cockerill est exposé sont les suivants :

- volatilité des actifs financiers : l'obligation est évaluée notamment sur la base d'un taux d'actualisation pris en référence aux taux obligataires privés de première qualité. Si le rendement des actifs financiers est inférieur à ce taux, un déficit se crée. Les actifs financiers des régimes (actions, obligations...) ont généralement un rendement supérieur au taux d'actualisation sur le long terme, mais sont volatils à court terme, d'autant plus qu'ils sont mesurés à la juste valeur pour les besoins de la comptabilité annuelle de John Cockerill. L'allocation des actifs financiers est déterminée de manière à assurer la viabilité financière du régime à long terme ;
- variation des taux obligataires : une diminution des taux obligataires privés conduit à une augmentation de l'obligation des régimes telle que comptabilisée par John Cockerill ;
- longévité : les prestations garanties par les régimes sont octroyées au moment du départ à la retraite et ne sont pas des prestations viagères, l'augmentation de l'espérance de vie conduit donc à une augmentation non significative de l'obligation du régime ;
- solidité financière des organismes d'assurances.

Une analyse de sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation de nos sociétés françaises et belges a été réalisée et peut être présentée comme suit :

EUR 000	2021	2020
Sensibilité au taux d'actualisation de la valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre		
Scénario principal	104 980	85 620
Sensibilité à plus de 25 points de base	101 427	83 396
Sensibilité à moins de 25 points de base	108 739	88 114

Pour conclure, les variations des différentes provisions comptabilisées par John Cockerill au titre d'avantages du personnel peuvent être synthétisées comme suit :

EUR 000	Provision obligations de retraite	Autres avantages à long terme	Total
au 31 décembre 2019	18 123	188	18 311
Dotations	1 669	202	1 871
Utilisations	-556	0	-556
Reprises	-212	0	-212
Entrée de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	-31	0	-31
Autres	168	0	168
au 31 décembre 2020	19 161	390	19 551
Dotations	2 030	0	2 030
Utilisations	-356	-202	-558
Reprises	-65	0	-65
Entrées de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	32	0	32
Autres	-163	0	-163
au 31 décembre 2021	20 640	188	20 828
dont provisions courantes	0	0	0
Variation	1 479	-202	1 277

La variation de l'exercice concerne essentiellement la mise à jour des provisions pour Indemnités Fin de Carrière en France et plans de pension en Belgique.

18.Provisions

EUR 000	Restructuration	Garantie	Litiges sur contrats	Autres provisions	Total
au 31 décembre 2019	884	62 078	28 357	2 250	93 569
Dotations	608	9 842	17 708	1 781	29 939
Utilisations	-822	-3 103	-2 351	-492	-6 769
Reprises	0	-2 420	-11 992	-750	-15 163
Entrées de périmètre	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	-272	-993	-23	-1 288
Autres	0	-215	145	26	-44
au 31 décembre 2020	671	65 910	30 873	2 791	100 245
Dotations	833	10 106	4 251	719	15 909
Utilisations	0	-692	-8 083	-591	-9 367
Reprises	0	-1 635	-10 480	-572	-12 687
Entrées de périmètre	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	228	489	32	749
Autres	0	-131	131	0	0
au 31 décembre 2021	1 504	73 785	17 180	2 379	94 849
dont provisions courantes	1 455	5 234	6 706	757	14 152
Variation	833	7 876	-13 693	-412	-5 396

Les provisions pour restructuration, garantie, litiges sur contrats et autres sont comptabilisées et évaluées sur base d'une estimation de la probabilité des sorties futures de liquidités ainsi que de données historiques fondées sur des faits et circonstances connus à la date de clôture. La charge effective pourra différer des montants provisionnés.

Les provisions pour restructuration, constituées dans le cadre de la réorganisation de John Cockerill en Belgique, augmentent de 833 milliers d'euros suite principalement aux dotations de l'exercice à l'issue d'une réévaluation du plan et du nombre de personnes concernées.

Les «provisions pour garantie» étant comptabilisées distinctement dans un compte de provision lorsque débute la période de garantie des contrats de construction sous-jacents, l'évolution de ce poste est directement liée à l'évolution des contrats de construction, leur avancement et l'écoulement de la période de garantie. Les provisions constituées pour garantie augmentent de 7 876 milliers d'euros afin de couvrir des garanties techniques et industrielles principalement chez John Cockerill Defense SA suite à l'achèvement des livraisons sur notre contrat canadien.

Les provisions sur contrat diminuent de 13 693 milliers d'euros et concernent principalement des reprises et utilisations effectuées chez CMI Energy LLC, John Cockerill SA, CMI Europe Environnement et CMI Proserpol. Ces provisions avaient été principalement constituées en 2020 pour faire face à des risques de déficit liés à l'exécution, plus compliquée que prévue, de contrats empreints de nouvelles techniques ou de nouveaux savoir-faire. Ces provisions ont été transférées sur les projets concernés en 2021.

Les «autres provisions» diminuent de 412 milliers d'euros au cours de l'exercice principalement au niveau des entités CIM et CMI Klein.

Le Conseil d'Administration considère que ces montants constituent la meilleure estimation actuelle possible.

19. Emprunts

Les dettes financières courantes et non courantes sont de 180 336 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- les dettes bancaires diminuent de 36 207 milliers d'euros et se montent à 78 492 milliers d'euros dont :
 - 78 367 milliers d'euros d'emprunts liés au financement général de John Cockerill au niveau de John Cockerill SA, de CMI France mais aussi d'autres sociétés françaises au travers de Prêts garantis par l'état obtenus en 2020 en France et en Nouvelle-Calédonie. Un tirage bancaire a aussi été réalisé chez CMI Brasil Serviços afin de financer son besoin en fonds de roulement ;
 - 125 milliers d'euros de dépassements bancaires.
- les autres dettes s'élèvent 101 844 milliers d'euros dont :
 - 79 127 milliers d'euros de dettes de location reconnues suite à l'application d'IFRS 16, principalement chez John Cockerill SA, John Cockerill Defense SA, CMI Maintenance Nord, CMI Maintenance Est, CMI Tech5iPastor, Galvatek, CMI Energy LLC et Cockerill Jingli Hydrogen. L'augmentation de la période résulte des nouveaux contrats immobiliers mis en place entre le Groupe John Cockerill et le Groupe GIMCO (voir les explications à la Note 1 - Informations générales et la Note 7 - Immobilisations corporelles) ;
 - 22 717 milliers d'euros d'autres dettes financières essentiellement chez John Cockerill SA pour un financement reçu de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie et des subsides remboursables de la Région Wallonne, le tout à hauteur de 13 737 milliers d'euros, de deux subsides remboursables chez John Cockerill Defense SA pour 2 083 milliers d'euros et d'un financement chez Cockerill Jingli Hydrogen pour 6 824 milliers d'euros.

EUR 000	2021	2020
Emprunts bancaires	78 367	114 574
Dépassements bancaires	125	117
Sous-total dettes bancaires	78 492	114 691
Dettes de location *	79 127	43 482
Autres dettes financières	22 717	17 092
Sous-total autres dettes	101 844	60 574
TOTAL	180 336	175 265

(*) Notons que dans le bilan, les dettes de location comptabilisées sous l'ancienne norme IAS 17 à fin 2020 sont reprises dans la section Emprunts pour un montant de 2 555 milliers d'euros. A partir de 2021, elles ont été reclassées en Dettes de location. Dans un souci comparatif, les annexes 19 et 27 tiennent compte de ces reclassements.

Les passifs financiers se répartissent par degré d'exigibilité, par devise et par type de taux de la manière suivante :

EUR 000	2021	2020
Echéant dans l'année	49 441	63 157
Echéant la 2 ^{ème} année	54 661	53 745
Echéant entre la 3 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	52 797	51 773
Echéant après la 5 ^{ème} année	23 437	6 590
TOTAL	180 336	175 265
Intérêts futurs	7 229	7 822
TOTAL	187 565	183 087

EUR 000	2021	2020
Passifs financiers échéants dans l'année en	49 440	63 157
EUR	37 357	54 394
USD	746	747
SAR	203	207
XPF	1 769	748
CNY	7 567	4 948
Autres	1 798	2 114
Passifs financiers non courants en	130 895	112 107
EUR	125 647	104 118
USD	1 255	1 589
SAR	1 078	414
XPF	2 906	4 088
CNY	0	1 874
Autres	8	24

EUR 000	2021	2020
Taux fixe	58 799	81 185
Taux variable	121 537	94 080
TOTAL	180 336	175 265

Conformément aux amendements relatifs à IAS 7, la variation des emprunts peut se synthétiser comme suit :

EUR 000	2020	Cash flow flux de trésorerie	Acquisition	IFRS 16	Ecart de conversion	Autres	2021	Juste valeur
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts bancaires	114 574	-36 273	0	0	17	50	78 367	77 511
Dettes de location	43 482	-17 150	0	52 297	498	0	79 127	79 127
Dépassements bancaires	117	4	0	0	4	0	125	125
Autres dettes financières	17 092	5 021	0	0	604	0	22 717	22 717
TOTAL	175 265	-48 397	0	52 297	1 122	50	180 336	179 480

L'augmentation de l'exercice (5 071 milliers d'euros) s'explique principalement comme suit :

- le cash-flow de trésorerie est négatif de 48 397 milliers d'euros et comprend principalement :
 - les emprunts obtenus pour 12 412 milliers d'euros, principalement en faveur de John Cockerill SA pour 6 040 milliers d'euros (subsidés destinés au projet HaYrport), Cockerill Jingli Hydrogen pour 2 510 milliers d'euros et John Cockerill Defense SA pour 2 083 milliers d'euros (subsidés pour le développement d'une tourelle légère et pour un véhicule ultra léger) ;
 - les remboursements de l'exercice pour 43 664 milliers d'euros (notamment, 31 034 milliers d'euros chez John Cockerill SA et 5 720 milliers d'euros chez CMI France) suite à la très bonne situation de la trésorerie et conformément au plan de remboursement ;
 - les remboursements de dettes de location pour 17 150 milliers d'euros ;
 - l'augmentation des dépassements bancaires pour 8 milliers d'euros, dont la variation est reprise dans le solde de trésorerie au niveau du tableau de flux de trésorerie et pas dans les remboursements d'emprunts.
- la reconnaissance des dettes locatives en application d'IFRS 16 pour 52 297 milliers d'euros, en ce compris les acquisitions de l'année. Suite aux opérations immobilières de séparation des périmètres opérationnels et immobiliers, comme expliqué précédemment, les droits d'utilisation des nouveaux contrats de locations immobilière conclus avec GIMCO SA et ses filiales ont été reconnus pour des durées de neuf ans ;
- les écarts de conversion et autres variations pour 1 172 milliers d'euros.

Les composantes de la trésorerie nette et la description des sources de financement de John Cockerill et de leurs conditions sont expliquées plus en détail dans la Note 27.

À noter que nos entités américaines ont obtenu la confirmation, durant l'année 2021, que leurs emprunts accordés par le gouvernement des Etats-Unis (Paycheck Protection Program) dans le cadre du soutien à la Covid-19 ne devaient pas être remboursés à hauteur total de 3 800 milliers de dollars.

20. Autres passifs financiers

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net ou par le biais des autres éléments du résultat global suivant la qualité de la couverture, et s'analyse comme suit :

EUR 000	2021	2020
Autres passifs financiers		
Instruments financiers dérivés sur devises	1 904	3 412
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	356	705
TOTAL	2 260	4 117
Dont part non courante	516	556

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque de John Cockerill et sont analysés dans la Note 27. Seuls les instruments sur devises font l'objet d'une comptabilisation de couverture.

21. Autres passifs courants et non courants

Ce poste peut être détaillé comme suit :

EUR 000	2021	2020
Autres passifs courants et non courants		
Charges à imputer	1 135	243
Produits à reporter	5 356	3 464
Parts consortiales	1 565	1 361
Autres	7 550	6 959
TOTAL	15 606	12 027
Dont part courante	14 251	11 297

Les autres passifs sont en augmentation de 3 579 milliers d'euros.

Les charges à imputer augmentent de 892 milliers d'euros, principalement chez Cockerill Jingli Hydrogen pour 805 milliers d'euros.

Les produits à reporter augmentent de 1 892 milliers d'euros dont 876 milliers d'euros chez John Cockerill Defense SA et 638 milliers d'euros chez CMI Maroc.

Cette rubrique comprend également les parts consortiales détenues par des sociétés de John Cockerill. Celles-ci correspondent aux comptes transitoires liés à la gestion de contrats pour compte de tiers par certaines entités de John Cockerill. Conformément aux dispositions prescrites par les normes IFRS en la matière, les charges et produits liés à la gestion de ces contrats globaux (hors part propre) ne transitent pas par l'état du résultat global mais uniquement par l'état de la situation financière. Les positions sont compensées par contrat et lorsque la facturation

émise pour compte de tiers est supérieure aux coûts encourus, le solde est présenté à l'actif, tandis que lorsque les coûts encourus pour compte de tiers sont supérieurs à la facturation émise, le solde est présenté au passif. Les parts consortiales restent relativement stables sur l'exercice.

La section 'Autres' augmente de 591 milliers d'euros et reprend principalement les subsides d'investissements pour 4 072 milliers d'euros ainsi que d'autres dettes diverses courantes pour 2 012 milliers d'euros.

22. Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles

EUR 000	2021	2020
Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles		
Fournisseurs	331 000	360 369
Dettes vis-à-vis des parties liées	72	12 253
Dettes fiscales hors impôts des sociétés	29 849	25 754
Dettes salariales et sociales	75 268	71 143
Autres dettes courantes	13 369	20 308
TOTAL	449 559	489 826

Les sociétés de John Cockerill reçoivent en moyenne entre 30 et 90 jours de crédit de leurs fournisseurs.

La diminution des dettes commerciales et opérationnelles (40 267 milliers d'euros) est notamment liée à la diminution des dettes fournisseurs (29 369 milliers d'euros) et des dettes vis-à-vis des parties liées (12 181 milliers d'euros) suite au paiement du solde de dividende de 2018 de 12 000 milliers d'euros.

23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités ordinaires est en diminution de 67 750 milliers d'euros (7 %) par rapport à l'exercice précédent. Le détail peut être présenté comme suit :

EUR 000	2021	2020
Chiffre d'affaires		
Contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement	632 546	770 457
Autres ventes de biens et de services		
Ventes de biens	39 663	32 326
Ventes de services	268 202	205 377
TOTAL	940 411	1 008 161

La baisse la plus significative provient du secteur Défense. La diminution par rapport à l'année précédente est de 96 716 milliers d'euros et s'explique par la finalisation d'un important contrat pour ce secteur.

Hormis le secteur Environnement qui demeure relativement stable (en recul de 2 933 milliers), les quatre autres secteurs affichent des chiffres d'affaires en hausse par rapport à l'année précédente :

Le secteur Energy Solutions est en augmentation de 16 427 milliers d'euros, le secteur Renewables de 10 618 milliers d'euros, le secteur Industry de 35 650 milliers d'euros et le secteur Services de 59 762 milliers d'euros.

24. Charges opérationnelles

a. Charges du personnel

Les charges/coûts du personnel sont en augmentation de 4 % sur 2021 et se répartissent comme suit :

EUR 000	2021	2020
Charges de personnel	308 897	297 002
Rémunérations et autres avantages sociaux	215 552	207 027
Cotisations patronales d'assurances sociales	55 714	52 661
Autres frais et charges de personnel	37 631	37 314
Effectif moyen du personnel	5 480	5 176

b. Dépréciations et amortissements

EUR 000	2021	2020
Dépréciations et amortissements	40 376	40 131
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	11 913	10 862
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	28 463	29 269

Les dépréciations et amortissements augmentent de 245 milliers d'euros, essentiellement en raison de l'augmentation de 1 051 milliers d'euros de la dotation aux amortissements sur les actifs incorporels chez EFR et chez John Cockerill Défense SA.

En 2021, la dotation aux amortissements sur les droits d'utilisation, comptabilisés conformément à la norme IFRS 16, est de 15 623 milliers d'euros. Durant l'exercice comptable, la scission des entités de la branche immobilière du groupe du périmètre consolidé a généré un retraitement des nouveaux baux locatifs conformément à la norme IFRS 16. L'impact sur les amortissements de l'année s'élève à 4 235 milliers d'euros.

c. Pertes de valeur

EUR 000	2021	2020
Pertes de valeur et reprises	2 537	1 956
Pertes de valeur sur stocks	2 035	211
Pertes de valeur sur créances	168	1 192
Pertes de valeur sur les goodwills	381	499
Autres	-47	55

Les pertes de valeur de l'exercice génèrent un résultat négatif de 2 537 milliers d'euros principalement suite à une dotation aux réductions de valeurs sur stocks dans les entités John Cockerill Defense SA, John Cockerill Defense France et John Cockerill SA.

Les pertes de valeur sur créances contribuent au résultat pour 168 milliers d'euros (voir Note 13).

Les pertes de valeur sur les goodwills (voir Note 5) concernent la société EFR (381 milliers d'euros).

d. Provisions

Les provisions ont été expliquées dans les Notes 17 et 18 et constituent une dotation sur l'exercice 2021 :

EUR 000	2021	2020
Provisions	-2 992	11 472

e. Locations

EUR 000	2021	2020
Montants pris en charge dans l'année pour les contrats de location simple	13 612	11 879

Le montant total payé au niveau des charges de locations, intérêts compris, est de 30 762 milliers d'euros dont 13 612 milliers d'euros sont essentiellement relatifs aux locations d'équipements industriels qui rencontrent les conditions d'exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).

D'une manière plus globale, l'exemption concernant les contrats portant sur des actifs de faible valeur a aussi été appliquée.

25. Coût de l'endettement net

Le détail des charges financières nettes se présente comme suit :

EUR 000	2021	2020
Charges sur l'endettement net	-3 930	-4 027
Charges d'intérêts	-4 277	-4 628
Produits d'intérêts	348	601

Ces intérêts sont liés à des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti. La charge d'intérêts reste relativement stable en 2021 par rapport à l'exercice 2020.

La diminution des charges d'intérêts sur la dette de John Cockerill de 351 milliers d'euros est principalement liée au remboursement, en 2021, de certains emprunts effectués par John Cockerill SA. Le mécanisme d'escompte sans recours avec un important client de notre secteur Defense reste toutefois d'application pour le paiement d'équipements payables en 2022.

Les produits d'intérêts présentent une diminution en 2021 (-253 milliers d'euros) suite au recours moins important aux placements de trésorerie de nos filiales indiennes ainsi qu'à une diminution des taux d'intérêts bancaires.

26. Autres produits et charges financiers

EUR 000	2021	2020
Autres produits et charges financiers	-894	-7 056
Résultat de change	1 811	-4 365
Dividendes reçus	7	0
Dépréciation d'actifs financiers	-585	-287
Variation de juste valeur des titres détenus à des fins de transaction	183	1
Autres charges financières	-3 162	-3 259
Autres produits financiers	852	854

En 2021, le résultat de change dégage un bénéfice de 1 811 milliers d'euros.

Ce bénéfice est principalement lié aux fluctuations de certains taux de change dans ce contexte économique particulier que nous connaissons. L'impact concerne les devises MAD, RUB et BRL au niveau des sociétés John Cockerill SA, CIM et CMI Europe Environnement ainsi que de nos entités brésilienne et russe.

Les autres produits et charges financières résultent en une charge de 2 310 milliers d'euros en 2021 contre 2 405 milliers d'euros en 2020. Ces rubriques reprennent principalement les frais bancaires, les coûts liés à la gestion des contrats de change chez John Cockerill SA ainsi que d'autres charges financières.

27. Instruments financiers et gestion des risques y relatifs

Aperçu des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des instruments financiers par catégorie, exprimés en milliers d'euros, respectivement à fin 2021 et à fin 2020 :

2021	Valeur comptable	À la juste valeur par le biais du compte de résultats		Couverture des flux de trésorerie	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dettes de location	Actifs financiers à la JVAERG*	Juste valeur
		Détenus à des fins de transaction	Désignés					
Autres actifs financiers	203 340		0	2 570	197 811	0	2 959	203 340
Actifs non courants	203 340	0	0	2 570	197 811	0	2 959	203 340
Créances commerciales	249 236	0	0	0	249 236	0	0	249 236
Autres actifs financiers	7 343	0	0	3 036	4 307	0	0	7 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219 810	0	0	0	219 810	0	0	219 810
Actifs courants	476 389	0	0	3 036	473 353	0	0	476 389
Emprunts	67 721	0	0	0	67 721	0	0	66 707
Dettes de location	63 174	0	0	0	0	63 174	0	63 174
Autres passifs financiers	516	193	0	323	0	0	0	516
Passifs non courants	131 411	193	0	323	67 721	63 174	0	130 397
Emprunts	33 488	0	0	0	33 488	0	0	33 646
Dettes de location	15 953	0	0	0	0	15 953	0	15 953
Autres passifs financiers	1 743	163	0	1 581	0	0	0	1 743
Dettes commerciales	331 000	0	0	0	331 000	0	0	331 000
Passifs courants	382 184	163	0	1 581	364 488	15 953	0	382 342
2020								
	Valeur comptable	À la juste valeur par le biais du compte de résultats		Couverture des flux de trésorerie	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dettes de location	Actifs financiers à la JVAERG*	Juste valeur
		Détenus à des fins de transaction	Désignés					
Autres actifs financiers	145 310	0	0	537	140 891	0	3 882	145 310
Actifs non courants	145 310	0	0	537	140 891	0	3 882	145 310
Créances commerciales	267 125	0	0	0	267 125	0	0	267 125
Autres actifs financiers	18 212	0	0	3 274	14 938	0	0	18 212
Trésorerie et équivalents de trésorerie	182 216	0	0	0	182 216	0	0	182 216
Actifs courants	467 552	0	0	3 274	464 278	0	0	467 552
Emprunts	83 250	0	0	0	83 250	0	0	83 813
Dettes de location	28 858	0	0	0	0	28 858	0	28 858
Autres passifs financiers	556	425	0	131	0	0	0	556
Passifs non courants	112 664	425	0	131	83 250	28 858	0	113 227
Emprunts	48 533	0	0	0	48 533	0	0	47 910
Dettes de location	14 624	0	0	0	0	14 624	0	14 624
Autres passifs financiers	3 560	280	0	3 281	0	0	0	3 560
Dettes commerciales	360 369	0	0	0	360 369	0	0	360 369
Passifs courants	427 087	280	0	3 281	408 902	14 624	0	426 464

*Juste Valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global

La qualité de la juste valeur des actifs et passifs financiers repris ci-dessus est considérée comme étant de niveau 2, soit une juste valeur qui se base sur un modèle de valorisation dont les inputs significatifs sont des données de marché. Aucun actif financier ne fait l'objet de garantie, caution ou toute autre restriction au profit de tiers.

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers non courants contiennent des créances à long terme sur des projets de John Cockerill Defense SA. La juste valeur de ces actifs est estimée par une actualisation des flux de trésorerie attendus sur base d'un taux de marché à la clôture.

La juste valeur des actifs financiers courants est considérée comme étant équivalente à leur valeur comptable, de par leur nature courante. De plus, la valeur comptable intègre déjà d'éventuelles dépréciations pour les pertes de valeur attendues sur les actifs financiers au coût amorti.

Les passifs financiers non courants reprennent plusieurs crédits bancaires octroyés à John Cockerill SA ainsi que des Prêts Garantis par l'Etat octroyés en France et en Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci sont majoritairement remboursables dans les cinq ans (voir Note 19). La juste valeur de ces passifs est estimée par une actualisation des flux de trésorerie

attendus sur base d'un taux de marché à la clôture.

Les passifs financiers courants correspondent essentiellement à des dettes commerciales dont la juste valeur est estimée équivalente à la valeur de comptabilisation.

Les instruments dérivés (actifs et passifs financiers) sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est estimée sur base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés par référence à des données de marché à la clôture, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change (à terme).

Nature et gestion des risques liés aux instruments financiers

Gestion du risque de change

La politique de John Cockerill est de couvrir les risques de change provenant de transactions commerciales, d'achat et de vente. Les risques de change sont principalement engendrés par d'importants contrats commerciaux à l'exportation. Les risques de change les plus significatifs de John Cockerill, concentrés chez John Cockerill SA et John Cockerill Defense SA, sont liés à des transactions en dollar américain. Certaines filiales américaines ainsi que notre entité en Arabie Saoudite sont principalement exposées à un risque euro ; notre principale filiale indienne est essentiellement exposée au risque dollar américain, et dans une moindre mesure au risque euro.

Une couverture de change spécifique est prévue pour chaque contrat commercial exposant John Cockerill au risque de fluctuation de devises. Si un contrat commercial comporte un risque de change à l'achat et à la vente dans une même devise, deux contrats distincts de couverture sont prévus pour couvrir le risque ; la politique interne ne prévoit pas de couvrir l'exposition nette, sauf exception dûment motivée par des circonstances particulières.

Les couvertures consistent essentiellement en des contrats de change de type «CATU» (contrats à terme unique). Lorsque la date de paiement ou d'encaissement est différente de celle prévue initialement, le contrat de change y relatif est prorogé sur base de la meilleure estimation disponible. Le coût ou le gain lié à la prorogation est comptabilisé dans le résultat financier.

Les couvertures sont prises lors de la mise en vigueur du contrat donc, dans la mesure du possible, dès que le risque de change est matérialisé par la signature d'un contrat de vente ou d'un bon de commande à l'achat. Toute exposition significative est couverte systématiquement afin d'immuniser le résultat en cas de variation des taux de change et ainsi obtenir un taux de couverture le plus proche possible de 100%.

L'objectif de ces contrats de change à terme est de couvrir des engagements de nature non spéculative et des transactions existantes.

Chaque instrument de couverture est individuellement attribué à une transaction commerciale anticipée et précise afin d'aligner les termes critiques (devise, montant et date d'échéance) des contrats de change avec les flux anticipés. Les instruments de couverture sont dès lors considérés comme 100% efficaces à l'origine puisque John Cockerill pratique des couvertures de type micro-hedging. John Cockerill évalue l'efficacité des couvertures en fonction des termes critiques des contrats, et ne réalise dès lors pas de calcul de ratio entre les variations de juste valeur de l'instrument de couverture (contrat de change à terme) et de l'instrument couvert (transaction commerciale en devises). Lorsque la qualité de couverture des contrats de change à terme est considérée comme efficace, ces contrats sont comptabilisés comme des éléments de couverture des flux de trésorerie, avec une variation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et donc directement dans les fonds propres. Cette rubrique représente un solde débiteur de 1 852 milliers d'euros, net d'impôt différé, à fin 2021. De manière régulière, John Cockerill s'assure que l'instrument de couverture utilisé est efficace pour neutraliser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert en ajustant éventuellement ses caractéristiques en cas d'éléments nouveaux. John Cockerill s'assure ainsi d'une efficacité maximale des couvertures.

La source principale d'inefficacité éventuelle provient d'un décalage dans le temps des flux financiers réels par rapport aux estimations réalisées lors de la prise de couverture. Dans le cas d'une anticipation ou d'une prolongation de l'échéance d'un instrument financier, l'impact des points de swaps (qui représente la partie inefficace de la couverture) est comptabilisé en résultats financiers. L'impact pour l'année 2021 est de 20 milliers d'euros.

Lorsque la qualité de la couverture de certains de ces contrats de change à terme ne peut être considérée comme entièrement efficace, ces contrats sont comptabilisés comme s'ils étaient détenus à des fins de transaction. La revalorisation à la juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée dans le résultat net et est réduite ou partiellement compensée par la revalorisation à la juste valeur des positions ouvertes en devises étrangères. À fin 2021, la variation de la juste valeur sur ces contrats n'est pas significative.

Les contrats comptabilisés comme instruments de couverture à la fin de l'exercice précédent, et qui ont couvert des opérations ou transactions qui ne se sont finalement pas produites durant cet exercice, représentent des montants non significatifs.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'instruments dérivés de John Cockerill est essentiellement constitué de contrats de change à terme, à l'achat et à la vente de dollars américains et de riyals saoudiens contre euros. D'autres opérations de change à terme non soldées complètent l'encours des instruments dérivés, notamment en GBP, CAD et RMB, mais de manière plus limitée.

Le montant nominal du portefeuille 2021, le taux moyen des couvertures de change ainsi que les justes valeurs des instruments financiers, exprimés en milliers d'euros, se détaillent comme suit :

EUR 000	Échéant dans l'année		Échéant entre 1 et 2 ans		Échéant à plus de 2 ans	
	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen
EUR/USD	82 923	1,17	9 707	1,17	1 659	1,14
EUR/SAR	11 500	4,57	14 999	4,57	60 464	4,60
EUR/GBP	2 903	0,86	-	-	-	-
EUR/CAD	2 152	1,46	-	-	-	-
EUR/CNY	9 890	7,63	228	7,54	-	-
EUR/NOK	1 923	10,28	320	10,66	-	-
EUR/SGD	1 531	1,62	35	1,61	34	1,65
EUR/AUD	719	1,58	-	-	-	-
Autres	2 416	N/A	15 464	N/A	-	-
Total général	115 955		25 400		61 952	

Juste valeur des contrats de change à terme

Contrats de change à terme dont la juste valeur est positive	5 606
Contrats de change à terme dont la juste valeur est négative	-2 097
Juste valeur nette des contrats de change à terme	3 510

Le montant nominal du portefeuille 2020, le taux moyen des couvertures de change ainsi que les justes valeurs des instruments financiers, exprimés en milliers d'euros, se détaillent comme suit :

EUR 000	Échéant dans l'année		Échéant entre 1 et 2 ans		Échéant à plus de 2 ans	
	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen
EUR/USD	134 070	1,18	3 922	1,23	4 167	1,18
EUR/GBP	3 896	0,91	0	-	0	-
EUR/CAD	4 316	1,57	0	-	0	-
EUR/CNY	10 355	8,05	450	7,98	0	-
EUR/SAR	5 506	4,46	0	-	1 138	4,31
EUR/CHF	2 706	1,05	0	-	0	-
EUR/AUD	1 284	1,65	0	-	0	-
Autres	2 104	N/A	1 727	N/A	110	N/A
Total général	164 238		6 098		5 415	

Juste valeur des contrats de change à terme

Contrats de change à terme dont la juste valeur est positive	3 811
Contrats de change à terme dont la juste valeur est négative	-4 564
Juste valeur nette des contrats de change à terme	-753

Analyse de sensibilité au risque de change

L'approche suivie pour analyser la sensibilité au risque de change consiste à mesurer l'impact sur l'état du résultat global et sur les capitaux propres d'une variation de l'euro par rapport à une devise étrangère, appliquée à l'ensemble des actifs et passifs financiers libellés dans cette même devise étrangère.

John Cockerill est principalement exposé à deux devises hors zone euro : USD et INR. Le tableau ci-après présente la sensibilité liée à une variation positive de 10 % de l'euro (EUR) vis-à-vis de ces deux devises :

	EUR/USD		EUR/INR	
	2021	2020	2021	2020
Variation	10%	10%	10%	10%
Impact capitaux propres	4 257	3 027	-4 407	-4 116
Impact résultat global	866	1 609	-19	192

Gestion du risque de liquidité

La trésorerie de John Cockerill est résumée dans le tableau ci-dessous :

EUR 000	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219 810	182 216
Découverts bancaires	-125	-117
Trésorerie nette	219 686	182 099

La trésorerie est en augmentation de 37 587 milliers d'euros sur l'année 2021, suite à l'amélioration du besoin en fonds de roulement générée notamment par la mise en place d'un mécanisme d'affacturage de certaines créances des secteurs Services et Défense.

John Cockerill dispose de sources de financement diversifiées à long terme et à court terme, en fonction de la nature de ses besoins.

Comme déjà mentionné précédemment, le Groupe dispose de plusieurs crédits visant à financer des actifs à long terme.

La mise en place de certaines lignes de crédit de trésorerie et/ou de signature est soumise au respect de ratios financiers portant sur (i) le niveau de dettes financières nettes par rapport aux fonds propres, (ii) un niveau minimum de fonds propres conditionnant une distribution éventuelle de dividende, (iii) le niveau de dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA. À fin décembre 2021, John Cockerill satisfait aux exigences imposées par l'ensemble de ces ratios, sans exception.

L'éclatement des dettes financières en fonction de leur maturité est présenté dans les tableaux ci-après, exprimés en milliers d'euros, respectivement à fin décembre 2021 et fin décembre 2020 :

2021	Echéant dans l'année	Echéant la 2 ^{ème} année	Echéant entre la 3 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	Echéant après la 5 ^{ème} année
Emprunts bancaires	21 580	37 950	17 881	1 081
Dettes de location	15 953	14 211	26 607	22 356
Autres	11 908	2 500	8 309	0
TOTAL	49 441	54 661	52 797	23 437
Intérêts futurs	3 124	1 352	2 352	401

2020	Echéant dans l'année	Echéant la 2 ^{ème} année	Echéant entre la 3 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	Echéant après la 5 ^{ème} année
Dettes de location (en application de l'ancienne norme IAS17)	807	703	1 045	0
Emprunts bancaires	39 162	36 484	35 216	3 829
Dettes de location (en application d'IFRS16)	13 817	11 558	12 791	2 761
Autres	9 371	5 000	2 721	0
TOTAL	63 157	53 745	51 773	6 590
Intérêts futurs	2 350	2 408	2 473	591

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de John Cockerill.

John Cockerill est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités de John Cockerill empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. John Cockerill gère ce risque par la conclusion de contrats de swaps d'intérêts (IRS), en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Une analyse de sensibilité aux taux d'intérêt a été préparée pour les dettes à taux variable. Le résultat est non significatif.

Gestion du risque de crédit

L'évaluation du risque de crédit et la détermination des moyens à mettre en œuvre pour le couvrir est un élément essentiel dans la politique de gestion des risques au sein de John Cockerill. Cette activité est encadrée par des notes d'instruction et des procédures officielles.

La règle en vigueur au sein de John Cockerill est que les risques commerciaux et politiques doivent être couverts. Ceci implique donc une évaluation systématique du risque lié à une opération et si ce risque est avéré, la mise en place de couvertures adaptées.

Cette évaluation du risque de non-paiement se fait essentiellement sur base de l'analyse des données bilantaires disponibles, mais également sur base d'éléments comportementaux (respect des échéances, bonne foi...) récoltés sur base de l'expérience passée ou d'informations obtenues par ailleurs.

Dès lors qu'un certain niveau de risque est identifié et qu'il est obligatoire de le couvrir, les moyens utilisés diffèrent selon le type d'opération.

Pour les contrats de services essentiellement locaux, l'encours de créances admissibles est déterminé et adapté en fonction des limites accordées par l'assurance-crédit lorsqu'une telle assurance est mise en place.

Lorsque ces limites sont insuffisantes ou inexistantes, d'autres types de garanties sont alors généralement demandées (garantie maison-mère, paiement d'avance ou système de paiements progressifs...).

En ce qui concerne les contrats d'ingénierie, généralement à la grande exportation et caractérisés par une période d'exécution plus longue, la couverture du risque commercial et politique est également impérative et est obtenue par une combinaison de plusieurs techniques :

- plan de paiement couvrant en permanence les engagements avec droit de suspendre l'exécution au moindre retard ;
- crédit documentaire ou autres formes de garanties financières ;
- couverture par assurance-crédit.

La combinaison optimale entre ces différentes techniques est déterminée au cas par cas.

Il est à noter que ces risques continuent à être suivis de manière régulière en cours d'opération, ce qui, en fonction des circonstances, peut entraîner une modification des dispositions prises en début d'opération.

Une partie non négligeable des créances commerciales est relative à des donneurs d'ordre privés, de renommée internationale disposant d'une surface financière solide. La clientèle de John Cockerill est également constituée de sociétés fortement liées au secteur public, notamment dans le domaine des ventes d'équipements industriels dans le cadre d'investissements réalisés ou pilotés par des sociétés d'état.

La Note 13 détaille d'une part les valeurs brutes et dépréciations enregistrées sur les créances commerciales et d'autre part l'analyse de l'ancienneté des créances commerciales échues.

Par ailleurs, en ce qui concerne les placements à terme, John Cockerill a uniquement recours à des institutions de renom pour lesquelles le risque de crédit est donc limité. La Note 9.2 détaille les placements à terme en cours au 31 décembre 2021.

La méthode de détermination des pertes attendues sur actifs financiers au coût amorti est présentée dans les méthodes comptables – note (O). John Cockerill considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur ;
- des informations établies en interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris John Cockerill (sans tenir compte des garanties détenues par John Cockerill).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, John Cockerill considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en retard de paiement depuis plus d'un an, à moins que l'entité ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

28. Passifs éventuels et engagements

Engagements

John Cockerill dispose de lignes de crédit de signature, utilisées essentiellement dans le cadre des activités d'ingénierie. Ces garanties émises au profit des clients sont de différents types : garanties de soumission, de restitution d'acomptes, de bonne exécution des contrats et d'obligation de garantie technique.

Le tableau ci-dessous reprend le niveau des lignes de garanties bancaires disponibles d'une part, et celui des lignes de garanties bancaires utilisées d'autre part, respectivement à fin 2021 et fin 2020. En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les garanties bancaires. L'estimation de ces pertes de crédit futures a indiqué un impact non significatif sur les comptes consolidés de John Cockerill et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

EUR 000	2021	2020
Garanties bancaires utilisées	209 612	269 516
Garanties bancaires disponibles	176 835	159 540

Ces lignes de garanties bancaires sont négociées séparément avec chaque partenaire financier et sont octroyées sur base de lignes à durée indéterminée.

Ces lignes de crédit de signature sont accordées sur notoriété et ne font donc l'objet d'aucune sureté, hormis quelques exceptions mineures (cautionnements échéant en 2022 pour 3 325 milliers d'euros, en diminution sur l'exercice) relatives essentiellement à des contrats de pièces de rechange au niveau du secteur Defense.

L'utilisation des lignes est en diminution sur l'année 2021 principalement au niveau du secteur Defense.

Passifs éventuels

De par la nature de ses activités, John Cockerill est exposé à des réclamations introduites de la part de ses clients et fournisseurs. John Cockerill est également amené à introduire des réclamations envers ses clients et fournisseurs dans certaines circonstances. Les réclamations sont couvertes par des provisions spécifiques dans la mesure où il est probable que ces réclamations donneront lieu à des sorties de ressources et que le montant peut être estimé de façon fiable.

29. Acquisition et cession d'entreprises

Prise de contrôle de filiales

Il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions d'entreprises en 2021, ni de cession. Par contre, John Cockerill a constitué de nouvelles sociétés en partenariat avec des tiers, ceci ne donnant pas lieu à une valorisation d'acquisition ni in fine à une affectation du prix d'acquisition.

Acquisition de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise

Pegasus a été constituée avec un partenaire local anglais pour 458 milliers d'euros.

John Cockerill a également intégré, dans son périmètre de consolidation, l'entité Industrya constituée avec des partenaires belges. Il s'agit d'un fonds d'investissement dédié au soutien et au développement de start-ups et scale-ups. La trésorerie nette acquise s'élève à 3 000 milliers d'euros.

Le Groupe John Cockerill a également constitué une nouvelle entité chinoise, Beijing Cockerill Trading dont la trésorerie nette acquise s'élève à 318 milliers d'euros.

L'évolution complète du périmètre de consolidation est expliquée dans le rapport de gestion au niveau du point 3 «Commentaires sur les comptes consolidés et périmètre de consolidation».

30. Parties liées

L'actionnaire de contrôle de John Cockerill SA est la société Ebenis SA, laquelle détient 90,40% de John Cockerill dont 79,33% directement et 11,07% indirectement.

Les transactions entre les sociétés de John Cockerill sont éliminées à travers le processus de consolidation et ne sont donc pas reprises ici. Les transactions avec d'autres parties liées, exprimées en milliers d'euros, sont reprises dans les tableaux ci-dessous, pour les années 2021 et 2020.

Année 2021 (EUR 000)	Achats de biens ou de services	Location d'actifs	Revenus de biens ou de services	Charges financières	Produits Financiers
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	73	54	700	217	153
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	0	210	0	0	2
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2020 (EUR 000)	Achats de biens ou de services	Location d'actifs	Revenus de biens ou de services	Charges financières	Produits Financiers
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	187	91	106	0	31
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	0	187	0	0	5
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2021 (EUR 000)	Créances non courantes	Créances courantes	Dépréciations sur créances courantes	Dette de location (IFRS16)	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	6 091	27 695	0	52 211	631
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	1 597	0	0	0	0
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2020 (EUR 000)	Créances non courantes	Créances courantes	Dépréciations sur créances courantes	Dette de location (IFRS16)	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	6 031	22	0	6 727	12 570
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	1 995	0	0	0	0
Entreprises associées	0	0	0	0	0

Les principales variations de l'exercice concernent la reconnaissance de dettes de location envers la société GIMCO SA et ses filiales suite aux opérations de réorganisation du pôle immobilier tel qu'expliqué dans la section 1 des Notes de ce rapport financier.

Un prêt court terme de 27 millions d'euros a également été octroyé à l'actionnaire de contrôle sur l'exercice 2021. Le remboursement est prévu en 2022.

31. Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous reprend les rémunérations de l'Administrateur Délégué, du Président, des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif de John Cockerill, en ce compris les charges sociales éventuelles :

EUR 000	2021	2020
Avantages à court terme	7 169	6 314
Avantages postérieurs à l'emploi	983	944
TOTAL	8 152	7 258

Le comité exécutif était composé de dix membres au 31 décembre 2021 comme en 2020.

32. Prestations du Commissaire

Pour l'ensemble du périmètre consolidé de John Cockerill, les honoraires perçus par le Commissaire et son réseau (Deloitte) pour l'exercice 2021 s'élèvent à 702 milliers d'euros et se répartissent comme suit :

EUR 000	2021
Honoraires liés à l'audit des comptes	629
Missions légales et autres missions révisorales	32
Missions d'assistance fiscale	0
Autres missions extérieures à la mission révisorale	41
TOTAL	702

33. Événements postérieurs à la clôture

La publication de ce rapport intervient dans le contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui met les marchés financiers sous haute pression mais dont nul ne peut prédire aujourd'hui les impacts durables sur l'économie.

Tout d'abord, aucun membre du personnel de John Cockerill n'était présent en Ukraine au moment du déclenchement des opérations.

Au niveau des affaires, le secteur Défense de John Cockerill est principalement exposé pour des achats de fournitures représentant plusieurs millions d'euros. Des solutions alternatives d'approvisionnement sont à l'étude. Vu les incertitudes actuelles, l'impact ne peut être estimé précisément. Notre secteur Industry est également impacté au niveau de quelques contrats en Russie mais les conséquences sont considérées comme limitées, avec en sus la possibilité d'actionner certaines assurances si nécessaire.

En janvier 2022, John Cockerill a finalisé le rachat des intérêts non contrôlants de Cockerill Jingli Hydrogen en Chine ce qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de John Cockerill.

À notre connaissance, aucun autre élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2022.

34. Détails concernant les filiales non détenues exclusivement et présentant des intérêts non contrôlants significatifs

Le tableau ci-dessous présente des informations détaillées concernant les filiales de John Cockerill non détenues exclusivement, et qui présentent des intérêts non contrôlants significatifs. Aucune restriction importante ne limite la capacité du Groupe d'avoir accès aux actifs ou de les utiliser et de régler les passifs, sauf pour John Cockerill India Ltd vu la cotation en bourse des actions minoritaires.

Nom de la filiale	Participation détenue par les intérêts non contrôlants		Profit (perte) alloué aux intérêts non contrôlants		Intérêts non contrôlants cumulés		Capitaux propres		Total Bilantaire		Résultat net	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
TRANSURB	8%	8%	11	-33	572	572	6 918	6 872	12 130	11 368	177	-369
INDUSTRYA FUND	48%	0%	-412	0	2 445	0	5 134	0	5 148	0	-866	0
PEGASUS	0%	0%	0	0	1	0	986	0	1 622	0	-4	0
CMS Hydro	0%	25%	0	-118	0	-354	3 471	-1 417	6 291	2 874	487	-474
EFR	0%	7%	0	-34	0	-104	2 786	-1 592	8 940	4 512	504	-516
CIM (Compagnie Internationale de Maintenance)	5%	5%	56	31	1 044	935	27 106	24 432	57 102	63 011	4 104	1 086
SOGEMA ENGINEERING SAS	5%	5%	-34	-2	7	-3	145	-63	3 923	4 168	-698	-124
JOHN COCKERILL FORTRESS - Adv Technologies	30%	0%	-7	0	-4	0	-13	0	33	0	-23	0
JOHN COCKERILL FORTRESS	30%	30%	-349	-600	-193	-591	-633	-1 969	352	576	-1 164	-1 999
G2wind	0%	49%	0	76	0	800	1 545	1 632	1 648	2 411	155	155
MECHAN GROUP LTD	5%	5%	0	0	-4	-4	241	225	332	310	349	0
MECHAN LTD	5%	5%	19	18	60	54	1 220	1 109	3 609	2 114	382	366
JOHN COCKERILL Energy de México SA de CV	0%	44%	0	-133	0	-573	1 138	-1 303	2 244	2 166	-577	-303
TCP Rail Inc. Panama	52%	52%	31	22	41	79	1 688	3 254	9 837	12 394	1 277	905
CMI COTE D IVOIRE	33%	33%	62	14	-112	-174	-338	-527	2 667	535	189	42
JOHN COCKERILL INDIA LTD	25%	25%	67	-515	6 237	5 789	25 065	23 628	50 373	54 997	-94	-1 685
CMI ENGINEERING (Beijing) CO LTD	40%	40%	35	31	1 351	1 178	3 382	2 952	11 919	9 572	86	84
JV COCKERILL TEMPPO SURFACE TREATMENT TECHNOL	51%	51%	-42	-31	418	414	819	813	4 358	1 731	-83	-60
JV COCKERILL JINGLI HYDROGEN	44%	44%	230	-401	5 795	4 980	11 706	11 113	34 674	23 977	-649	-1 119
Autres	0%	0%	0	0	2	2	1 217	1 009	1 675	4 563	146	31
TOTAL			-333	-1 675	17 660	12 999						

35. Liste des filiales

Liste des sociétés de John Cockerill consolidées (G) ou mise en équivalence (E).

Est indiqué le pourcentage de détention (sachant que les pourcentages de droit de vote ne sont pas significativement différents des pourcentages de détention), suivi du secteur auquel appartient la filiale.

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
AEI NORD SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
AEI SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
AGUERIS SAS	France	G	100,00			■				
ALPHA INDUSTRIES SAS	France	E	50,00						■	
AQUAGED SARL	France	G	100,00						■	
AQUION SAS	France	G	100,00						■	
BASE DE BARONVILLE SA	Belgique	E	46,00			■				
CAMPUS COCKERILL SAS	France	G	100,00			■				
CERI PHOENIX INDUSTRIAL FURNACE LTD	Chine	E	20,00				■			
CIM (Compagnie Internationale de Maintenance) SA	France	G	95,12						■	
CMI AMERICA INC	Etats-Unis	G	100,00							■
CMI BRASIL SERVICOS DE MANUT. EQUIP. INDUST.	Brésil	G	100,00						■	
CMI CONGO SARL	République du Congo	G	100,00						■	
CMI COTE D IVOIRE SA	Côte d'Ivoire	G	67,00						■	
CMI CZ s.r.o.	République Tchèque	G	100,00						■	
CMI DE MEXICO S.A. DE CV	Mexique	G	99,80	■						
CMI DEFENCE LLC	Arabie Saoudite	G	100,00			■				
CMI Defense America	Etats-Unis	G	100,00			■				
CMI Energy France SAS	France	G	100,00	■						
CMI ENERGY LLC	Etats-Unis	G	100,00	■						
CMI ENGINEERING (Beijing) CO LTD	Chine	G	60,00				■	■		
CMI ENVIRONMENT HUNGARY kft	Hongrie	G	100,00					■		
CMI EST SCI	France	G	100,00						■	
CMI EUROPE ENVIRONNEMENT SA	France	G	100,00					■		
CMI France SAS	France	G	100,00							■
CMI GREENLINE EUROPE SAS	France	G	100,00				■			
CMI Industry Americas INC.	Etats-Unis	G	100,00				■	■		
CMI INDUSTRY O.O.O	Russie	G	100,00				■			
CMI KLEIN SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
CMI LUXEMBOURG HOLDING SARL	Luxembourg	G	100,00							■
CMI M&W Engineering GMBH	Allemagne	G	100,00				■			
CMI MAINTENANCE EST SAS	France	G	100,00						■	
CMI MAINTENANCE NORD SAS	France	G	100,00						■	
CMI MAROC SARL	Maroc	G	100,00						■	
CMI MCF SAS	France	G	100,00						■	
CMI MUON SAS	France	G	100,00						■	
CMI PROSERPOL SAS	France	G	100,00					■		
CMI Sleti	France	G	100,00				■			
CMI SUD SCI	France	G	100,00						■	
CMI Tech5i Luxembourg SARL	Luxembourg	G	100,00						■	
CMI TECH5I PASTOR SAS	France	G	100,00						■	
CMI UVK GmbH	Allemagne	G	100,00				■			

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
CMS Hydro	France	G	100,00						■	
DUPUY SAS	France	G	100,00						■	
EFR S.A.S	France	G	100,00				■			
G2wind SL	Espagne	G	100,00						■	
Heeta Holding Oy	Finlande	G	100,00				■			
INDUSTRYA FUND	Belgique	G	52,38							■
JOHN COCKERILL Automation Pvt Ltd	Inde	G	100,00				■			
JOHN COCKERILL Defense France	France	G	100,00			■				
JOHN COCKERILL DEFENSE SA	Belgique	G	100,00			■				
JOHN COCKERILL Energy de México SA de CV	Mexique	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL FORTRESS	Luxembourg	G	70,00			■				
JOHN COCKERILL FORTRESS - Adv Technologies	France	G	70,00			■				
JOHN COCKERILL HYDROGEN BELGIUM	Belgique	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN FRANCE SAS	France	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN SAS	France	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL India Ltd	Inde	G	75,00				■			
JOHN COCKERILL ITALY	Italie	G	100,00					■		
JOHN COCKERILL RENEWABLES	Belgique	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL SA	Belgique	G	100,00	■	■		■	■	■	■
JOHN COCKERILL SERVICES HAINAUT SA	Belgique	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL Services International SA	Luxembourg	G	100,00						■	■
JOHN COCKERILL TRACTION SA	Belgique	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL TRADING (Beijing) Co., Ltd.	Chine	G	100,00				■			
JV COCKERILL JINGLI HYDROGEN	Chine	G	56,00		■					
JV COCKERILL TEMPRO SURFACE TREATMENT TECHNOL	Chine	G	49,00				■			
MECHAN GROUP LTD	Grande Bretagne	G	95,12						■	
MECHAN LTD	Grande Bretagne	G	95,12						■	
NEYRTEC ENVIRO INC.	Canada	G	100,00					■		
Oy Galvatek AB	Finlande	G	100,00				■			
PEGASUS	Belgique	G	99,90			■				
PRAYTECH MAROC SARL	Maroc	E	50,00						■	
SCI M.G.M	France	G	100,00						■	
SOGEMA ENGINEERING SAS	France	G	95,12						■	
STARDEUX SA	France	G	100,00						■	
TCP Rail Inc. Panama	Panama	E	47,56						■	
TRANSURB SA	Belgique	G	92,00						■	
WUHAN COCKERILL ENGINEERING AND TECHNOLOGY CO *	Chine	E	0,00				■			
YANGZHOU METALLURGICAL SCIEN. TECHNOLOGY CO	Chine	E	20,00				■			

(*) Sortie de périmètre en 2021

Chapitre 3 | Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés

John Cockerill SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de John Cockerill SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de John Cockerill SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire de John Cockerill par l'assemblée générale du 25 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de John Cockerill SA durant 1 exercice.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 1 313 558 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 5 970 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences

déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Liège, le 28 avril 2022

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Laurent Weerts

